

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES

QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr. ; ÉTRANGER : 530 fr.

(Compte chèque postal : 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 83^e SÉANCE

Séance du Lundi 1^{er} Décembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Congé.
3. — Défense de la République. — Discussion d'urgence d'un avis sur un projet de loi.
Décret nommant un commissaire du Gouvernement.
Discussion générale: MM. Monnet, rapporteur de la commission de la défense nationale; Verdeille, rapporteur pour avis de la commission de l'intérieur; Jules Moch, ministre de l'intérieur; le président.
4. — Rappel au règlement. — MM. le général Tubert, le président, Vanrullen.
5. — Défense de la République. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.
Dépôt d'une motion préjudicielle: MM. Marrane, Léon Mauvais, Jules Moch, ministre de l'intérieur; Robert Schuman, président du conseil; le président.
Suspension et reprise de la séance: MM. le président, Léon Mauvais, Marrane, Bosson, Piraault, Serge Lefranc, Pierre-Henri Teitgen, ministre des forces armées.
Sur la motion: MM. Marrane, le président, Laffargue. — Rejet au scrutin public, après pointage.
Suite de la discussion générale: MM. Legay, le président, Jules Boyer, le général Tubert, Mme Yvonne Dumont, MM. Poher, le ministre des forces armées, Serge Lefranc. — Censure.
MM. Serge Lefranc, le ministre de l'intérieur. — Clôture.
Passage à la discussion des articles.
Art. 1^{er}: contre-projet de M. René Poirot. — M. René Poirot.
Présidence de M. Robert Sérot.
Rejet, au scrutin public à la tribune, du contre-projet de M. René Poirot.

MM. Berlioz, Poher, Alex Roubert, président de la commission des finances; le ministre de l'intérieur, Poher, rapporteur général de la commission des finances.

Amendements de MM. Legay, Jauneau et Prévost: M. le ministre de l'intérieur.

Dépôt d'une motion préjudicielle.

6. — Rappel au règlement. — MM. Marcel Willard, le président.

7. — Défense de la République. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Adoption au scrutin public, après pointage, de la motion préjudicielle.

MM. Marcel Willard, le président. — Scrutin public nécessitant un pointage.

L'article est réservé.

Demande de renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance: M. Marrane. — Rejet.

Art. 2: MM. Vittori, Léon David, Léo Hamon, le président, Charles Bosson.

Art. 1^{er} (réservé). — Adoption au scrutin public après pointage.

Art. 2: M. Le Druz. — Adoption au scrutin public.

Art. 3: M. Le Coent.

Demande de renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance. — Rejet.

M. Laurenti. — Adoption au scrutin public.

Art. 4.

Demande de suspension. — Rejet.

MM. Léro, Laffargue, Lemoine, le président, de Montalembert Larribère. — Adoption au scrutin public.

Sur l'ensemble: MM. Westphal, Léon Mauvais, Laffargue, Hocquard, le général Delmas, le ministre de l'intérieur, Henri Buffet.

Adoption au scrutin public, après pointage, de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

8. — Règlement de l'ordre du jour. — MM. Paul Simon, Marrane.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à dix heures trente minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la précédente séance a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Antoine Colonna demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le congé est accordé.

— 3 —

DEFENSE DE LA REPUBLIQUE

Discussion d'urgence d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République.

Avant de commencer la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil un décret désignant, comme commissaire du Gouvernement :

M. Pierre Tissier, conseiller d'Etat.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Monnet, rapporteur de la commission de la défense nationale.

M. Monnet, rapporteur de la commission de la défense nationale. Mes chers collègues, la commission de la défense nationale du Conseil de la République s'est réunie une première fois dès après la séance de nuit, ce lundi matin, pour examiner le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la défense de la République, dont l'avait saisie M. le président du Conseil de la République et dont le texte venait d'être distribué aux commissaires.

Lors de cette première séance de votre commission, le projet de loi a donné lieu à un examen et à un vote à l'unanimité des membres présents, dont les conclusions vont être données plus loin.

Une deuxième séance, convoquée ce même jour, à dix heures du matin, a réuni les commissaires qui avaient délibéré la veille avec ceux qui n'avaient pas assisté à cette première séance.

La discussion a fait apparaître que l'ensemble du projet et des articles n'était adopté qu'à la majorité, mais une majorité d'ailleurs très forte.

La commission a limité son examen à celui des questions techniques soulevées par le texte du projet.

Sur l'ensemble, elle constate que le fonctionnement du mécanisme prévu par l'article 1^{er} (appel de 80.000 hommes de troupe, sous-officiers et officiers appartenant à la disponibilité et aux réserves des armées de terre, de mer et de l'air), peut apparaître comme techniquement heureux à une époque où aucun exercice de réservistes n'est pratiqué.

Votre commission — je ne dis pas celui qui vous parle — n'ayant pas, d'autre part, à évoquer l'incidence financière de la question ne trouve donc pas d'inconvénients d'ordre militaire au projet qui lui a été soumis, en ce qui concerne l'article premier et conclut à son adoption.

M. Marrane. Vous voulez utiliser l'armée contre le peuple. C'est un scandale.

M. le rapporteur. L'article 2 pose clairement le problème de la mise à la disposition du ministre de l'intérieur, par le ministre des forces armées, des unités constituées et assure à ces nouveaux mobilisés d'une qualité particulière des droits, avantages et prérogatives suffisants.

Votre commission a adopté l'article 2.

A propos de l'article 3, elle recommandera à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre des forces armées, en ce qui concerne l'usage de la perquisition, la plus grande vigilance des cadres supérieurs, des inspecteurs et contrôleurs pour éviter tout abus dans un domaine qui a donné lieu à tant de critiques envers les autorités militaires.

L'article 4 marque le caractère limité dans le temps de l'opération et a également été approuvé.

En terminant, nous tenons à marquer que si notre commission approuve la création de charges nouvelles pour le pays qui sans doute seront lourdes, c'est qu'elle a voulu entendre l'appel du Gouvernement dans des circonstances politiques difficiles... (*Bruit à l'extrême gauche.*)

M. le président. Vous avez la possibilité de vous faire entendre dans la discussion générale; laissez donc parler l'orateur qui a la parole au nom de la commission.

M. Marrane. Dans la mesure où la majorité ne brime pas la minorité!

M. le président. Laissez parler l'orateur! (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Si vous ne comprenez pas le français, allez à l'école! (*Vives protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Léon Mauvais. C'est de la partialité!

M. Léon David. La manœuvre est déjà réglée! On veut nous bâillonner!

M. le rapporteur. L'examen de ces circonstances politiques n'est peut-être pas du ressort de votre commission, mais elle tient à dire qu'elle ne peut que partager le souci du Gouvernement, celui de prévenir les actes de sabotage et d'assurer la liberté du travail.

A l'extrême gauche. De briser la grève!

M. le rapporteur. Sans ces deux conditions, le patrimoine dont elle a la garde, c'est-à-dire la défense nationale, perd son sens profond et se trouve en péril.

Elle ne peut oublier, non plus, que pour la grande majorité de ceux qui composent la commission, la préservation des institutions républicaines, inscrite en tête de l'article 1^{er} du projet qui vous est soumis, n'est autre chose que la défense de la démocratie, de cette libre démocratie au service de laquelle ont toujours lutté, à la pointe du combat, les armes françaises. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Verdeille, rapporteur pour avis de la commission de l'intérieur.

M. Verdeille, rapporteur pour avis de la commission de l'intérieur. Mesdames, messieurs, la commission de l'intérieur, consultée pour avis, donne un avis favorable.

Persuadée que, sur ce point, elle sera d'accord avec le Gouvernement, comme avec l'Assemblée, elle tient à marquer que pour le maintien de cet ordre qui est aujourd'hui, indispensable... (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Serge Lefranc. L'ordre nouveau!

M. le rapporteur pour avis. ... à la fois au relèvement de la nation et à la sauvegarde des institutions républicaines. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A l'extrême gauche. La défense des privilèges! C'est une honte!

M. le rapporteur pour avis. Nous faisons appel non point surtout à la force...

A l'extrême gauche. C'est du cynisme!

M. le rapporteur pour avis. ... mais essentiellement à la sagesse, au sens républicain et au sens civique de la nation française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Provocateur!

M. le président. La parole est à M. Jules Moch, ministre de l'intérieur.

M. le général Tubert. J'ai demandé la parole, monsieur le président.

M. le président. Vous êtes inscrit, comme M. Poher.

M. Marrane. C'est pour un rappel au règlement.

M. le président. Vous savez qu'au cours d'une discussion le ministre ou le Gouvernement peut demander la parole à tout moment et à la parole.

C'est le règlement.

M. le général Tubert n'a pas demandé la parole pour un rappel au règlement, mais dans la discussion générale; monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Jules Moch, ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, je prends la parole en des circonstances difficiles...

M. Larribère. Que vous avez créées.

M. le ministre de l'intérieur. ... et douloureuses.

M. David. La douleur est pour les autres.

M. le ministre de l'intérieur. Je dois à l'Assemblée souveraine toute ma pensée. Je la lui dirai en termes mesurés, dans l'espoir, peut-être vain, que tous, partisans ou adversaires du projet de loi en cause, auront à cœur de conserver à ce débat la dignité nécessaire. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Serge Lefranc. Vous aurez Pétain avec vous.

M. David. C'est la dignité de la trique.

A l'extrême gauche. Abandonnez votre projet!

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, j'indique tout de suite à cette assemblée que je ne répondrai à aucune insulte, à aucune provocation de l'extrême gauche... (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marcel Willard. L'extrême gauche n'acceptera pas les vôtres.

M. Serge Lefranc. Il y a longtemps que vous n'êtes plus socialiste.

M. le ministre de l'intérieur. ... et avec votre aide je pousserai mon exposé jusqu'à la fin, disant exactement tout ce que j'ai l'intention de dire. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Les circonstances, ai-je dit, sont à la fois difficiles et douloureuses.

M. David. C'est de votre faute.

M. le ministre de l'intérieur. Difficiles parce que la tentative de paralyser l'un après l'autre les principaux services publics pose au Gouvernement responsable de leur marche des problèmes essentiels qu'il est nécessaire de résoudre sans retard.

A l'extrême gauche. Vous voulez étrangler le peuple et briser la grève!

M. le ministre de l'intérieur. Sait-on, par exemple, que les arrivages hebdomadaires de lait à Paris sont tombés en une semaine de 285.000 litres à 171.000... (*Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Landabure. Il n'y en avait pas davantage à Paris avant la grève!

M. Marcel Willard. Le Gouvernement s'interpelle lui-même.

M. le ministre de l'intérieur. ... menaçant ainsi la santé et même la vie de nos enfants. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mme Yvonne Dumont. Donnez des salaires raisonnables à leurs pères!

M. le ministre de l'intérieur. Sait-on que, dans la semaine, les arrivages de pommes de terre ont été réduits de 315 à 69 tonnes, ceux de légumes de 384 à 85 tonnes, ceux

du blé de 550 à 43 tonnes, en sorte que les ménagères qui refont la queue ce matin devant les boulangeries parisiennes, dans le froid, savent que c'est le mouvement de grève qui est la cause de la renaissance de ces difficultés? (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Willard. Je répète que le Gouvernement s'interpelle lui-même.

M. le ministre de l'intérieur. Les circonstances sont douloureuses pour deux séries de raisons d'ailleurs connexes. D'une part, de nombreux chômeurs ne sont pas réellement des grévistes...

M. Le Diuz. Donnez-leur du travail !

M. le ministre de l'intérieur. Ils sont victimes d'une minorité d'agitateurs (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche*), qui feignent ou simulent l'indignation mais qui connaissent parfaitement les instructions que leur parti a données aux grévistes. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Bafoués par Jules Moch !

M. le président. Vous commencez à exagérer.

M. Serge Lefranc. Il y aurait peut-être une proposition simple qui consisterait à exclure tous les communistes du Parlement ! Comme sous Pétain ! (*Bruit.*)

M. le président. Monsieur Lefranc, je vous serais reconnaissant de ne pas oublier que, tout en étant membre du parti et du groupe communiste, vous êtes aussi questeur de l'Assemblée...

M. Serge Lefranc. Monsieur le président, je suis ici le défenseur du peuple. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Le Diuz. Ils ne sont pas chez vous, les défenseurs du peuple !

M. le président. ...et que, par conséquent, vous pourriez peut-être donner l'exemple de la discipline. Premier point.

Deuxième point. Je rappelle aux conseillers de la République qui voudraient faire de l'obstruction systématique, à la fois contre les membres du Gouvernement et contre le président, qu'il existe un règlement. Ce règlement, le président vous demande, malgré sa patience, de ne pas l'obliger à l'appliquer.

M. Serge Lefranc. A condition que nous ne soyons pas insultés par M. le ministre de l'intérieur. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Nous n'accepterons pas d'être traités de meneurs.

M. le ministre de l'intérieur. Je disais que, par la pression, par le refus du vote à bulletins secrets, par des violences souvent...

A l'extrême gauche. De la police !

M. le ministre de l'intérieur. ... et par le sabotage on s'efforce de généraliser les grèves. (*Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. M. Marrane est inscrit pour poser la question préalable et c'est lui qui parlera immédiatement après M. le ministre de l'intérieur. Si vous voulez que, de l'autre côté de l'Assemblée, on ne l'empêche pas de parler quand il aura la parole, écoutez M. le ministre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marcel Willard. Nous ne nous laisserons pas provoquer !

M. le président. Vous ne faites qu'interrompre depuis dix minutes !

M. Baron. Que le ministre adresse ses épithètes à la gauche !

M. le président. A ceux qui les méritent ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'intérieur. Je considère que, dans des circonstances comme celles que nous traversons, le premier devoir du ministre de l'intérieur...

A l'extrême gauche. Est de s'en aller !

M. le ministre de l'intérieur. ...est de rendre compte exactement au Parlement de la situation.

M. Lazare. Il faudra expliquer cela à Sète et dans l'Hérault !

M. le ministre de l'intérieur. Par le spectacle que donne une partie de cette Assemblée, vous imaginez celui des usines. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Ceci suffirait à justifier le projet de loi. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Serge Lefranc. Nous avons compris !

M. le ministre de l'intérieur. Mais, quel que soit le temps que nous emploierons à l'intérieur des limites que la Constitution fixe à ce débat, j'estime avoir le devoir de vous fournir un certain nombre d'indications.

M. Serge Lefranc. C'est inutile, nous sommes convaincus d'avance !

M. le ministre de l'intérieur. Je pense qu'il vous intéressera de savoir que, bien souvent, là où des scrutins secrets ont pu être organisés, ils ont donné la majorité aux adversaires de la grève, qu'en particulier, en ce qui concerne la fédération des chemins de fer — et je touche là un point que je sais sensible — des centaines et des centaines de referendums organisés dans les gares, dans les ateliers et dans les dépôts...

A l'extrême gauche. Sous la menace de la police !

M. le ministre de l'intérieur. ... ont presque tous donné la majorité, et souvent une majorité considérable, aux adversaires de la grève. (*Bruit.*)

A l'extrême gauche. menteur !

M. le président. Je sais, monsieur le ministre, que vous ne voulez pas répondre aux insultes, vous en avez le droit. Mais le président de l'Assemblée a le devoir de couvrir quiconque a la parole et notamment le Gouvernement. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je demande donc à tous les membres de cette Assemblée — et je me permets d'insister — de ne pas adresser d'insultes aux personnes qui sont à la tribune, que ce soit un membre du Conseil de la République, que ce soit un représentant de la commission ou du Gouvernement, afin de ne pas me mettre dans l'obligation d'appliquer le règlement.

Je le répète: je serai très patient, mais je ne faillirai pas à mon devoir. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le ministre de l'intérieur. C'est précisément au moment où l'abondance des referendums favorables à la continuation du travail est apparue aux dirigeants de la

fédération des cheminots qui ceux-ci, sans consulter la grande masse de leurs syndiqués, ont décidé une grève générale, qui n'a d'ailleurs absolument rien changé.

M. Marrano. Alors, pourquoi toutes ces mesures ? Retirez votre projet ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Non ! messieurs, je ne le retirerai pas, mais j'espère bien que la désorganisation du mouvement que vous avez créé ira si vite qu'il ne me sera pas nécessaire de faire appel à ce projet. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

C'est ainsi que nous constatons que la déclaration de grève générale des chemins de fer n'a pas modifié l'état du réseau.

M. Baron. Déclaration de guerre au peuple !

M. le ministre de l'intérieur. Au contraire, depuis que la grève générale a été déclarée, des gares, des dépôts ont été dégagés et des services de chemins de fer ont été rouverts — vous le savez, au reste, dans vos départements — qui ne fonctionnaient pas tant que la grève était généralisée, mais n'était pas encore générale.

Aujourd'hui même, je puis vous indiquer les derniers dégagements obtenus.

M. Le Diuz. Vous pouvez indiquer, monsieur le ministre, que dans votre département, on vient de prendre la décision de la grève générale.

M. le ministre de l'intérieur. Hier soir a été dégagée, parce que nous savions que nous aurions le consentement de la grande masse des cheminots, une installation ferroviaire particulièrement importante que nous souhaitions rendre à la vie, celle de la rue du Charolais, à Paris, qui devait être dégagée tout à fait au début parce qu'elle commande toutes les lignes de la gare de Lyon fermée depuis quinze jours. L'opération s'est faite hier sans aucune difficulté; cinquante-deux arrestations ont été opérées... (*Exclamations à l'extrême gauche.*) ...d'hommes qui sont, dans leur immense majorité, des agitateurs professionnels, étrangers (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*), étrangers à la corporation des cheminots.

M. Marcel Willard. C'est ce qu'ont toujours dit les gouvernements successifs.

M. le ministre de l'intérieur. Nous avons ainsi une dernière preuve du fait que nous avons constaté en dégagant, la veille, le dépôt du Lendit, où sur cent deux arrestations, une centaine était de gens étrangers aux chemins de fer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Même dans le Gouvernement il y a des étrangers !

M. le ministre de l'intérieur. Je pense qu'il est nécessaire que, non seulement le Parlement, mais le pays et la grande masse de la classe ouvrière connaissent ces faits, et ils commencent à les connaître, car, dans la série des mouvements qui se sont produits ces deux derniers jours, je puis vous citer des exemples tout à fait significatifs.

Lier, le port autonome de Bordeaux a voté la reprise du travail. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. David. A Nice, il y a la grève générale aujourd'hui !

M. le ministre de l'intérieur. Hier également, les premiers pétroliers sont partis du Havre, où ils étaient bloqués depuis longtemps.

Ce matin, à neuf heures et demie, les ouvriers du port autonome du Havre se sont réunis, ont voté à bulletin secret et, à une très grosse majorité, ont décidé de reprendre immédiatement le travail. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ce matin, je comptais faire rompre par la force... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Léon Mauvais. Par la force !

M. le ministre de l'intérieur. Oui ! par la force, et je dirai pourquoi dans un instant. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. Faux socialiste !

M. le ministre de l'intérieur. Je comptais, ce matin, faire rompre par des délaçements de sapeurs et de marins...

M. Baron. Poignarder la classe ouvrière !

M. le ministre de l'intérieur. ... des barrages de vingt-cinq péniches établies en travers de la Seine, à Bougival, et qui empêchaient des chalands pétroliers de remonter jusqu'à Paris, où les approvisionnements en essence sont particulièrement bas.

M. Baron. Pour les grosses voitures, il y en a de l'essence !

M. le ministre de l'intérieur. C'était, en effet, mon devoir (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.* — *Interruptions à l'extrême gauche*), car je n'ai pas à rougir de permettre que les ambulances municipales de la région parisienne puissent être approvisionnées en carburant.

M. Baron. Et les voitures des trafiquants !

M. le ministre de l'intérieur. J'ai constaté qu'il avait suffi d'annoncer que les mesures étaient en cours pour qu'il ait été inutile d'y recourir. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les marinières, hier soir, ont spontanément défilé le barrage, rangé leurs péniches le long de la berge et laissé passer les péniches de pétrole qui sont d'ores et déjà vidées dans les réservoirs. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. David. Que deviennent les salaires dans tout cela ?

M. le ministre de l'intérieur. Je puis également indiquer que les régions ferroviaires de Paris à Pierrefitte et à Marcadet ont été dégagées pour permettre la reprise normale des communications autour de Paris.

Parallèlement — nous ne nous en étonnons pas — au moment où un nombre croissant de travailleurs s'apercevant que l'opération politique dans laquelle on tente de les entraîner, en se basant bien entendu sur des raisons économiques fondées, reprennent le travail en comprenant l'effort que le Gouvernement a fait en leur faveur sur le plan économique en même temps qu'il prenait sur le plan politique l'attitude qui s'imposait, nous constatons un raidissement des agitateurs et le nombre de sabotages enregistré ces deux derniers jours croît d'une façon inquiétante.

Je m'excuse de n'en posséder ici qu'une liste incomplète, mais retenu hier soir assez tard à l'Assemblée, je n'ai pu la faire compléter. Elle est arrêtée aux 28 et 29 novembre. La voici.

Depuis le 27 novembre, des groupes de choc montent dans les trains de banlieue à destination ou en provenance de la gare de l'Est et se livrent à des sabotages et à des menaces, tirent le signal d'alarme et, quand le train est arrêté, coupent les boyaux de freins pour empêcher le départ.

C'est une longue liste de sabotages dont je n'accuse pas les cheminots eux-mêmes, mais bien des groupes organisés répondant à un mot d'ordre politique. (*Interruptions à l'extrême gauche.* — *Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. Parlez donc un peu du plan bleu !

M. le ministre de l'intérieur. Tant que je serai au poste où m'a appelé la confiance de M. le président du conseil...

A l'extrême gauche. Pas pour longtemps !

M. le ministre de l'intérieur. ... je ne m'occuperai pas de l'opinion politique des perturbateurs quels qu'ils soient. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Présentement, des sabotages sont exécutés; je m'efforce de les réprimer.

Mme Suzanne Girault. Ils sont organisés par vos provocateurs.

M. le ministre de l'intérieur. Si demain des mouvements d'une autre nature sont décelés, je sévirai contre eux avec la même énergie. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ces derniers jours, on a bloqué les postes d'aiguillage à Juvisy, à la gare de Tolbiac, à celle d'Austerlitz. Entre Mare et la Boissière, sur la voie ferrée de Chambly à Beauvais, un rail avait été coupé pour provoquer un déraillement. Ailleurs, un pétard a fait sauter un rail.

A Juvisy, les points vitaux de la gare avaient été occupés. Dans l'Yonne, de très nombreux sabotages de signaux simultanément exécutés nous ont été signalés.

Dans l'Yonne également, vingt-sept feux de locomotives ont été basculés par des grévistes qui voulaient empêcher la majorité de leurs camarades de travailler comme à l'ordinaire.

A Nanterre, deux câbles à haute tension ont été dénudés et rattachés l'un à l'autre pour produire un court circuit qui a provoqué des dégâts sérieux.

Sur la voie ferrée Paris-Brest deux sabotages ont été constatés. Les quatre rails des voies montante et descendante avaient été enlevés sur une longueur de onze mètres. Il n'y a pas eu d'accident parce qu'il y a encore des cheminots fidèles à leur devoir professionnel. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) malgré l'ordre de grève des dirigeants communistes de la fédération des cheminots, et qui inspectent les voies pour essayer de lutter contre de tels sabotages et sauver des vies humaines. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Au Mans, avant que nous ne dégagions la gare qui a été trois fois occupée par des ouvriers métallurgistes, et non pas par des cheminots, l'express Paris-Quimper avait été bloqué par sabotage.

A Rouen, les feux de toutes les locomotives sous pression ont été simultanément basculés. A Saint-Brieuc, les grévistes ont dévissé les freins des convois. De même à la Ferté-Milon.

L'appareillage électrique du pont tournant de la gare de triage du grand blockhaus, à Nantes, a été saboté et rendu complètement inutilisable pour quelques semaines. (*Interruptions et cris à l'extrême gauche.*)

Ah ! je sais que cela ennuie ces messieurs que l'on rende publics les résultats des instructions dont nous savons qu'elles ont été données... (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

Huit machines au dépôt du grand blockhaus ont été vidées de leurs feux.

Vous voyez comment ces actes exécutés un peu partout, en même temps, dans toute la France, répondent à un mot d'ordre tendant à empêcher la majorité des travailleurs de se rendre à leur travail.

Les établissements Arbel, à Douai, ont été envahis par des groupes de mineurs, d'ouvriers grévistes d'autres usines qui ont débrayé les moteurs, ouvert les robinets d'air comprimé et coupé les courroies.

Sur la voie ferrée le Havre-Paris les fils téléphoniques ont été coupés et vingt-deux rails ont été déboulonnés.

Toutes les lignes de sécurité aboutissant à l'automatique de la préfecture du Rhône, la reliant au commissariat de police et à la caserne de pompiers, ont été coupées par suite de sabotages effectués au central téléphonique.

Des commandos ont opéré tous ces jours-ci dans le bassin houiller du Nord, utilisant des voitures empruntées, si j'ose ainsi parler, à la direction des houillères, du carburant prélevé sur les stocks des houillères et transportant des groupes de choc allant d'usine en usine et de coron en coron pour exercer une pression morale et débaucher les travailleurs. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mesdames et messieurs, vous ne vous étonnez sans doute pas, dans votre grande majorité, que le ministre de l'intérieur vous dise que ces faits n'ont que trop duré, qu'il faut qu'ils cessent et qu'ils cesseront. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. Entre vous et le peuple, c'est une lutte...

M. le ministre de l'intérieur. Entre les saboteurs et moi, oui, c'est une lutte sans merci. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.* — *Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. David. Vous tenez le même langage que Goebbels.

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement veut assurer la liberté du travail. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur Lefranc, voulez-vous vous inscrire une fois pour toutes.

Votre groupe a deux orateurs inscrits. Si tout à l'heure on les interrompt, vous protesterez. Vous ne faites que cela depuis le commencement du débat. Vous me demanderez ensuite de faire écouter vos orateurs.

Respectez donc la liberté de parole de vos collègues. Votre obstruction est systématique.

M. David. Nous ne vous demandons rien.

M. le président. Très bien ! Je l'enregistre.

M. le ministre de l'intérieur. Je veux sur ce point, sans aucune passion, vous donner quelques indications supplémentaires.

Nous tenons à ce que la liberté du travail soit assurée. Chaque fois que la liberté du travail est assurée, je reçois des télégrammes du genre de celui-ci qui vient de m'arriver tout à l'heure d'une petite ville du Cantal :

« Nouveau vote mineurs à Champagnac a été fait. Majorité renversée. Stop. Reprise

du travail a été décidée pour lundi. Mille mineurs intéressés étaient en grève depuis une semaine... »

A l'extrême gauche. Refusant les 1.100 francs d'augmentation !

M. le ministre de l'intérieur. « ...Grève bâtiment cessera demain. Nette amélioration. Services publics tous assurés ».

A l'heure même où je parle, nous sommes en train de dégager les puits des mines de la région du Nord. C'est une opération difficile... (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Vous auriez mieux fait de leur donner ce qu'ils demandaient.

M. le ministre de l'intérieur. ...mais nous tenons essentiellement à ce que tout mineur qui veut travailler puisse le faire sans crainte d'un sabotage au puits et sans risquer des violences au coron.

Depuis ce matin, les hommes que nous avons concentrés, ont déjà dégagé un nombre assez important de puits. Je ne dirai pas lesquels ici.

A l'extrême gauche. Il vous serait difficile de les nommer.

M. le ministre de l'intérieur. Non, il ne me serait pas difficile de les nommer, mais je ne désire pas que des communications téléphoniques, obtenues malgré la prétendue grève générale des P. T. T., permettent de déduire de la liste d'ensemble que j'ai en tête, quelles seront les opérations qui se feront cet après-midi. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'indique cependant au Conseil — et ceci est encore une nouvelle qui ne plaira malheureusement pas à tout le monde — ...

A l'extrême gauche. Elle plaira à la réaction !

M. le ministre de l'intérieur. ...qu'un groupe de puits, que je ne nommerai pas non plus, situé hors de la zone qui doit être dégagée ce matin, l'a été par les mineurs eux-mêmes quand ils ont su qu'on dégageait des puits voisins. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Marcel Willard. Nous ne sommes pas obligés de vous croire sur parole.

M. Vanrullen. Les mineurs sont français !

M. le ministre de l'intérieur. J'ai été obligé de distraire d'effectifs pourtant à à peine suffisants et qui étaient employés ailleurs, pour protéger ces travailleurs volontaires qui avaient eux-mêmes chassé les piquets de grève. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Laffargue. C'est la débâcle ! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Ce n'est pas la peine d'envenimer ce débat. Il est déjà assez agité.

Laissez parler M. le ministre de l'intérieur. (*Interpellations entre l'extrême gauche et le reste de l'Assemblée.*)

Ne répondez donc pas. Vous voyez bien que c'est organisé. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai au reste pas grand chose à ajouter.

Je veux cependant adresser un avertissement solennel aux étrangers qui vivent en France.

Voix nombreuses à l'extrême gauche. Joanovic !

M. le ministre de l'intérieur. La première décision que j'ai eu à prendre au ministère de l'intérieur a été l'expulsion immédiate de 29 étrangers dont les voyages à travers la France coïncidaient singulièrement avec les déclenchements de grèves. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. L'armée Anders !

M. le ministre de l'intérieur. Ces hommes...

A l'extrême gauche. Ils viennent apporter l'or d'Amérique !

M. le ministre de l'intérieur. Ces hommes ont été priés d'aller exercer ailleurs et pour les mêmes maîtres leur coupable activité. (*Applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marcel Willard. Vous ne servez pas mal les vôtres.

M. le ministre de l'intérieur. En tout cas ceux-là au moins ne l'exerceront plus en France.

J'ai l'intention de continuer dans cette voie. Je voudrais que les travailleurs ou les agents étrangers soient prévenus que tout étranger qui sera appréhendé dans les jours qui viennent, à l'occasion d'atteinte à la liberté du travail, de présence dans les piquets de grève, de violences ou de sabotages, d'occupations d'usines, d'utilisations de matériels ne lui appartenant pas, comme ces camions des houillères auxquels je faisais allusion, sera immédiatement expulsé et que, sous aucun prétexte, aucun délai ne lui sera consenti. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. David. La Gestapo ne faisait pas mieux. (*Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. Regardez ceux qui vous applaudissent !

M. Serge Lefranc. Il n'y aura bientôt plus de parti socialiste dans cette assemblée.

M. le ministre de l'intérieur. Les étrangers qui vivent en France doivent se rappeler que les affaires françaises sont des affaires d'ordre intérieur qui ne les concernent point. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'en ai terminé. Je vous demande de ne pas prêter attention — je sais que la grande majorité ne le fera pas — à une polémique fallacieuse qui tenait à faire considérer ce texte comme destiné à briser les grèves. Les grèves sont légales, elles sont reconnues par la Constitution, mais le droit au travail n'est pas moins légal que le droit de grève ; je dirai même que l'on ne conçoit pas l'un sans l'autre. Sinon, si nous laissions s'accréditer cette thèse de la grève sans risques, nous transformerions les deux semaines de congé payé en cinquante-deux.

Un conseiller à l'extrême gauche. Ce n'est pas le peuple qui reste oisif pendant cinquante-deux semaines. Ce sont vos amis.

M. le ministre de l'intérieur. Ce texte vise donc à permettre au Gouvernement, dont les effectifs disponibles ont été au début fort restreints, de disposer au cours d'une période de crise politique d'éléments suffisants pour assurer notamment la circulation des trains sans risque de rupture de rail.

M. David. C'est le retour au vichysme.

M. le ministre de l'intérieur. Je l'avoue, je suis peiné d'avoir été obligé de demander au Gouvernement des effectifs supplé-

mentaires. Mais croyez-vous qu'il ne faille pas voir la situation comme elle est, qu'il ne faille pas voir avec quelle habileté certains ont profité d'un malaise économique évident, de revendications sociales parfaitement justifiées...

M. David. Alors donnez satisfaction au peuple !

M. le ministre de l'intérieur. ... pour y greffer des grandes manœuvres d'un style nouveau, en vue soit de servir d'entraînement pour un avenir qui ne dépend pas d'eux (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite*), soit même — comme je n'en exclus pas l'hypothèse, sans la dramatiser, et tout en prenant les précautions nécessaires — en vue de passer à des formes d'action plus violentes.

M. David. Vous suiez la peur !

M. Serge Lefranc. Un second froid dans le dos pour vos amis d'extrême droite ! (*Rires à droite, au centre et à gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. J'ignore ce que l'avenir nous réserve. Le devoir du Gouvernement, en face d'organisations de cette nature, est d'abord d'avoir envisagé toutes les hypothèses, ensuite de prévoir les parades à chacune. Je puis donner l'assurance qu'en étroite collaboration avec M. le ministre des forces armées et M. le ministre de la justice, dans un gouvernement solidaire et résolu à faire preuve d'énergie et, quand il le faudra, d'autorité, nous offrirons à tous ceux qui veulent reprendre le travail la possibilité de le faire. Nous réprimerons impitoyablement tout acte de sabotage et par là même défendrons la République. (*A gauche, au centre et à droite, Mmes et MM. les conseillers se lèvent et applaudissent.*)

— 4 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. M. le général Tubert et M. Marrane ont demandé la parole, le premier pour un rappel au règlement, le second pour poser la question préalable. Je crois que M. le général Tubert devrait parler en premier lieu. Vous êtes d'accord ? (*Assentiment à l'extrême gauche.*)

La parole est à M. le général Tubert.

M. le général Tubert. Je regrette d'avoir à parler dans cette atmosphère chargée d'électricité...

Voix nombreuses à gauche et au centre. A la tribune !

M. Marcel Willard. Regardez le spectacle de cette meute.

M. Serge Lefranc. Ils seraient moins courageux au milieu des travailleurs en grève !

M. le général Tubert. Il ne s'agit pas d'une question dramatique, mais simplement d'un rappel au règlement. On a beaucoup parlé du règlement, hier, et je suis obligé d'évoquer l'intervention de mon collègue M. Marrane pour constater que personne, même parmi les juristes les plus qualifiés, n'a pu répondre à ses arguments, basés sur la simple application du règlement.

M. le président. Je vous rappelle que le président a répondu en invoquant l'article 45. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le général Tubert. Je ne suis pas venu discuter sur ce qui s'est passé hier.

M. le président. Au moins, affirmez des choses exactes.

M. le général Tubert. Je fais appel à l'objectivité de tous nos collègues. J'ai constaté qu'après l'intervention pleine de conviction et de sincérité de M. Marrane, personne n'a pu apporter un argument en sens contraire.

Entre les arguments et les affirmations, il y a une certaine nuance, et quand on manque d'arguments, on produit de simples affirmations.

Vous avez pu constater que nous avons laissé le rapporteur de la commission de la défense nationale parler en toute tranquillité et vous lire un procès-verbal qui a été établi dans des conditions que je qualifierai d'anormales ou, tout au moins, de contrares aux règlements.

En effet, le règlement dit que les commissions sont convoquées à la diligence de leur président. Qu'il y ait une majorité et une minorité, je crois que c'est normal en régime parlementaire. Nous sommes encore en régime parlementaire...

Au centre. Et nous y resterons !

M. le général Tubert. Mais si la majorité continue à essayer de brimer la minorité... *(Protestations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.)* Je vais vous en donner la preuve tout de suite; il ne s'agit pas d'une simple affirmation.

Hier, à la fin de la séance prolongée que nous avons tenue, différents collègues — certains d'ailleurs n'appartenant pas à la commission — m'ont dit qu'il convenait de se réunir immédiatement; d'autres, au contraire, préféraient se réunir ce matin. Finalement, puisqu'on tenait à siéger en séance publique à 10 heures 30, j'ai fixé la réunion de la commission à 10 heures. Le secrétaire administratif de la commission a été chargé de prévenir tous nos collègues.

Que s'est-il passé ? Un de nos collègues en a amené un certain nombre d'autres. *(Protestations à gauche, au centre et à droite.)*

Nous n'avons pas à faire des désignations personnelles; ce serait extrêmement désagréable. Vous avez dû remarquer que j'évite toutes interventions concernant les personnes. Je me bats pour des idées, pour des principes. Certains ne comprennent pas cela; ils s'imaginent qu'il vaut mieux proférer des injures personnelles. *(Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Vous me flattez beaucoup et vous allez me rendre orgueilleux. On applaudit sur tous les bancs. Il y a longtemps que cela n'est pas arrivé.

M. le président. J'avoue que même le président vous applaudit silencieusement.

M. le général Tubert. Que dit le règlement ? Les commissions sont convoquées à la diligence de leur président.

Il peut se passer deux choses.

Où bien la convocation est normale, et les commissaires doivent être convoqués 48 heures avant la réunion. La lettre de réunion doit préciser l'ordre du jour.

Il y a aussi les cas exceptionnels. Il s'agissait là, j'en suis d'accord, d'un cas exceptionnel et urgent. Je dirai même qu'il s'agissait de ne pas retarder la séance publique. C'est pour cela que j'ai fixé cette réunion à dix heures, la séance publique étant à dix heures trente. Vous pourriez me dire que c'était un trop court délai pour le débat en commission. La réunion clandestine qui a eu lieu n'a duré que 25 minutes. *(Exclamations à gauche, au centre et à droite.)*

Il faut appeler les choses par leur nom. C'est une habitude qu'on perd d'appeler un chat un chat et Rollet un fripon. J'ai conservé cette habitude. C'est peut-être une habitude militaire, mais elle a son prix.

M. Laffargue. Démissionnez, président, puisque vous avez été outragé; il faut faire preuve de dignité. *(Rires.)*

M. le général Tubert. Monsieur Laffargue, nous réglerons cette question. Laissez-moi terminer.

Je ne me fais pas d'illusion sur la suite de mon intervention. Mais je tiens à dire, et tous les hommes de bonne foi le reconnaîtront, qu'on a violé formellement, une fois de plus, le règlement, puisque la majorité a voulu opprimer la minorité et va l'empêcher de s'exprimer même à l'intérieur d'une commission. C'est tout ce que je voulais vous faire remarquer.

Les observations que nous aurions voulu présenter en commission, nous les présentons en séance publique avec toute la vigueur que vous nous connaissez.

M. le président. La parole est à M. Vanrullen pour un rappel au règlement.

M. Vanrullen. Mes chers collègues, après le dépôt du projet de loi par le Gouvernement, à l'issue de notre séance de ce matin, le président du Conseil de la République avait invité les membres de la commission à se mettre d'accord entre eux pour fixer le moment précis de la réunion.

A l'extrême gauche. Le président de cette commission.

M. Vanrullen. Il avait indiqué que la fixation de la date et de l'heure de la réunion était du ressort de la commission elle-même. Nous nous sommes effectivement retrouvés au pied de cette tribune à l'issue de la séance publique. Au nom de plusieurs de mes collègues comme au mien propre, j'ai demandé que la commission se réunisse immédiatement. Le président était d'un avis opposé et surtout quelques membres de son groupe qui n'appartenaient pas à la commission de la défense nationale. J'ai fait remarquer à M. le président que nous étions disposés — et nous étions nombreux — à demander la réunion immédiate de la commission de la défense nationale. Nous nous sommes dirigés vers le local, en avisant le président de la commission que nous entendions tenir séance immédiatement.

Le président de ladite commission n'a pas cru devoir déférer au désir de la majorité des membres de la commission puisque nous étions 22 sur 30, et il y avait plusieurs absents.

On parle ici du respect de la démocratie. Où irait la démocratie si une minorité, qui s'est révélée, ce matin, être de deux membres seulement, imposait sa volonté à 22 autres commissaires ? Nous avons cru, en conséquence, observer le règlement qui, par ailleurs, prévoit la réunion, séance tenante, de la commission en cas de projet d'urgence. Nous avons également respecté le régime démocratique.

Dans ces conditions il est simplement regrettable que le président de la commission n'ait pas cru devoir respecter lui-même ces méthodes démocratiques. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

M. le général Tubert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le général Tubert.

M. le général Tubert. Très brièvement je répondrai aux affirmations de M. Vanrullen.

Je fais appel aux collègues qui étaient présents. Il y avait brouhaha, et nous étions réunis au pied de la tribune. Je leur ai dit: « Donnez-moi un argument ! »

Certains me disaient avec raison: « Nous sommes fatigués. » Il faut reconnaître que plusieurs d'entre nous ont siégé depuis deux heures et demie avant-hier, tandis que d'autres ne sont arrivés qu'à la dernière heure, rappelés par la radio officielle.

Je leur ai donc demandé une raison pour nous réunir d'urgence; et je vous donne ma parole que si on m'avait donné une raison valable, nous nous serions rassemblés.

Ceux qui habitent en banlieue étaient dans l'impossibilité matérielle de rentrer chez eux, même avec le service spécial d'autobus mis à notre disposition.

Aucun des collègues n'a pu me donner une raison — ou l'intention même de faire entre eux une réunion.

M. le président. L'incident est clos.

— 5 —

DEFENSE DE LA REPUBLIQUE

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. Marrane. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Mesdames, messieurs, je pose la question préalable, car il est, dès maintenant, établi que le Gouvernement applique des mesures pour lesquelles il sollicite l'approbation du Parlement avant même que celui-ci n'ait pris cette décision.

C'est là une attitude inadmissible qui illustre bien les conceptions antidémocratiques du Gouvernement, en ce qui concerne le respect des règles constitutionnelles.

M. le ministre de l'intérieur a ajouté qu'il s'est fait le défenseur de la liberté du travail, en imposant le vote secret et en dégageant les usines par la force.

C'est cela qu'il appelle la liberté du travail !

Eh bien ! ceci confirme les déclarations faites devant l'Assemblée nationale par M. le président du conseil qui a présenté la loi soumise à notre discussion en indiquant « qu'elle est destinée à renforcer les mesures qu'il est possible de prendre dans la répression des actes de sabotage et la protection des travailleurs contre toute atteinte à la liberté du travail. »

Il a ajouté que ce projet comporte « une refonte complète de la législation actuelle », qui remonte d'ailleurs au Second Empire, en vue de rendre plus efficaces les sanctions contre les actes de destruction et de violence.

Ainsi, le Gouvernement reconnaît lui-même qu'il va plus loin que « Badinguet » *(Exclamations au centre et à droite)* et qu'il veut réduire la liberté accordée par la loi de 1864.

M. Robert Schuman, président du conseil. C'est parce que les fauteurs de troubles vont également plus loin qu'on ne l'avait fait il y a un siècle ! *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.)*

M. Marrane. Les fauteurs de troubles, ils sont s'abord sur les bancs du Gouvernement !

Il est donc évident que le Gouvernement demande aux assemblées parlementaires de réduire non seulement les droits que les travailleurs tiennent de la Constitution pour l'exercice du droit syndical du droit de grève, mais qu'il entend même réduire ce que « Badinguet », sous le Second Empire, avait lui-même accordé aux travailleurs.

Et la constatation de cet état de choses illustre les conceptions antidémocratiques du Gouvernement inspirées par le mépris des travailleurs et la haine du peuple.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que pour obtenir le respect des droits dans la Constitution, il a fallu de longues discussions dans les deux Assemblées nationales constituantes et la ratification du peuple français.

Ces discussions se sont étendues pendant près d'une année, et la Constitution a été l'aboutissement de l'action patriotique menée par la classe ouvrière pendant l'occupation ennemie, sa participation essentielle pour assurer la libération de la Patrie. (*Tres bien! à l'extrême gauche.*)

Et voici qu'un Gouvernement aux ordres du parti américain... (*Exclamations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*) veut pratiquement en quelques heures supprimer ces droits purement et simplement.

Il aurait voulu, en une seule journée, supprimer les droits acquis par la classe ouvrière, non seulement ceux qui sont reconnus par la Constitution, mais aussi ceux qui étaient déjà reconnus par la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Ces droits sont inviolables et le Gouvernement veut, par conséquent, faire voter des lois plus réactionnaires que les ordonnances royales de Charles X ou celles du Second Empire!

Il veut supprimer le droit syndical, le droit de grève, la liberté de la presse et même, avec la procédure du flagrant délit, l'immunité parlementaire.

M. Léon Mauvais. Voulez-vous me permettre un mot, monsieur Marrane ?

M. Marrane. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Mauvais, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Léon Mauvais. Je tiens à indiquer qu'il n'est pas étonnant que le Gouvernement ait de telles pensées et de telles pratiques.

Il en est qui sont des récidivistes; et je veux rappeler ici que le président même du Gouvernement est un ancien ministre de Vichy et qu'il a déjà trahi la République au mois de juillet 1940. (*Mouvements divers.*)

M. le président. M. le président du conseil fait signe qu'il n'attache pas d'importance aux paroles qui viennent d'être prononcées. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Serge Lefranc. Ils sont plusieurs sur ces bancs qui ont voté ainsi en 1940.

M. le président. La parole est à M. Marrane; je me permets de vous le rappeler.

M. Léon Mauvais. J'ai parlé avec l'autorisation de M. Marrane, c'était mon droit.

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Ainsi le Gouvernement et sa majorité parlementaire veulent déconsidérer le régime démocratique, en annulant toutes les libertés conquises par la classe

ouvrière, et ils veulent livrer les travailleurs de notre pays aux magnats du capital, aux oligarchies financières.

La classe ouvrière a été très héroïque sous l'occupation nazie; dans son ensemble, elle n'a jamais accepté la collaboration avec l'ennemi, alors que dans les rangs de la majorité, il en est qui furent des pétainistes, et, par conséquent, des partisans de la collaboration avec l'ennemi.

Oui, je parle de cette classe ouvrière qui a été si héroïque, qui a joué un rôle essentiel dans la libération nationale, comme dans les glorieuses journées d'août 1944, qui a assuré la libération de Paris, de même qu'elle a joué un rôle capital dans la renaissance de notre patrie depuis la libération.

Mais c'est un fait que cette même classe ouvrière est sous-alimentée depuis sept années, et l'on est obligé de constater chaque jour qu'elle est seule à supporter le régime du rationnement car ceux qui ont de l'argent n'en sont pas du tout gênés. Le Gouvernement qui demande des mesures de brutalité et de répression contre la classe ouvrière n'a jamais pris de mesures efficaces contre les spéculateurs et contre les trafiquants du marché noir.

C'est un fait indiscutable que, depuis le mois d'avril 1947, le coût de la vie a augmenté de plus de 40 p. 100, et que le Gouvernement veut maintenir le blocage des salaires, ce qui est une honte, ce qui révolte tous ceux qui sont épris de bon sens et de justice.

Non seulement le prix de la vie a augmenté de 40 p. 100, mais il est indiscutable que les denrées vendues maintenant n'ont pas la même qualité qu'avant guerre.

Par exemple, le pain est rationné et attribué dans des proportions nettement insuffisantes, mais il n'a pas la même qualité et la même valeur nutritive qu'avant guerre. Et cependant, l'indice des prix a dépassé de loin celui des salaires. D'ailleurs, personne ne conteste que le niveau de vie de la classe ouvrière est trop bas. Même à l'Assemblée nationale, les orateurs de la droite ont reconnu que les salaires sont insuffisants. L'archevêque de Paris lui-même l'a dit. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Vous m'applaudissez, mais vous votez des mesures de répression contre ceux qui réclament le droit de manger en travaillant.

Une voix à l'extrême gauche. La parole et les actes! C'est le double jeu!

M. Marrane. C'est donc un fait indiscutable que les travailleurs et leur famille souffrent de la faim.

La responsabilité des mouvements repose donc entièrement sur le Gouvernement qui, par haine et par peur du peuple, refuse aux travailleurs les salaires et traitements indispensables pour assurer leur existence et celle de leurs familles.

Voici maintenant que le Gouvernement veut réduire les droits de cette classe ouvrière! Oui, les ouvriers ont faim et, au lieu de donner satisfaction à leurs justes revendications, le Gouvernement vient nous demander de lui donner des pouvoirs pour utiliser l'armée contre la grève. Quand les ouvriers font la grève, c'est qu'ils ont utilisé tous les autres moyens pour obtenir satisfaction. La grève est une arme que la classe ouvrière n'utilise que quand elle y est contrainte. M. le ministre de l'intérieur disait tout à l'heure qu'il y avait des meneurs et des agitateurs professionnels. Permettez-moi de vous dire que lorsque j'ai participé à ma pre-

mière grève je n'avais pas encore treize ans. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Léon Mauvais. Il n'y a pas beaucoup qui peuvent en dire autant!

M. Marrane. Je suis un ouvrier fier de ses origines, fidèle à sa classe et à son parti. Mon père était également un ouvrier. Dans l'usine où je travaillais, la grève s'était déclenchée.

Il n'y avait pas de parti communiste. C'était en 1900. Il n'y avait même pas, dans cette usine, de syndicat ouvrier. Les ouvriers, sans même être organisés, ont été contraints de faire la grève pour obtenir le droit de vivre en travaillant; mais parce qu'ils n'étaient pas organisés, qu'ils n'étaient pas syndiqués, ils ont été battus. Par conséquent, dès mon plus jeune âge, j'ai su ce que c'était que d'avoir un père qui est contraint à la lutte pour pouvoir nourrir sa famille en travaillant.

M. Henri Barré. Nous avons tous connu cela, monsieur Marrane!

M. Marrane. Vous l'avez peut-être connu, mais vous l'avez oublié... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Barré. Je vous interdis de dire que je l'ai oublié.

M. Marrane. ...puisque maintenant, vous approuvez les mesures de répression; vous appartenez ici à la majorité qui constitue le clan des briseurs de grèves. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, pour avoir fait la grève sans appartenir, je le répète, à aucun parti politique et sans être syndiqué, mon père fut sans travail pendant six semaines. Mes parents durent emprunter de l'argent pour déménager, mon père allant dans une autre usine. Si, à ce moment le pain était en vente libre, si c'était du pain blanc, je me souviens que nous n'avions pas tous les jours la ration nécessaire pour nourrir des enfants.

Actuellement, une grande partie des travailleurs en grève se trouve dans cette situation.

Au lieu de donner satisfaction à des revendications dont la légitimité ne peut être contestée par personne, le Gouvernement, qui s'est opposé à la ratification des accords passés entre la confédération générale du travail et la confédération du patronat français, vient ici vous demander des moyens de coercition, de répression contre les travailleurs. Nous nous élevons avec indignation contre de tels procédés qui ont déjà été condamnés dans le passé par tous les républicains sincères. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi non seulement le Gouvernement a appliqué des mesures de brutalité policière révoltante contre les grévistes. Maintenant voici qu'il veut utiliser l'armée contre eux. Voici qu'il vous demande de mobiliser 80.000 hommes pour tenter de briser la grève par la force.

M. le ministre de l'intérieur. Mais non!

M. Marrane. Puisque tous les mensonges, toutes les calomnies, toute la propagande officielle n'ont pas réussi à diviser les travailleurs, n'ont pas réussi à briser les grèves, vous voulez employer la force, vous voulez faire couler le sang.

Voilà les motifs de la présentation du projet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Marrane. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. Je remercie d'autant plus M. Marrane que j'ai trouvé très émouvante l'évocation des années difficiles que son père et lui ont connues.

Mme Suzanne Girault. Et que vous n'avez pas connues !

M. le ministre de l'intérieur. Je l'assure qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de porter atteinte au droit de grève.

M. Léon Mauvais. Vous ne faites que cela tous les jours !

M. le ministre de l'intérieur. C'est là une méprise constamment commise. Je vais indiquer, aussi, que les travailleurs ne sont pas unis sur la thèse de la grève révolutionnaire puisque, depuis ma descente de la tribune, qui n'est pas très ancienne, j'apprends qu'un deuxième barrage de péniches s'est dissocié (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), qu'à Mantès, il y a reprise du travail dans de nombreuses usines ainsi que dans les ateliers de la S. N. C. F. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), qu'à Corbeil on signale une détente très sensible et qu'à Argenteuil, qui était un des points nerveux, on signale la reprise du travail ce matin dans de nombreuses usines. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Léon Mauvais. C'est comme pour les mineurs de la Moselle !

A l'extrême gauche. Il est donc inutile de mobiliser 80.000 hommes.

M. Marrane. Je remercie M. le ministre de l'intérieur d'avoir déclaré émouvante l'évocation de la première bataille de classe de ma jeunesse que je n'ai pas oubliée, que je ne peux pas oublier, mais l'objectif de son intervention a été une fois de plus pour tenter de décourager les travailleurs. Elle n'a été, une fois de plus, qu'une déclaration de guerre aux travailleurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous dites, monsieur le ministre de l'intérieur, que vous n'avez pas l'intention de limiter le droit de grève. Mais, tout d'abord, chaque ouvrier en grève peut lui-même faire la constatation, par vos déclarations, par les articles de journaux, par la radio, que vous ne faites que tenter de décourager les travailleurs en lutte pour leur droit à la vie.

M. le président du conseil. Nous avons le devoir d'informer exactement l'opinion. (*Exclamations à l'extrême gauche.* — *Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. Je proteste énergiquement. Je dis que ce qu'a fait M. le ministre de l'intérieur, ce n'est pas de l'information. C'est un rôle de briseur de grèves car toutes ses observations, ses informations sont destinées à décourager les grévistes.

Il dit que l'on respectera le droit de grève.

Je sais bien que ce n'est pas vrai car il vous cite des dépêches qui viennent de la police qui sont sans doute fabriquées pour les intérêts de la mauvaise cause qu'il défend. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Moi, je viens d'Ivry, je suis en contact étroit avec cette population ardente, courageuse et héroïque dont je suis fier d'être le représentant.

M. Laffargue. Nous sommes tous fiers de représenter nos électeurs.

M. Marrane. Vous n'êtes pas le représentant d'Ivry. La population laborieuse ne voudrait pas de vous. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je dois dire, d'une part, que l'enthousiasme des grévistes n'a jamais été aussi grand (*Exclamations à l'extrême gauche.*) et que, d'autre part, l'une des raisons de cet enthousiasme et de cette ardeur au combat vient précisément des mesures de répression prises par le Gouvernement, par le ministre de l'intérieur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Hier, vous avez fait arrêter à Ivry plusieurs dizaines de jeunes gens et de jeunes filles parce qu'ils étaient en grève et parce que, sur mandat du comité de grève, ils occupaient leur usine.

Je peux vous affirmer — et tous les travailleurs eux-mêmes pourront vérifier ces déclarations et les miennes — que, depuis ces arrestations les hésitations qui se manifestaient chez certains travailleurs ont disparu.

Ce fut par exemple le cas dans une usine d'alimentation où des jeunes filles ont été arrêtées. Des personnes âgées hésitaient, bien que la grève ait été prononcée, par vote à bulletins secrets, à la majorité de 80 p. 100.

Depuis ces arrestations, la police est à la porte de l'usine; elle essaie de faire entrer les grévistes. Mais, dans cette usine qui emploie plus de 500 ouvriers et ouvrières, elle n'a réussi qu'à faire entrer quatre personnes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Léon Mauvais. Cela on ne le dit pas au Conseil de la République !

M. Marrane. On ne le dit pas, mais les travailleurs le sauront. Déjà à Ivry ils le savent tous.

Puisque vous m'avez interrompu, monsieur le ministre de l'intérieur, je voudrais vous poser une question: qu'allez-vous faire des jeunes ouvriers et des jeunes ouvrières arrêtés à Ivry ?

Allez-vous les traiter comme vous traitez M. Joanovici ? Vont-ils avoir droit aux mêmes égards ? Ils les méritent, beaucoup plus que Joanovici parce qu'ils défendent à la fois leur niveau de vie et l'intérêt des travailleurs en général et dans cette lutte où c'est vous qui avez apporté la bataille politique, ils défendent également l'intérêt national en même temps que les libertés républicaines. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous voulez mobiliser 80.000 hommes ! Il n'y a pas d'argent, paraît-il, pour accorder les augmentations de salaire aux travailleurs ! Combien cela va-t-il coûter ?

Vous n'avez pas donné de chiffres. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux — et par dessus vous, j'adresse la question à l'ensemble des travailleurs — est-ce qu'il ne serait pas plus légitime d'affecter les crédits que vous allez gaspiller, aux augmentations de salaires indispensables, au lieu de gaspiller l'argent des travailleurs pour mobiliser des soldats et les envoyer contre les grévistes.

M. Léon Mauvais. Et faire couler le sang !

M. Marrane. A l'Assemblée nationale, vous avez dit: « il n'y a pas assez de policiers ». Vous avez répété tout à l'heure à cette tribune que vous ne disposiez pas de forces suffisantes pour briser la grève.

J'ai ici des chiffres.

Je n'en donnerai que deux; avant la guerre, en dehors de la région parisienne, il y avait comme policiers en tenue, et comme gendarmes, un effectif de 60.800 hommes.

En 1947, les mêmes catégories comprennent 96.200 hommes, soit une augmentation de près de 60 p. 100.

Ainsi donc, il est bien évident que la politique suivie par le Gouvernement tend uniquement à accabler la classe ouvrière, à l'affamer et à la brutaliser.

Maintenant vous voulez détourner l'armée, dont la mission est de défendre la patrie, pour lui faire jouer le rôle de défendre les intérêts privés, les intérêts des oligarchies financières de France et des Etats-Unis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je rappelle que de tout temps les travailleurs ont été soutenus pour la défense de leur droit de grève, contre l'emploi de l'armée, non seulement autrefois par l'ensemble du parti socialiste, mais même par des républicains.

En 1870, au corps législatif, Gambetta protestait contre l'utilisation de l'armée dans les grèves.

Il déclarait: « Que dirai-je de l'équilibre que vous avez maintenu entre les patrons et les ouvriers, de l'intervention parfaitement sinistre, parfaitement provocatrice de 4.000 baïonnettes au Creusot ? »

Voyez-vous, si Gambetta était là, il dirait que vous êtes des provocateurs ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Ne dites pas: il a suffi de la présence des chassepots pour amener les résultats sanglants de la Ricamarie et d'Aubin.

« Je le déclare: ceci est une mauvaise politique; c'est surtout une violation de la justice distributive.

« Il y a violation de la loi. C'est pour ce motif que je sollicite votre attention. Je vous adjure de déclarer si, oui ou non, la loi de 1864 est un leurre, est un piège si, lorsque vous avez proclamé le libre débat, la libre discussion, la libre agglomération des ouvriers, l'organisation de la résistance des travailleurs en face des patrons, on verra toujours mettre du côté du patron les baïonnettes. Voilà la question que je pose. »

M. Léon Mauvais. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?..

M. Marrane. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Mauvais, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Léon Mauvais. Je veux réfuter un argument, ou plutôt un prétendu argument du Gouvernement qui est celui, paraît-il, d'assurer le droit au travail.

Je pourrais répondre — je le ferai sans doute, mais pas maintenant — que, pour assurer le droit au travail, il faudrait d'abord assurer un salaire normal. Mais ce n'est pas cet aspect de la question que je veux traiter, c'est celui qui a été abordé par M. le ministre de l'intérieur lui-même.

Il a voulu ici, en prenant quelques exemples, indiquer que, quand les travailleurs sont appelés à voter dans certaines conditions, leurs conclusions sont contre la grève.

Or, M. le président du conseil a donné une information, il y a quelques jours, à propos des mineurs de la Moselle. Il a même remercié, paraît-il, les mineurs de la Moselle qui avaient fait preuve, en la circonstance, de « beaucoup d'amitié à son égard ».

Or, M. le président du conseil, en indiquant que, dans la proportion de 75 p. 100, les mineurs de la Moselle avaient décidé de reprendre le travail, avait simplement oublié de dire que, si sur 2.000 votants, il y en avait, en effet, 1.500 pour la reprise du travail, les mineurs de cette région ne se comptaient pas par 2.000, mais par 40.000.

Aujourd'hui, la radio nous annonce qu'un nouveau vote secret est organisé par le Gouvernement pour les usines Renault. Je ne sais pas exactement où, je crois que ce sera à la porte de Versailles. Je m'excuse si ce détail m'a échappé.

M. le ministre de l'intérieur. C'est exact.

M. Léon Mauvais. D'ores et déjà, sans connaître le résultat, je suis convaincu que le Gouvernement va essayer d'utiliser les votes émis par quelques hommes ou quelques femmes travaillant chez Renault, et que, ce soir, ou peut-être déjà à midi, il pourra clamer dans le pays: « Chez Renault, dans la proportion de 75 p. 100, on a décidé la reprise du travail ».

M. Laffargue. Vous avez des craintes.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Laffargue, montrez que vous, au moins, écoutez votre adversaire sans l'interrompre.

M. Léon Mauvais. Les interruptions ne me dérangent pas; elles me permettent de me reposer.

On ne pourra pas dire que cela c'est défendre le droit au travail.

Je prétends, et je voulais l'ajouter après mon ami Georges Marrane, que lorsqu'on a été socialiste, quand on a su ce qu'était le socialisme à l'origine, quand on a connu la valeur et le caractère des luttes ouvrières, on n'a pas le droit de se présenter comme vous l'avez fait tout à l'heure, pour servir les intérêts des trusts français et américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations sur les autres bancs.*)

M. Robert Schuman, président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Robert Schuman, président du conseil. Ayant été une fois de plus mis en cause, je m'excuse auprès de M. Marrane et de l'Assemblée d'intervenir en ce moment.

Ce n'est pas pour répondre à des invectives d'ordre personnel; je les méprise. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

M. Marrane. Monsieur le président du conseil, je vous répète que les travailleurs méprisent les vôtres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Léon Mauvais. Je n'ai fait que constater des faits.

M. le président du conseil. Je n'ai pas l'habitude de l'injure, monsieur Marrane, — cette Assemblée m'en est témoin — et, dans cette période troublée et douloureuse pour tout Français, je n'ai pas prononcé une parole qui puisse être interprétée dans le sens que vous dites. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je tiens cependant à élever une protestation — non pas parce que ma personne est en cause, mais du fait que ma fonction, la dignité et l'autorité du Gouvernement sont en jeu — contre des méthodes utilisées par vos amis politiques.

On a produit des affirmations absolument erronées, mensongères et calomnieuses, au sujet de mon passé, en particulier sur mon prétendu passage dans l'armée allemande. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

M. Serge Lefranc. C'est une diversion. Nous n'avons jamais parlé de cela ici !

M. le président. Monsieur Lefranc, vous n'allez tout de même pas interdire à M. le président du conseil de parler !

M. le président du conseil. J'ai ici l'occasion et le devoir de réfuter ces allégations. (*Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Tant mieux! qu'il s'explique.

M. le président du conseil. On a prétendu que j'avais été officier de l'armée allemande. Je le dis ici solennellement: je n'ai jamais porté l'uniforme allemand. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Mais je songe à nos compatriotes lorrains et alsaciens — il y en a parmi vos amis — qui, malgré eux, comme suite au traité de Francfort qui n'était pas leur fait (*Très bien! très bien!*), ont été contraints d'accomplir le service militaire obligatoire dans l'armée allemande. C'est leur faire injure que de dire aujourd'hui qu'avoir été soldat allemand dans ces conditions présente un caractère incompatible avec le patriotisme. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Richard. C'est une injure contre l'Alsace française et contre la Lorraine!

Ce n'était pas leur faute si la France avait perdu la guerre.

A l'extrême gauche. C'est une interprétation déloyale.

M. le président du conseil. Il y a une deuxième affirmation mensongère d'après laquelle j'aurais accompli des services à la préfecture allemande de Metz. C'est faux. Je n'ai même pas connu le préfet et ne lui ai jamais adressé la parole. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voyez-vous, lorsqu'on en vient à des affirmations de ce genre, qu'on les publie dans des brochures et des tracts distribués par centaines de milliers à Paris, avec une caricature haineuse, je suis obligé de me dresser contre des méthodes pareilles, non pas parce que ma personne est en cause — s'il n'y avait eu que cela, je me serais tu — mais parce que le Gouvernement lui-même est en cause, et l'autorité dont il a besoin. L'opinion publique en France et en dehors de France doit savoir quelles sont les méthodes auxquelles on a recours dans certains milieux. Vous devriez, monsieur Marrane, vous associer à ce que je dis. Aucun parti politique, aucune organisation syndicale n'a intérêt à voir se déformer pareillement les méthodes de discussion. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous admettons le droit de grève et le libre exercice de ce droit, inscrit dans la Constitution et garanti par elle; mais c'est dans l'intérêt même de cette idée qu'il faut réprimer les abus. Les organisations syndicales et les partis politiques ont à cet égard de grandes responsabilités.

M. David. Et vous ?

M. le président du conseil. Si nous avions des pensées antirépublicaines, nous nous féliciterions de ces abus. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais, parce que nous voulons sauvegarder toutes les libertés républicaines, y compris le droit de grève, nous devons intervenir énergiquement et être armés contre les abus.

M. David. Ne comptez pas sur nous !

M. le président du conseil. C'est pour cela que nous nous trouvons devant le Parlement aujourd'hui. M. Mauvais a, tout à l'heure, évoqué un autre fait, le fait que les ouvriers mineurs de la Moselle avaient procédé à un vote il y a huit jours. Ce que j'ai affirmé à ce moment-là, ce qui a été porté à ma connaissance, était exact. Il y a eu une grande majorité parmi les votants pour se prononcer contre la grève.

Mme Suzanne Giraud. Parmi les votants !

M. le président du conseil. C'est un fait, et je m'étonne, monsieur Mauvais, qu'à ce propos vous parliez de capitalisme étranger, comme si les houillères de la Moselle n'étaient pas aujourd'hui nationalisées comme les autres. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je sais aussi que, depuis ce vote et le jour même du vote, il y a eu des actes de terrorisme et des interventions d'ordre politique.

A l'extrême gauche. Les Boches, eux, employaient le terrorisme !

M. le président du conseil. Vous avez envoyé en Moselle des membres élus du parti communiste pour y créer l'agitation et pour y amener la classe ouvrière. J'ai cité des exemples dans l'autre Assemblée; deux députés communistes étaient à la tête de ceux qui ont occupé par la force certains établissements industriels.

Ces ingérences politiques, nous les réprouvons. Que les ouvriers eux-mêmes de l'établissement en question prennent position de grévistes, c'est leur droit, mais nous n'admettons aucune violence, ni aucune déformation politique de ces mouvements purement ouvriers.

Mme Suzanne Giraud. Nous non plus.

M. le président du conseil. J'ai confiance, monsieur Mauvais, dans l'esprit de sagesse et le bon sens des populations lorraines et nous en constatons déjà les effets par la reprise généralisée du travail.

Ce sont des populations qui ont vécu des moments douloureux par suite de trois invasions successives.

M. Marcel Wiffard. Ce n'est pas une raison pour les affamer.

M. Léon Mauvais. Je le sais aussi bien que vous, monsieur le président du conseil. Je suis un Lorrain moi-même, né dans la Meuse.

M. le président du conseil. Votre responsabilité est d'autant plus grande.

M. le président. Pour une fois que vous êtes d'accord, constatez-le avec plaisir.

M. le président du conseil. Je m'excuse d'avoir prolongé cette intervention, mais le moment était venu de parler clair et net.

Je suis convaincu que la population ouvrière tout entière se ressaisira. Le Gouvernement ne lui demande nullement de renier ni d'abandonner les droits qui lui sont conférés et garantis par la Constitution; il ne songe à aucun moment et d'aucune façon à leur porter atteinte. Il est temps que nous parvenions à désintoxiquer le mouvement ouvrier et ses organisations. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. Il faut faire éclater la C. G. T., a dit M. Truman !

M. le président du conseil. Le jour où la population ouvrière et travailleuse de ce pays sentira que l'autorité du Gouvernement et celle du Parlement se sont associées pour la protéger, j'ai confiance

que l'ordre reviendra, que le travail reprendra et que la liberté du travail ne sera plus mise en cause.

Je m'excuse de cette interruption, mais il fallait cette déclaration qui était attendue et qui sera comprise, j'en suis sûr, par l'ensemble des Français. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Léon Mauvais. Je demande la parole.

M. Marrane. Je vous autorise à m'interrompre. (*Mouvements divers.*)

M. le président. En ce moment, M. Marrane parle sur une motion préjudicielle. N'oubliez pas trop l'article 45. Or, lorsqu'une motion est déposée, l'auteur de la motion a la parole — c'est le cas — ainsi qu'un orateur contraire, qui n'a pas encore parlé; le président de la commission et le Gouvernement peuvent demander la parole, même en cours de débat. C'est tout.

Je n'autoriserai pas tout le temps l'auteur de la motion à se laisser interrompre par d'autres orateurs de son groupe, de telle sorte que quatre orateurs défendent la motion au lieu d'un. C'est contraire au règlement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Marrane. Quand M. le ministre de l'intérieur est monté à cette tribune, il y a quelques instants, il s'est engagé à ne pas nous interrompre. Il m'a demandé la permission de m'interrompre, je l'ai autorisé, ainsi que M. le président du conseil. Puisque M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur m'ont interrompu, j'autorise M. Mauvais à m'interrompre à son tour.

A gauche. Il n'est pas ministre.

M. le président. Je ne lui donne pas la parole, le règlement me l'interdit. Monsieur Marrane, vous avez la parole pour continuer votre exposé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Marrane. Je donne la parole à M. Mauvais.

M. le président. Vous n'êtes pas président du Conseil de la République. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président du conseil a été mis en cause...

M. Marrane. Je ne l'ai pas mis en cause.

M. le président. Il a le droit de répondre. D'autre part, l'article 45 du règlement autorise un membre du Gouvernement à demander la parole, même sur une motion préjudicielle; un autre orateur pourra demander la parole contre la motion, ce sera tout.

Monsieur Marrane, vous avez la parole; si vous ne voulez pas continuer, arrêtez-vous. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

M. Marrane. Je continue, mais j'autorise M. Mauvais à prendre la parole.

Voix nombreuses. Clôture!

M. le président. Si vous ne voulez pas continuer, je vous retire la parole.

M. Marrane. Je veux continuer, mais M. le président du conseil s'est adressé à M. Mauvais. Je considère que c'est une violation du règlement... (*Exclamations sur de nombreux bancs*) que de retirer à M. Mauvais le droit de répondre à une interrogation de M. le président du conseil. M. Mauvais a la parole.

M. le président. M. Mauvais ne parlera pas. L'article 45 est formel. Il dit ceci: « Les motions préjudicielles ou incidentes peuvent être opposées à tout moment en cours de discussion... » — C'est votre cas. — « Elles sont mises aux voix immédiatement avant la question principale et, éventuellement, avant les amendements. »

Je le répète pour la cinquième fois depuis quarante-huit heures:

« L'auteur de la motion... » — C'est votre cas. — « ...un orateur d'opinion contraire... » — qui ne s'est pas fait inscrire — « ...Le Gouvernement et le président ou le rapporteur de la commission saisie du fond ont seuls droit à la parole. »

Je n'accepterai pas la formule qui consiste, par ce moyen détourné, à faire parler plusieurs orateurs sur la motion principale et je ferai respecter l'article 45. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Monsieur Marrane, pour la dernière fois, je vous demande de continuer.

M. Marrane. Je répondrai à M. le président du Conseil de la République, d'abord que je n'ai pas mis personnellement en cause M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Mais M. Mauvais l'a fait.

M. Marrane. C'est M. Mauvais qui l'a fait. M. le président du conseil m'a demandé l'autorisation de m'interrompre, je la lui ai accordée. Maintenant, c'est M. Mauvais qui demande à répondre à M. le président du conseil et je l'autorise bien volontiers à m'interrompre.

M. le président. Mais l'article 45 ne le lui permet pas.

M. Marrane. Ai-je la parole, oui ou non? C'est curieux, il y a un président de l'Assemblée et c'est lui qui, au lieu de faire régner la discipline, interrompt les orateurs!

Je dis donc que M. le président du conseil m'a interrompu avec ma permission, qu'il a mis en cause Léon Mauvais, et que ce serait une interprétation abusive de l'article 45 du règlement que d'interdire à un membre de l'Assemblée qui est mis en cause de pouvoir répondre à une question qui lui est posée.

M. le président. Nullement! C'est M. Mauvais qui a mis en cause M. le président du conseil et celui-ci a répondu. Voilà la vérité. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Monsieur Marrane, vous avez la parole.

M. Marrane. J'ai donc autorisé M. le président du conseil à m'interrompre. Il a mis en cause un membre de l'Assemblée qui est mon camarade Léon Mauvais. (*Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

Au centre. La clôture! la clôture!

M. Marrane. C'est de la provocation! Si vous me retirez la parole, il sera établi que l'intervention du président du conseil était préparée pour vous permettre d'imposer votre volonté.

M. le président. On ne vous retire pas la parole, on vous la donne et on vous prie de continuer.

M. Marrane. Eh bien! monsieur Mauvais, expliquez-vous!

M. le président. Monsieur Marrane, oui ou non voulez-vous continuer?

M. Marrane. Je continuerai quand M. Mauvais se sera expliqué. (*Bruit prolongé.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente-cinq minutes, est reprise à treize heures quarante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

J'ai une communication à faire au Conseil de la République.

J'ai reçu tout à l'heure, en mon cabinet, M. Marrane, président du groupe communiste et M. Mauvais. M. Mauvais m'a expliqué qu'il voulait tout à l'heure simplement apporter très brièvement une précision sur une question soulevée par M. Marrane à la tribune, et à laquelle, à son avis, M. le président du conseil n'avait pas répondu.

M. Marrane est d'accord pour que M. Mauvais donne cette précision, M. Marrane aura ensuite la parole pour développer son argumentation.

La parole est à M. Mauvais.

M. Léon Mauvais. Mesdames, messieurs, je n'ai en effet que quelques mots à dire d'une part pour donner une précision, d'autre part pour faire une constatation.

Je voulais préciser — et toutes celles et tous ceux qui m'ont entendu en sont témoins — qu'il n'a été nullement dans mon intention d'évoquer les houillères nationalisées quand, m'adressant à M. le ministre de l'intérieur, je lui ai rappelé qu'étant socialiste il n'aurait pas dû venir à la tribune se faire le serviteur du capitalisme français et étranger. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette précision étant donnée, je veux maintenant faire une constatation. Le président du conseil n'a nullement contesté qu'il ait été le ministre de Pétain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Mesdames, messieurs, je crois qu'étant donné l'heure tardive il serait préférable de suspendre la séance. Je poursuivrais mon exposé à la reprise de la séance. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. le président. Combien de temps vous faut-il pour faire votre exposé?

M. Marrane. Je ne puis préciser. Cela dépend de la façon dont je serai écouté. Mais j'estime qu'il me faut au moins une demi-heure.

Et puis il convient de laisser reposer le personnel.

Je propose donc de suspendre la séance jusqu'à quinze heures un quart.

M. le président. M. Marrane demande une suspension de séance jusqu'à quinze heures quinze minutes.

Il n'y a pas d'opposition?...

M. Charles Bosson. Je propose quinze heures.

M. le président. M. Bosson propose quinze heures.

M. Pairault. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pairault.

M. Pairault. Je propose qu'il n'y ait pas de suspension immédiate et que M. Marrane veuille bien retirer sa proposition.

M. le président. Je suis donc saisi de trois propositions, l'une de M. Marrane, demandant une suspension jusqu'à quinze heures quinze, une seconde de M. Bosson, proposant quinze heures pour la prochaine séance et une troisième de M. Pairault, demandant que la séance continue.

M. Marrane. Je me rallie à la proposition de M. Bosson.

M. le président. Je ne suis plus saisi que de deux propositions, celle de MM. Bosson et Marrane qui demandent une suspension jusqu'à 15 heures...

M. Charles Bosson. Je retire ma proposition. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Serge Lefranc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lefranc.

M. Serge Lefranc. J'ai l'impression que tout cela manque de sérieux. Une fois de plus on constate, j'ai le regret de le dire, cet esprit d'anticommunisme acharné.

M. le président. N'envenimez pas les choses. Je viens de régler un incident. N'en soulevez pas un second.

M. Serge Lefranc. Il suffit qu'un communiste fasse une proposition pour qu'on la combatte.

Un communiste ayant proposé quinze heures quinze, M. Bosson a proposé une heure différente et quand notre collègue communiste déclare se rallier à la proposition de M. Bosson, celui-ci répond qu'il l'a retiré. Ce n'est vraiment pas sérieux!

Monsieur Bosson, nous savions que vous étiez anticommuniste; vous venez d'en donner une preuve éclatante.

M. Charles Bosson. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bosson.

M. Charles Bosson. Je ne répondrai pas à mon collègue Lefranc sur le ton qu'il a pris. Je tiens seulement à indiquer que, mes amis ayant exprimé des avis différents, les uns préférant que la séance continue, les autres qu'elle soit suspendue, j'ai été ainsi amené à retirer ma proposition.

Mais puisqu'on donne à ce retrait un sens qu'il n'avait absolument pas et que vous vous obstinez à retrouver partout, je reprends ma proposition de suspendre la séance jusqu'à quinze heures.

Nous pourrions ainsi délibérer utilement et faire un travail profitable, — car nous sommes des parlementaires désireux de travailler, mais hélas! vous n'avez pas fait la preuve ce matin que vous étiez animés des mêmes intentions.

M. Pairault. Je retire ma proposition.

M. le président. Je ne suis donc plus saisi que d'une seule proposition, celle qui tend à suspendre la séance jusqu'à quinze heures.

Je mets cette proposition aux voix.
(*Cette proposition est adoptée.*)

M. P.-H. Teitgen, ministre des forces armées. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des forces armées.

M. le ministre des forces armées. J'ai le devoir, au nom du Gouvernement, de répondre à l'accusation portée tout à l'heure contre M. le président du conseil.

Je le ferai en termes très simples et une fois pour toutes. L'accusation ne sera plus relevée par aucun des membres du Gouvernement.

Je répéterai ce que M. Ramadier a dit l'autre jour à la Chambre des députés: au cours de l'automne 1910, à une époque où beaucoup de ceux qui, aujourd'hui, invoquent le titre de résistant n'avaient pas encore cette qualité...

A l'extrême gauche. Ils étaient en prison!

M. le ministre des forces armées. ...M. le président du conseil était l'un des premiers hommes politiques français arrêtés par la Gestapo.

M. le président. L'incident est clos.

Personne ne demande la parole?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous allons poursuivre la discussion du projet de loi de ce matin.

La parole est à M. Marrane, pour continuer son exposé sur la question préalable qu'il a posée.

M. Marrane. Mesdames, messieurs, je reprends mon exposé au point où je l'avais laissé.

Permettez-moi tout d'abord d'attirer votre attention sur le fait qu'avant d'accorder la suspension de séance, nous avons discuté pendant un certain temps pour savoir si nous siégerions à trois heures ou trois heures un quart.

Je vous prie de constater que j'étais à la disposition de l'Assemblée à trois heures et que ceux qui voulaient commencer la séance à trois heures ne sont pas arrivés, même à trois heures un quart. (*Approbation à l'extrême gauche.*)

M. le président. Il faut reconnaître que cela est exact; et j'en donne acte à M. Marrane qui était là à quinze heures.

M. Marrane. J'ai indiqué, ce matin, que, de tout temps, les socialistes et républicains s'étaient dressés contre l'emploi de l'armée dans les grèves. J'ai cité Gambetta.

Je vais rappeler maintenant qu'à la séance du 23 novembre 1899, le groupe socialiste, par l'intermédiaire d'un de ses orateurs, disait: « La seule présence de la force armée sur un champ de grève constitue l'intervention du capital contre le travail, alors que, selon nous, le devoir d'un gouvernement républicain est d'intervenir en faveur de la partie la plus nombreuse de la nation qu'une mauvaise organisation sociale a dépouillée de tout et réduite pour vivre à la vente de sa force-travail. »

« Nous demandons que l'armée soit ramenée à son rôle de défense extérieure et qu'il soit interdit de la retourner contre le peuple travailleur dont nos soldats sont la chair et le sang. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et le groupe socialiste déposait la proposition suivante, dont l'article unique était ainsi conçu: « L'armée ne pourra en aucun cas, intervenir dans les conflits provoqués par le monde capitaliste de production contre le travail individuel et collectif. »

Le 3 octobre 1910, Jules Guesde déposait, au nom du groupe socialiste, cette proposition: « La Chambre décide qu'il y a lieu de mettre en accusation, conformément à l'article 12, paragraphe 2, de la loi constitutionnelle, Briand, président du conseil. »

Ainsi, au lieu de demander le vote de lois scélérates contre les travailleurs, la logique voudrait que M. Schuman et M. Jules Moch, ministre socialiste de l'intérieur, fussent mis en accusation pour violation de la Constitution! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce matin, M. le ministre de l'intérieur a développé un certain nombre d'arguments pour tenter de décourager les travailleurs en grève. Il a apporté à la tribune des

informations qui avaient, paraît-il, pour but de démontrer que les travailleurs étaient contre la grève et qu'ils ne demandaient qu'à se dresser contre elle.

Je ne peux démentir tous les faits cités ici par M. le ministre de l'intérieur, mais j'en connais au moins un.

Il a indiqué qu'à Argenteuil, par exemple, le mouvement de grève était en pleine liquidation. Les informations que j'ai eues depuis sont absolument contraires à cette affirmation.

En réalité, les travailleurs d'Argenteuil forment un bloc solide qui soutient le mouvement de grève en y apportant une grande conscience de classe ainsi qu'une ardeur admirable.

Ils sont d'ailleurs ainsi fidèles à la mémoire et à l'exemple de leur député communiste de 1939, à notre camarade Gabriel Péri, qui n'a jamais cédé au chantage et à la menace (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche*) et qui est mort héroïquement pour que vive la France!

On peut faire confiance aux travailleurs d'Argenteuil. Comme leur député fusillé par les boches, ils ne céderont pas; et nous sommes sûrs qu'ils lutteront jusqu'à la victoire qui ne saurait tarder.

Mais en contre-partie, si je n'ai pas eu le temps d'avoir des informations sur tous les faits cités par M. le ministre de l'intérieur, j'ai pu recevoir des renseignements qui contredisent ses affirmations.

Je peux affirmer que la grève se développe presque partout. Il y a la grève générale dans les Alpes-Maritimes, le Gard, l'Hérault, l'Allier, la Haute-Garonne, la Loire. Elle s'étend dans les Bouches-du-Rhône et à Nantes; et il y a eu une grève importante des textiles à Lille. A Sochaux également la grève est commencée.

M. le ministre de l'intérieur nous a dit aussi que les mineurs avaient eux-mêmes chassé les grévistes de certains puits; et il a bien voulu avouer, sans rougir, qu'il avait employé la force pour les faire évacuer.

Les renseignements que nous avons reçus pendant la suspension de séance établissent que, dans un certain nombre de puits qui avaient été évacués par la force des gardes mobiles, les mineurs ont réoccupé les lieux d'où ils avaient été expulsés. (*Très bien! à l'extrême gauche.*)

M. Laffargue. C'est pour cela qu'il faut voter le projet!

M. Marrane. Je fais remarquer que vous ne faites plus partie du camp des républicains auxquels appartenait Gambetta.

M. Pierre Boudet. Gambetta n'a jamais été communiste, monsieur Marrane.

M. Laffargue. Je demande la parole.

M. le président. Je regrette, monsieur Laffargue. Vous retomberiez dans l'incident de ce matin. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

L'article 45 ne me permet pas de vous donner la parole.

M. Marrane. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'emploi de l'armée a toujours eu des conséquences néfastes. Je pourrais citer de nombreux exemples, ceux de Fourmies, de la Ricamarie, de Villeneuve-Saint-Georges et même du magnifique mouvement des vigneronnes du Midi.

M. le ministre de l'intérieur a produit à cette tribune des informations selon lesquelles le mouvement de grève serait en régression. Il se contredit lui-même par le dépôt même de la loi qu'il vous propose. Son attitude en la circonstance constitue la preuve du désarroi du Gouvernement; c'est la preuve de la puissance, du

mouvement de grève, car si ce mouvement était en régression, il n'y aurait pas besoin de faire des lois spéciales pour mobiliser 80.000 soldats destinés à être envoyés contre les grévistes.

M. Lefranc. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le président. Je regrette, monsieur Lefranc, de ne pouvoir vous donner la parole, mais l'article 45 est applicable à tous.

M. Marrane. Je prie M. le ministre de l'intérieur de constater qu'évidemment nous sommes l'un et l'autre dans des camps absolument opposés, puisque, ministre socialiste de l'intérieur, il est parmi les ennemis du peuple.

Il n'est pas douteux que tous les réactionnaires, y compris les anciens vichyssois, soutiennent le projet de Gouvernement; et ceux qui en doutent pourront constater, après le scrutin, que mes affirmations étaient entièrement exactes.

Eh bien ! nous, les élus communistes, nous sommes du côté des travailleurs en lutte, de ceux qui souffrent, qui ont faim et qui connaissent une misère effroyable.

*Une voie à droite. Organisée par vous !
A l'extrême gauche. Vendus !*

M. Marrane. J'ai dit ce matin dans quelles conditions, dès mon jeune âge, j'ai été jeté dans un mouvement de grèves, alors qu'il n'y avait pas encore de parti communiste. La seule arme qui reste aux travailleurs pour défendre le pain de leurs enfants, quand tous les autres moyens ont été utilisés, c'est la grève.

Nous n'hésitons pas; nous nous joignons à ceux qui luttent, souffrent et ont faim. C'est parce que, précieusement, dans mon enfance et dans ma jeunesse, j'ai souffert moi aussi, avec ma sœur et mes frères, de la faim.

Je comprends parfaitement la situation difficile des familles des travailleurs et, vraiment, je vous demande d'y réfléchir une seconde.

Est-ce qu'il n'est pas dramatique, pour un père, pour une mère, de se trouver dans la situation de refuser un morceau de pain à ses enfants ou un biberon à son tout petit parce qu'un gouvernement de réaction refuse d'accorder aux ouvriers le salaire qui leur est indispensable pour nourrir leur famille et que le niveau de la production permet.

M. Pierre Boudet. La faute incombe à ceux qui désorganisent et paralyseraient les transports des denrées essentielles.

M. le président. Vous n'avez pas la parole. Ceci s'adresse au Gouvernement et pas à vous.

M. Marrane. Et voici que le Gouvernement au lieu de donner satisfaction aux revendications légitimes des travailleurs, en leur fournissant du pain et des aliments essentiels, envoie — et vous êtes prêts à le soutenir ! — des gardes mobiles, des soldats et des mitrailleuses.

Et c'est cela que vous approuvez ! *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

C'est une mesure qui se retournera contre vous parce que déjà au temps des grèves du Midi le 17^e régiment d'infanterie avait manifesté ses sentiments de fraternité avec la population. *(Sur les bancs du groupe communiste, Mmes et MM. les conseillers se lèvent et entonnent le Chant au 17^e. — Vives interruptions et bruits prolongés.)*

M. le président. Vous allez m'obliger à suspendre la séance

M. Serge Lefranc. Ils sont nombreux ceux qui ont préféré: « *Maréchal nous voilà!* »

M. Laffargue. C'est du café-concert !

M. Henri Barré. Je me permets de faire remarquer à nos collègues communistes que l'auteur du Chant du 17^e régiment de ligne, Montéhus, est toujours membre du parti socialiste. *(Applaudissements à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Je ferai remarquer que depuis cette magnifique attitude du 17^e régiment de ligne, il s'est passé de grands événements. Il y a, à l'heure actuelle, dans l'armée, parmi les gardes mobiles, et même dans la police, d'anciens franc-tireurs et partisans, d'anciens F. F. I. qui sont des enfants du peuple, qui se sont battus avec le peuple pour assurer la libération du pays, et qui fraterniseront avec le peuple pour lui permettre d'obtenir satisfaction. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)*

Vous n'arriverez pas à tromper et à diviser la classe ouvrière. Le bon sens, le patriotisme des travailleurs ont su déjouer, pendant la guerre, la propagande de trahison de la presse et de la radio « boches » et il n'est pas besoin d'aller bien loin en arrière pour rappeler que si, à l'heure actuelle, on menace les grévistes, le précédent gouvernement de M. Ramadier, lui aussi, a menacé les métallurgistes, les cheminots, les mineurs, les travailleurs de l'électricité et des transports parisiens, et, chaque fois, il a dû céder, comme le Gouvernement actuel va céder lui aussi devant les grévistes. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)*

(M. le ministre de l'intérieur fait un signe de dénégation.)

M. Serge Lefranc. Le Gouvernement Ramadier s'est effondré dans la honte comme celui-ci s'effondrera dans la honte. *(Exclamations au centre et à droite.)*

M. Marrane. Pour obtenir la victoire, il suffit que les travailleurs restent unis au sein de leurs syndicats, au sein de leurs comités de grèves, au sein de la Confédération générale du travail et leur victoire est certaine.

Dans toute la mesure de ses moyens, le parti communiste, qui connaît la justesse et la nécessité de leur revendications, les soutiendra de toutes ses forces.

M. le ministre de l'intérieur vient encore de m'interrompre. Je le remercie. Ceci me donnera l'occasion de lui rappeler qu'il a injurié des travailleurs en grève en les traitant de saboteurs.

Ah ! nous connaissons ces arguments.

Vous savez, moi-même pendant la guerre, comme tous les communistes, j'étais considéré comme un terroriste et comme un bandit. *(Protestations au centre)*

M. Laffargue. Ah ! non ! non ! non !

M. Marrane. Vous dites non, maintenant, mais il en est qui ont signé des papiers, des affiches et qui nous appelaient ainsi. Puisqu'il m'a interrompu, je veux rappeler un souvenir personnel à M. le ministre de l'intérieur.

En 1942, lorsque je m'efforçais, dans la zone Sud, de grouper tous les patriotes, en dehors de toute question de tendance et de religion, j'ai fait demander une entrevue à M. Jules Moch...

M. le ministre de l'intérieur. Qui l'a refusé.

M. Marrane. ...et il l'a refusée en indiquant qu'il fallait qu'il y ait d'abord un accord entre de Gaulle et Staline.

Vous voyez donc, que, même pendant la guerre, le ministre de l'intérieur actuel était contre l'union du peuple, qu'il était déjà comme il l'est maintenant contre les communistes, c'est-à-dire contre les conditions qui étaient indispensables pour permettre aux Français de libérer le pays. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Boudet. De même que Staline était d'accord avec Hitler, en 1940 !

M. Marrane. Il a dit que les travailleurs ne devaient pas se laisser entraîner par les meneurs étrangers.

Je veux rappeler que les communistes ont toujours lutté pour l'unité des travailleurs au sein des syndicats ouvriers. En fait, chaque fois que les exploiters ou leurs agents ont voulu opposer les travailleurs étrangers aux français, c'est parce qu'ils voulaient faire baisser les salaires des travailleurs français.

Or, vous avez besoin de la main-d'œuvre étrangère. Les travailleurs étrangers doivent obtenir — c'est une juste revendication syndicale — les mêmes conditions de travail, les mêmes conditions de salaires que les travailleurs français. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Pour obtenir ces mêmes conditions, il faut qu'ils aient aussi les mêmes droits, c'est-à-dire le droit syndical et le droit de grève. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Au centre. Chez eux !

M. Marrane. Je veux rappeler également que, pendant la guerre, alors que nous étions traités de terroristes et de bandits, de nombreux travailleurs étrangers luttèrent avec nous pour libérer la France...

Plusieurs conseillers, au centre et à droite. Cela n'a rien à voir avec la question ! Au sujet !

M. Marrane. ...tel Manouchian, qui appartenait aux francs tireurs et partisans et qui combattait avec nous pour libérer notre pays et pour la liberté. La propagande de Goebbels injuriait, calomniait ces travailleurs étrangers dont beaucoup, comme Manouchian, sont tombés sous le feu des pelotons d'exécution. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Les élus communistes sont toujours avec les travailleurs en lutte. Ce matin M. le président du conseil a indiqué que deux parlementaires communistes avaient parlé devant les grévistes. Ils ont bien fait ! *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)* Ils étaient à leur place. Chaque fois qu'un comité de grève, dans ma commune, me demande d'aller à une de ses réunions, j'y vais toujours, parce que je considère que c'est le devoir élémentaire d'un élu du peuple, d'un parlementaire communiste. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Mermet-Guyennet. Nous irons tous !

M. Marrane. J'ajoute que la menace de répression n'impressionnera ni la classe ouvrière ni les élus communistes. Pendant la guerre, nous avons connu d'autres menaces, et la férocité de la répression n'est pas parvenue à nous terroriser. Les élus communistes continueront donc à appuyer et à seconder de toutes leurs forces le légitime et puissant mouvement de grève des travailleurs. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

En fait, le Gouvernement est uniquement inspiré dans son attitude intransigeante contre le peuple par la volonté d'appliquer une politique, aux ordres des

financiers français et américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Si le Gouvernement avait le désir de rétablir l'ordre, il trouverait facilement la solution: il suffit de donner satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs. Immédiatement, vous verrez le travail reprendre. Il n'y aura pas besoin de mobiliser 80.000 soldats contre les grévistes.

Nous constatons que jamais encore il n'y a eu un mouvement ouvrier d'une puissance comparable à celui qui se déroule actuellement en France. Ce magnifique mouvement ne sera pas battu. Les mesures proposées à cette Assemblée — et que nous lui demandons de repousser — n'auront pour résultat que de galvaniser la volonté de lutte de tous les travailleurs, d'élargir la grève. Nous sommes convaincus que, malgré tous les briseurs de grève, les travailleurs auront satisfaction et qu'ils emporteront la victoire. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.*)

A l'extrême gauche. Vous êtes touché, monsieur Laffargue!

M. le président. M. Georges Marrane pose la question préalable.

M. Laffargue. Je demande la parole contre la question préalable.

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Laffargue. Nous nous sommes limités quelques-uns, dans nos interventions parce que nous estimions que certains arguments dépassaient le cadre de ce qu'il est convenable d'exprimer dans une assemblée parlementaire. Je veux traduire non seulement mon opinion personnelle, mais celle de mes nombreux amis en vous disant ici que cette partie de l'Assemblée (*L'orateur désigne l'extrême gauche.*) a voulu jouer le rôle de l'apprenti sorcier.

Vous avez pratiqué, depuis des mois et des mois, une politique de mensonge et d'hypocrisie, vis à vis de la classe ouvrière, qui a abouti à la baisse constante de son pouvoir d'achat. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche.*)

Mme Yvonne Dumont. Les ouvriers jugent.

M. Serge Lefranc. menteur!

M. Laffargue. Vous intervenez dans ce climat de misère véritable...

Mme Yvonne Dumont. Démagogue!

M. Laffargue. ... comme un marsonin suit le bateau pour profiter des débris.

J'ai le regret de vous dire qu'il y a des choses que je vous interdis d'annexer, même à vous monsieur Marrane, parce que, pas plus que Clemenceau, que vous avez revendiqué dans vos affiches, vous n'avez le droit d'annexer Gambetta.

M. Marcel Willard. Nous tiendrons le plus grand compte de vos observations, soyez-en certains.

M. Legeay. Gambetta était l'ennemi de Mac Mahon, tandis que vous vous pactisez avec le pouvoir!

M. Laffargue. Gambetta était, monsieur Marrane, un homme de défense nationale. Dans des périodes tragiques, vous avez, à certaines heures, pour défendre votre parti, oublié la défense de la patrie. (*Applaudissements au centre et à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Serge Lefranc. Provocateur! Prétentieux! Et mal placées vos prétentions!

M. le président. Je mets aux voix la motion préalable présentée par M. Marrane.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public par M. Marrane et le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Le vote a lieu. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Selon les résultats qui me sont communiqués, il y a lieu à pointage.

La séance est suspendue pendant cette opération.

(*La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à seize heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin, après pointage, sur la question préalable posée par M. Marrane:

Nombre de votants.....	297
Majorité absolue.....	149
Pour l'adoption.....	81
Contre	216

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Legeay.

M. Legeay. Mesdames, messieurs, ainsi, le Conseil de la République est saisi de la première partie de la loi scélérate qu'a votée l'Assemblée nationale dans sa majorité et que seuls les communistes ont combattue.

Ceci indique, en premier lieu, que, seuls au cours de ces débats, les communistes se sont montrés les véritables défenseurs des intérêts du peuple laborieux; que, seuls, ils se sont montrés les continuateurs des traditions démocratiques pour lesquelles nos aînés se sont battus et ont versé leur sang; que, seuls, ils se sont montrés les défenseurs de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La classe ouvrière le sait, messieurs. Elle a suivi et suit encore avec passion les débats du Parlement français. Elle sait maintenant qu'il n'y a plus de troisième force. Elle sait qu'il y a son parti communiste. Elle sait qu'il la soutient. Elle sait que, de l'autre côté, il y a le parti américain, qui va de M. Pernot à M. Roubert (*Applaudissements à l'extrême gauche*), M. Roubert, élu d'une fraction importante de la classe ouvrière et qui l'a trahie... (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche. — Rires à gauche.*)

M. Berthelot. Les trotskistes en disent autant de vous!

M. Legeay. ... en passant par les suivants de de Gaulle, contre lesquels votre chef vénéré avait déclaré la guerre ouverte, et dans les bras duquel vous êtes tous tombés.

A droite. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Legeay. La calomnie, le mensonge, le chantage, la corruption même (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) ont été employés par le Gouvernement pour vaincre les travailleurs en lutte pour leurs conditions d'existence.

Autant de basses manœuvres qui n'ont pas porté leurs fruits! Et parce que les maîtres américains l'ont exigé, c'est la force maintenant qu'on veut employer. Par la force, on prétend soulager la mi-

sère sous le règne de Schuman, ex-ministre de Pétain. (*Protestations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je l'ai lu dans le *Journal officiel* de l'Etat français.

Pour ceux qui veulent du pain, il y a la prison, la matraque et les balles, et il se trouvera au Parlement français une majorité suffisamment docile pour accepter. Beau travail, messieurs, que vous faites là en vérité! (*Rires au centre et à gauche.*)

Demain sera l'anniversaire du 2 décembre 1851.

A gauche et au centre. Ah! Ah!

M. Reverbori. Que s'est-il passé ce jour-là ? (*Rires au centre, à gauche et à droite.*)

M. Legeay. La loi d'exception que vous allez voter fera le pendant au coup d'Etat que faisait Napoléon le petit à cette époque.

A droite. C'est aussi l'anniversaire d'Austerlitz!

M. Legeay. Soyez fiers de votre œuvre, messieurs, vous avez bien mérité de Truman! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Boudet. Vous avez bien mérité de Staline!

M. Legeay. Si Staline n'y était pas vous ne seriez probablement pas assis dans vos fauteuils. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Boudet. Si Staline gouvernait, vous ne seriez pas en grève. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Legeay. Le décret-loi Daladier de septembre 1939 traitait en substance les militants ouvriers qu'il visait « d'individus dangereux pour la sécurité et la défense nationales ».

Au centre. Le pacte germano-soviétique! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Legeay. A partir d'octobre 1940, c'est ce décret qui fut utilisé par le Gouvernement au service des hoches pour arrêter les communistes. Il s'agissait probablement, à l'époque, de la défense nationale allemande — il y en a quelques-uns sur ces bancs qui ont été enfermés en octobre 1940 — comme sans doute aujourd'hui, dans l'opération que vous allez faire, il s'agit peut-être également de la défense nationale américaine (*Exclamations à gauche, au centre et à droite*) à laquelle, d'ailleurs, vous paraissez beaucoup plus tenir qu'à l'indépendance de la France. (*Vives protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Je veux bien être patient, mais vous insultez le Conseil de la République.

M. Legeay. Non, monsieur le président.

M. le président. Si!

Je fais les plus gros efforts de conciliation pour éviter des injures; vous n'avez pas le droit d'insulter vos collègues. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. Qu'a-t-il fait, monsieur le président ?

M. le président. Quand vous dites aux trois quarts des membres de l'Assemblée qu'ils semblent tenir davantage à la défense nationale américaine qu'à la défense nationale française, c'est une injure gratuite que je ne veux pas laisser passer sans protester. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Legeay. Demain, le Gouvernement va rappeler 80.000 soldats sous les drapeaux. Vous allez donc, demain, retirer de la production, dont vous reconnaissez que le pays aurait grand besoin (*Exclamations à gauche, au centre et à droite*) 80.000 jeunes gens qui ne demandent qu'à travailler, à condition que ce ne soit pas le ventre vide.

Ils seront sous les ordres du ministre de l'intérieur, pardon, de M. le ministre de l'intérieur. Excusez-moi, monsieur le président, quelquefois la langue fourche. M. le ministre de l'intérieur s'en servira pour tirer sur leurs frères, sur leurs pères. On espère que notre jeunesse, si ardente dans cette lutte pour le pain, va s'entretenir pour la plus grande quiétude de ses exploités.

Ne mesurez-vous pas ce qu'il y a de monstrueux dans de tels procédés et espérez-vous en retirer autre chose qu'une juste haine, cette haine que vous avez déjà pour le peuple, augmentée par la peur ?

La peur est le premier sentiment qui anime ceux qui voteront pour cette loi. La peur du peuple, qui rongait déjà ceux qui préparaient la défaite de la France au temps de Munich, est la même peur qui les empêche de dormir et qui les fait se préparer à abandonner l'indépendance de la France.

Comme nous sommes loin du programme du conseil national de la résistance, dont certains d'entre vous ont été les signataires sans doute...

M. Mermet-Guyennet. Et du congrès de Lyon !

M. Legeay. ...signatures d'ailleurs qu'ils ont reniées comme s'il n'avait pas été écrit, ce programme, avec le sang de nos martyrs.

Demain, vous peuplerez les prisons de France avec ceux qui furent les compagnons de Timbaut et de Jean Cathelas. Demain, vous ferez agir la jeunesse française contre les camarades de combat du jeune Camphin mort en criant : Vive la France ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il fut un temps où on disait des communistes qu'ils avaient été parmi les meilleurs combattants de la clandestinité. Plus tard, on s'est mis à encenser les morts pour mieux calomnier les vivants.

Aujourd'hui, on ne prend même plus cette peine et un journal de mon département en est à insulter basement la mémoire de Pierre Sémard, l'ancien secrétaire général du syndicat des cheminots. Demain, vous vous proposez de faire abattre l'ouvrier qui a quitté l'outil pour le maquis par le jeune apprenti qui, quelquefois, fut son compagnon dans la lutte contre le boche.

Mais sachez bien que les anciens francs-tireurs, que les anciens F. F. I., ceux qui se battaient sur le sol national avec, la plupart du temps, les armes qu'ils prenaient aux boches...

M. le rapporteur. Ce n'était pas vous !

M. Legeay. Je vous demande pardon. J'ai quelques titres dans la résistance (*Applaudissements à l'extrême gauche*) et si vous voulez voir mon tableau de chasse, vous constaterez que je n'ai pas fait, moi, la résistance à Londres et devant un micro, comme certains de vos amis que l'on connaît bien. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations au centre et à droite.*)

M. Jacques Destrée. Vous n'avez pas le droit de monopoliser la résistance ! Si des communistes ont des titres dans la lutte contre l'occupant, ils ne sont pas les seuls.

M. Legeay. Je suis de ceux qui ont gardé de la lutte commune un souvenir inoubliable.

Je ne veux insulter personne. Je dis que, sur le territoire national, il n'y avait pas que des communistes; il y avait des hommes de tous les partis; mais ce que je ne veux pas, c'est que, comme l'a fait un interpellateur tout à l'heure, on prétende que je n'ai pas fait mon devoir. Lorsqu'on me pique, je réagis.

M. Marrane. Dans les francs-tireurs et partisans, il n'y avait pas beaucoup de membres du parti socialiste. Notre collègue a dit que c'est dans la réaction que l'on a trouvé le plus souvent les collaborateurs, et c'est vrai ! (*Exclamations.*)

M. le président. La résistance a donné un assez bel exemple d'unité pendant quatre ans pour que nous n'assistions pas à une division semblable entre anciens résistants. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Vous serez tous d'accord — en tout cas, je vous supplie de l'être — pour admettre que les discussions politiques doivent se faire au-dessus ou en dehors de cette unité de la résistance. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Legeay. Ceux-là avaient la patrie et la liberté pour devise. Vous voulez aujourd'hui les lancer les uns contre les autres, alors qu'ils ont mêlé leur sang dans un même combat juste et sans merci.

Votre objectif est de supprimer la liberté, le plus grand bien des hommes. Prenez garde, messieurs, d'en retirer d'amères désillusions.

A Saint-Etienne déjà, on a voulu lancer l'armée contre les ouvriers en grève et l'armée a fait cause commune avec le peuple. (*Exclamations sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

M. Jules Boyer. Ce n'est pas vrai !

M. Legeay. Il existe des faits analogues dans toute l'histoire de France et c'est pourquoi vous commettez une maladresse en faisant de telles opérations.

Vous qui croyez que les alliances immorales que vous avez conclues résolvent les problèmes, vous qui croyez que la force peut avoir raison de tout un peuple qui veut rester libre, vous que l'anticommunisme rive à la même chaîne de reniement (*Applaudissements à l'extrême gauche*), songez que les communistes, que les syndicalistes, au fond de leurs cachots, sont plus libres que vous, car il n'est point de mur assez épais pour retenir la pensée, la conviction d'un monde meilleur que veut notre peuple et qu'il fera malgré vous.

Craignez que le vent que vous avez semé n'apporte la tempête. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jules Boyer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jules Boyer.

M. Jules Boyer. En qualité de représentant du département de la Loire, je tiens à rendre hommage aux troupes stationnées à Saint-Etienne qui ont fait tout leur devoir au cours de l'émeute.

Je n'entends pas que la renommée de patriotisme de l'armée française soit ternie par des affirmations absolument tendancieuses et complètement fausses. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le général Tubert.

M. le général Tubert. Je serai bref...

Sur de nombreux bancs. Très bien !

M. le président. M. le général Tubert a droit à la parole comme tout le monde ici.

M. le général Tubert. J'ai seulement une question à poser, une remarque à formuler et enfin à donner un conseil, comme il se doit pour un conseiller.

Ma question concerne M. le ministre de l'intérieur. Il n'est pas là, mais peut-être quelqu'un a-t-il délégué pour me répondre.

M. le président. M. le ministre de l'intérieur, appelé auprès de M. le président du conseil, s'est fait excuser auprès de la présidence.

Il doit revenir, mais il y a un commissaire du gouvernement qui l'assiste et qui est présent à son banc.

M. le général Tubert. Je me contenterai de la réponse de M. le commissaire du Gouvernement à qui je demande pourquoi, ayant obtenu, dans sa lutte contre les grévistes, les succès dont il se félicite par la seule application des moyens dont il dispose, M. le ministre de l'intérieur maintient-il une loi qui soulève, incontestablement, la colère non seulement des travailleurs — vous l'avez constaté vous-mêmes —, mais également l'indignation dans d'autres milieux ? Je me bornerai, pour preuve, à vous lire la protestation qui vient d'être élevée par la fédération des officiers de réserve républicains et adressée à M. le Président de la République, en tant que premier magistrat de la nation. La voici :

« Au moment où le Parlement est saisi d'un projet de loi contraire à l'esprit et aux principes de la déclaration des droits de l'homme d'une part, et de la Constitution de la République française votée et approuvée par le peuple français d'autre part, les officiers de réserve républicains, attachés aux grands principes de la démocratie et de la défense de la République, constatent que le vote de telles lois constituerait une attaque contre ces grands principes et un premier pas vers l'instauration en France du régime de l'arbitraire et du néo-fascisme.

« En conséquence, les officiers de réserve républicains, qui ont à maintes reprises versé leur sang pour la patrie, s'opposent de toutes leurs forces à toute tentative portant atteinte aux conquêtes de la démocratie et aux libertés du peuple.

« Ils considèrent notamment que l'emploi des troupes en tant que force de police supplétive, constitue un abus et un danger pour la paix intérieure du pays.

« Ils rappellent les termes de la résolution de la confédération nationale des réserves que leur bureau national a approuvée à l'unanimité dans sa séance du 28 octobre 1947, ainsi conçue :

« ...C'est ainsi que les concentrations de troupes autour de Paris, à un moment et dans les circonstances où rien ne les justifie, l'emploi de la troupe à des fins non militaires rappellent douloureusement les méthodes de l'Etat de Vichy qui constituait une force armée à des fins politiques.

« L'armée, composée de soldats émanant de toutes les couches de la nation, ne saurait être utilisée à des fins politiques n'ayant rien de commun avec la défense du territoire, et à un moment où celui-ci n'est pas menacé par une agression étrangère.

« Ils élèvent, en conséquence, la plus vive protestation contre des décisions gouvernementales qui portent atteinte au moral de l'armée et à l'unité de la nation. »

« Paris, le 30 novembre 1947. »

« Le président: Amédée Sennac. »

Nous sommes convaincus que le retrait du projet, puisqu'il n'a aucune utilité pratique, d'après les affirmations de M. le ministre de l'intérieur lui-même, produirait le meilleur effet sur l'esprit de beaucoup de nos concitoyens et procurerait une détente favorable à l'aboutissement de démarches qui sont, paraît-il, encore en cours.

M. Marrane. Très bien !

M. le général Tubert. La remarque que je voulais faire concerne l'encadrement supérieur de cette armée de 80.000 hommes à rappeler en application de la loi actuellement en discussion. M. le ministre des forces armées pourrait peut-être nous donner les apaisements nécessaires, mais il est également absent. J'en suis à me demander si toute une série de chefs militaires, gravement compromis sous Vichy et maintenus en place en dépit de la loi et des propositions des commissions d'épuration, n'ont pas un lien quelconque avec cette importante armée qui est levée et pour laquelle on ne prévoit pas un encadrement supérieur.

M. Laffargue. Il n'y a qu'à vous rappeler sous les drapeaux. (Sourires.)

M. le général Tubert. En tout cas vous ne me trouverez jamais du côté qui est contre le peuple. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Vous trouverez une preuve de la gravité des faits que je signale dans le maintien aux leviers de commande de l'armée et à des postes militaires très élevés, sinon tous les grands chefs compromis dont beaucoup ont disparu — mais ils n'ont pas tous disparu et il reste un certain nombre de personnes que je ne citerai pas ici aujourd'hui — du moins des chefs de cabinet, des chefs d'état-major et des intimes de ceux qui furent les animateurs de la collaboration.

Si M. le ministre des forces armées veut bien me recevoir, je lui indiquerai nommément pas mal de ces personnages. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En dehors de ceux-là, les collaborateurs proprement dit, il y a aussi ceux que j'appelle les « franciscains », tous les hommes qui sont allés réclamer la francisque à Vichy et qui occupent encore maintenant de grands postes. (Interruptions au centre.)

D'ailleurs, il y en a même dans le Gouvernement actuel.

M. Marrane. C'est une honte !

M. le général Tubert. Il y a encore les généraux que nous avons eus en Afrique du Nord, qui ont sur les mains du sang non seulement des Américains qui se présentaient alors en libérateurs, mais aussi celui des patriotes sur lesquels ils ont fait tirer.

Il y a, par exemple, ce chef militaire qui a fait escorter la commission d'armistice allemande du Maroc jusqu'à la frontière du Maroc espagnol pour lui éviter d'être capturée par les Américains; ce général est toujours en fonctions à un haut poste.

Il y a tous ces gens qui sont passés devant les commissions d'épuration, et qui, proposés pour la révocation sans pension, ont été maintenus en place et poursuivent triomphalement leur carrière.

J'espère que le nouveau ministre des forces armées voudra bien porter toute son attention sur cette question.

Il y a des noms qu'on peut citer facilement, puisqu'ils l'ont été dans la presse, comme le fameux général Beynet qui a trafiqué sur l'or et qui ne sera sans doute pas inquiet pour ses autres activités.

M. Marrane. La sévérité est pour les grévistes, mais pas pour les collaborateurs.

M. le général Tubert. Nous demandons si ces grands chefs n'ont pas été gardés en réserve, en « cuvée réservée », si j'ose dire, pour l'encadrement de ces braves gens du contingent qu'on veut transformer en mercenaires en leur attribuant sans préparation aucune et sans titre « les droits, les avantages et les prérogatives des militaires de la garde républicaine » qui, comme vous le savez, sont tous des sous-officiers ayant subi l'entraînement et les épreuves d'un stage préparatoire indispensable pour les mettre à même de remplir leurs fonctions.

Ce qui est grave, c'est d'utiliser ces 80.000 hommes sans aucune formation professionnelle à des services policiers, c'est d'employer tous ces jeunes gens qui, pour la plupart n'ont aucune idée de ce qui exige d'eux le respect de la loi et des droits des citoyens.

A droite. Vous les prenez pour des imbeciles !

M. le général Tubert. Ce n'est pas leur métier; ils ne connaissent pas la limite de leurs pouvoirs, notamment en matière d'arrestations et de perquisitions. Ou alors, si vous êtes d'un avis contraire, supprimez les écoles de police et de gendarmerie: vous ferez des économies. Si vous voulez permettre aux premiers venus d'arrêter les citoyens, vous aurez des violations de domicile, c'est fatal. Ce n'est pas ces jeunes gens qui en seront responsables, mais le Gouvernement et vous-mêmes qui aurez voté cette loi. (Protestations à gauche, au centre et à droite.)

Je laisse de côté l'aspect financier de la question qui sera traité par un collègue plus compétent. Cet aspect est néanmoins assez important puisque vous savez ce que gagne un sous-officier et que vous en aurez 80.000 à payer.

Il convient de tenir compte aussi des répercussions du point de vue de la discipline. Vous verrez à quels résultats vous aboutirez quand vous aurez donné l'autorité du sous-officier à de jeunes réservistes qui n'ont eu aucun entraînement au commandement lors de leur présence au régiment.

M. de Menditte. Savez-vous ce que coûtent les grèves au pays ?

M. le général Tubert. J'en viens au conseil que j'ai à vous donner. Ce conseil ne s'adresse pas aux ministres, mais à vous, mes chers collègues. Il consiste à méditer sur ce qui s'est passé en juillet 1940 où une majorité autrement importante que celle de notre Assemblée d'aujourd'hui a accepté allégrement l'étranglement de la III^e République. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Vous, vous acceptez en ce moment l'étranglement de la Constitution et en particulier du droit de grève qu'elle reconnaît formellement.

A cette époque, comme aujourd'hui, les parlementaires éprouvèrent le besoin, peut-être intempestif, de renier la République et de rallier Pétain. Je ne veux pas faire allusion à certain parti, mais on peut dire que ses représentants n'auraient ja-

mais dû s'atteler au char Pétain, comme ils l'ont fait et que le souvenir de cette grave défaillance devrait les hanter aujourd'hui.

La petite minorité de l'époque — les quatre-vingts parlementaires qui ont eu le courage de résister — se félicite aujourd'hui de son attitude, alors que les responsables, la majorité de l'époque, même ceux qui sont devenus ministres maintenant, et surtout ceux-là, se mordent les doigts, si vous me permettez cette expression, de s'être ralliés ainsi à Pétain.

Et dire, ô ironie! que c'est au nom de la défense de la République que vous présentez ce texte !

Il est vrai qu'il y a République et République. Mussolini avait la sienne.

En tout cas, c'est demain le 2 décembre, anniversaire symbolique, que paraîtra au *Journal officiel* la loi, déjà baptisée du nom de « loi scélérate », que vous allez voter.

Prenez garde qu'un jour prochain, car la force change parfois de camp, ceux qui auront pris cette responsabilité ne le regrettent et que ce soit comme un fer rouge qui les marquera au front jusqu'à leur fin. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Voix nombreuses. Clôture !

M. le président. J'entends demander la clôture.

Je rappelle que lorsque la clôture est demandée, l'orateur qui a la parole la garde. Un orateur opposé a ensuite la parole avant que la clôture soit prononcée.

La parole est à Mme Yvonne Dumont, contre la clôture naturellement.

Mme Yvonne Dumont. Mesdames, messieurs, nous sommes saisis par le Gouvernement d'un projet de loi consistant d'une part à l'autoriser à rappeler sous les drapeaux, par décret, 80.000 hommes; d'autre part à mettre par priorité à la disposition du ministre de l'intérieur ces unités qui, dans ce cas, bénéficieront des droits, avantages et prérogatives de la garde républicaine.

Cette loi a pour jésuitique prétexte la protection de la liberté du travail et la défense de la République.

Ce projet est déjà suffisamment clair en ses termes. Mais celui qui lui fait suite et le complète ne laisse absolument aucun doute sur les intentions du Gouvernement ni sur l'utilisation qu'il entend faire de ces 80.000 hommes.

Il s'agit purement et simplement de tenter de briser par la force et par la violence, les libertés reconnues par la Constitution de 1946: liberté d'opinion et de parole, liberté individuelle, liberté de la presse, liberté syndicale et droit de grève; ces libertés conquises par notre peuple au cours des plus belles pages de son histoire et payées de son sang. En vérité, avec ce projet, il s'agit purement et simplement d'étrangler la République. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ces jeunes hommes que le Gouvernement se réserve le droit d'arracher à leur famille, à la tendresse d'une maman ou d'un foyer (Murmures à droite et au centre.)...

Evidemment, ce sont des sentiments qui vous sont assez étrangers. (Protestations à droite et au centre.)

...seront-ils appelés pour assurer la sécurité de la France, pour préserver notre patrie et pour défendre la République ? S'il en était ainsi, les femmes et les mères françaises, qui ont, au cours des sombres années d'occupation, fait preuve de courage, qui ont accepté les plus durs sa-

crifices, sauraient encore faire preuve d'abnégation et sauraient consentir à une séparation cruelle.

Mais ce n'est pas de la sauvegarde de la France qu'il s'agit, pas plus que de la protection des institutions républicaines. Ces jeunes gens que l'on enlève à la terre, à l'usine, à l'atelier ou à l'école, au combat qu'ils mènent actuellement au côté de leurs compagnons de misère (car sur ces 80.000 jeunes gens vous comptez bien quelques grévistes), ces jeunes, le Gouvernement les destine à la plus honteuse des besognes, le Gouvernement s'approprie à leur faire remplir le rôle le plus ignominieux qui soit en donnant au fils l'ordre de diriger son fusil contre son père, contre sa mère, contre son frère qui luttent pour le pain et la liberté.

On veut les employer à des besognes du genre de celle-ci. Hier, une jeune femme vient à la mairie où elle sait que son mari, arrêté dans la nuit, a été transféré, car le Gouvernement ne s'embarasse pas de légalité, il devance la loi, il l'applique avant qu'elle ne soit promulguée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Cet homme avait protesté contre la mesure inadmissible de saisie de son journal, de saisie de la presse ouvrière et républicaine, *l'Humanité* et *Ce Soir*.

Cette femme apporte du ravitaillement à son mari. Le policier refuse de transmettre son colis; elle dit alors son angoisse et son indignation. Et la police aux ordres de M. le ministre de l'intérieur l'arrête sans se soucier du fait que c'est une jeune maman qui allaite un bébé de neuf mois.

Voilà le genre de travail qu'on destine à ces jeunes gens.

Mais, et mes camarades le rappelaient tout à l'heure, que le Gouvernement prenne garde. En prenant de telles mesures, il s'approprie à utiliser une arme d'un maniement difficile et délicat, qui risque de se retourner contre lui.

Quoi qu'en disent certains de nos collègues ici, l'exemple de Saint-Etienne devrait faire réfléchir, car il est vrai qu'à Saint-Etienne de jeunes recrues, fidèles à la tradition des régiments glorieux dont on a évoqué tout à l'heure ici même le souvenir, se sont rangées, ainsi qu'il était de leur devoir, aux côtés du peuple, dont ils sont eux-mêmes une partie vive. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jules Boyer. C'est absolument faux! De jeunes soldats et des officiers ont été blessés à Saint-Etienne, et la troupe n'a pas fraternisé avec les fauteurs de troubles et de guerre civile. (*Vifs applaudissements au centre.*)

Mme Yvonne Dumont. On comprend que cette fraternisation en gêne quelques-uns, car elle va évidemment à l'encontre du but poursuivi.

L'intention qu'inspire ce rappel de 80.000 hommes a justement soulevé la colère des femmes, en même temps que celle du peuple tout entier. C'est une raison de plus pour qu'elles se dressent contre un Gouvernement dirigé par un ancien ministre de Vichy. Les femmes n'élèvent pas leurs enfants, au prix de mille soucis et de mille difficultés, pour que, arrivés à 20 ou 21 ans, ces enfants soient transformés en assassins de leurs frères de travail et précipités dans la honte.

Mais ce projet présente d'autres aspects. Il précise que ces soldats, quand ils sont ainsi mis à la disposition du ministre de l'intérieur, seront rémunérés comme les gardes républicains. Et comment le Gouvernement compte-t-il trouver les ressources énormes que nécessiteront l'entretien et le paiement d'un tel contingent?

M. Emile Pairault. Est-ce que le sabotage coûtera moins cher?

M. Marrane. C'est un briseur de grèves qui dit cela.

Mme Yvonne Dumont. Ces questions ont déjà été posées au Gouvernement à l'Assemblée nationale, où nos collègues ont souligné que des crédits se chiffant par milliards seraient nécessaires.

Jusque là, à ma connaissance du moins, M. le président du conseil est resté muet sur ce point.

Il est certain que ces charges nouvelles pèseront lourdement sur les foyers des ouvriers, sur l'ensemble des travailleurs, sur les fonctionnaires, sur les artisans, sur les commerçants, déjà si accablés. Dans ce cas précis, que fait-on des difficultés financières que l'on invoque si souvent, pourtant?

Car les difficultés financières, c'est le gros argument employé pour refuser de faire droit aux revendications des ouvriers et de tous les travailleurs, revendications dont personne n'ose d'ailleurs nier la légitimité tellement elle est criante.

Mais qu'on ait faim, qu'on ait froid dans les familles des ouvriers, que les petits manquent de pain et de lait, le Gouvernement s'en soucie peu. Que les arrivages diminuent sur Paris, que la famine menace notre capitale, le Gouvernement s'en moque.

Et ses apitoiements hypocrites et démagogiques sur la misère ne changent rien: quand un travailleur qui ne peut arriver à nourrir sa famille avec un salaire de 9.000 ou 10.000 francs par mois se met en grève, le Gouvernement et la majorité de cette Assemblée appellent cela une grève politique.

Pour le Gouvernement, pour la majorité de cette Assemblée, ce n'est pas la misère qui pousse le travailleur à faire grève, ce sont les meneurs. Mais au lieu de donner à ce père de famille le pain qu'il réclame, on lui envoie les matraques et les tanks. Le gouvernement veut étendre et développer cette politique et c'est là tout l'objet de la loi qui vous est présentée.

Mais déjà il apparaît que l'effet produit par l'annonce de cette loi n'est pas concluant dans le sens espéré par ses auteurs. On a déjà, à cette tribune, signalé quelques faits. D'autres informations nous parviennent, qui prouvent que le mouvement, loin de se désagréger ou de se réduire, ne fait que s'étendre et se consolider. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Les dockers du Havre sont en grève et la radio annonçait que dans la Seine 26 classes seulement étaient ouvertes sur les milliers de classes de ce département.

Mme Simone Rollin. Cela rend service aux mères de famille.

Mme Yvonne Dumont. Oui, madame, cela rend service aux mères de famille, car il est significatif que les instituteurs et les fonctionnaires viennent par leur mouvement renforcer celui des ouvriers qui luttent pour le pain de leurs enfants.

Mme Simone Rollin. Quand la mère est au travail et que l'école est fermée, l'enfant est dans la rue.

M. Voyant. Assez de démagogie! Cela a assez duré.

Mme Yvonne Dumont. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous, en ce qui concerne la défense de la famille.

M. Voyant. Si, vous en avez besoin.

Mme Yvonne Dumont. Il appartenait à notre parti communiste, qui a toujours été à l'avant-garde de la lutte pour l'amélioration des conditions de vie...

M. Voyant. Assez de chantage à la misère.

M. Marrane. Vous êtes des affameurs.

Mme Yvonne Dumont. On veut faire croire que c'est la grève qui est la cause de la misère des travailleurs et on oublie que c'est la misère qui a été la cause première des grèves, et la seule cause. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il appartenait à notre parti communiste, qui a toujours été, je le répète, à l'avant-garde de la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et pour la sauvegarde des libertés républicaines, de s'élever énergiquement contre cette loi scélérate.

C'est ce que nous avons fait, c'est ce que nous faisons, c'est ce que nous continuerons de faire.

Oui, nous sommes au côté des travailleurs. Oui, nous allons dans les usines les saluer. Oui, nous nous dépensons sans cesse pour aider et soutenir leurs familles et nous en sommes fiers.

Les mesures prises par le Gouvernement ne sont que l'expression de l'impuissance de ce Gouvernement. Mais la violence ne peut venir à bout, ne viendra pas à bout de la volonté d'un peuple conscient de sa force, sûr de son droit et à qui revient la mission historique, en défendant ses conditions de vie, de défendre l'intérêt de toute la nation et l'indépendance de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vais donner la parole à M. Poher, et je rappelle que tout à l'heure la clôture a été demandée. Après M. Poher, un autre orateur aura la parole contre la clôture.

M. Lemoine. Parlez-vous pour la clôture ou comme représentant de la commission des finances?

M. Alain Poher. L'un n'empêche pas l'autre. Mais pour l'instant, je ne parle pas au nom de la commission des finances. Je viens poser une question d'ordre financier au ministre. C'est mon droit de conseiller de la République.

A l'extrême gauche. Et aussi contre la clôture?

M. le président. Je vous répète qu'un autre orateur aura la parole contre la clôture.

M. Lemoine. Et M. Poher parle pour la clôture.

M. Alain Poher. C'est normal.

M. le président. Relisez l'article 44 du règlement.

M. Alain Poher. Vous avez entendu tout à l'heure quelques collègues s'inquiéter des répercussions financières du texte en discussion et vous seriez certainement étonnés si je ne venais pas, moi qui ai l'habitude de monter à cette tribune pour traiter des problèmes financiers, demander au représentant du Gouvernement quelles allaient être les incidences financières du projet qui vous est soumis.

On a évoqué tout à l'heure le grand nombre de milliards qu'allait coûter cette opération. On a même dit qu'il aurait été préférable de les distribuer aux classes travailleuses. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Il serait bon certes que le Gouvernement s'expliquât sur l'incidence financière des projets en question et qu'il fit comprendre à ceux qui n'entendent pas ou ne veulent pas entendre que les quelques milliards n'auront peut-être pas lieu d'être dépensés, car nous, au mouvement

républicain populaire, nous espérons que la classe ouvrière comprendra enfin où est la vérité. Nous pensons, nous, que les grèves auront cessé avant qu'il soit utile d'appliquer ces textes. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je suis persuadé qu'on aurait vite compris que les mesures d'ordre demandées par le Gouvernement ne visent personne *a priori*, sinon ceux qui, systématiquement, veulent saboter la production et la liberté du travail et empêcher le redressement économique et financier de ce pays.

Mme Brisset. Les grévistes ne sont pas des saboteurs!

M. Alain Poher. Madame, si les travailleurs qui font la grève, conformément à la Constitution, ne sont pas des saboteurs, ceux qui s'opposent à la liberté du travail sont bien des saboteurs. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je demande donc au Gouvernement, pour éclairer ce débat et permettre à tous les conseillers de juger en toute connaissance de cause, de bien vouloir expliquer dans quelles conditions financières va être réalisé ce projet et, en particulier, de nous dire, s'il est besoin de crédits, dans quelles conditions ces crédits seront votés, s'il a l'intention de demander le vote d'un projet de loi collectif et quelle est l'incidence financière de ce projet.

Pour ma part, en conclusion — vous voyez que je ne retiendrai pas trop votre attention — je suis persuadé que les sommes ainsi dépensées, et qui ne seront d'ailleurs pas d'une importance considérable, contrairement à ce que vous aviez l'air de craindre, ne seraient pas dépensées en vain si demain se recréait le climat d'union que nous n'avons pas, nous, systématiquement saboté, mais que nous avons tenté de préserver le plus longtemps possible car nous croyons, nous, à la nécessité de l'unanimité française pour la renaissance du pays. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Pierre-Henri Teitgen, ministre des forces armées. Je réponds sur-le-champ à la question de M. Poher.

Le projet de loi soumis à votre Assemblée n'engage pas la dépense.

Il ne fait qu'autoriser le Gouvernement à convoquer par décret des effectifs supplémentaires dans la limite du chiffre de 80.000 hommes.

Ce décret n'est évidemment pas pris. Il ne le sera qu'après le vote de la loi, et en cas de nécessité.

Au cas où les nécessités obligeraient le Gouvernement à prendre ce décret et à convoquer ainsi la totalité des effectifs fixés au projet de loi, soit 80.000 hommes, la dépense serait pas moins de 1.200 millions.

Les crédits nécessaires seraient demandés aux Assemblées au moyen d'un collectif.

M. Alain Poher. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. David pour parler contre la clôture.

M. Léon David. Je cède mon tour de parole à M. Lefranc.

M. le président. La parole est donc à M. Lefranc.

M. Serge Lefranc. Mesdames, messieurs, ceux qui auraient pu douter de la justesse de la ligne politique des parlementaires communistes, depuis quarante-huit heures, sont maintenant informés.

* Nous avons essayé, par tous les moyens en notre pouvoir, de retarder l'application et le vote d'une loi abominable, d'une loi scélérate contre la République et contre la classe ouvrière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous nous disiez alors: « Mais non, nous avons les meilleures intentions du monde. Vous vous trompez, vous parlementaires communistes, il ne s'agit pas de cela. Par ailleurs, vous avez toute liberté, toute latitude pour vous expliquer. »

Nous voilà, maintenant, au cœur même de la discussion. Au moment où nous avons, les uns et les autres, des choses si importantes à dire, au moment où nous avons encore des camarades, parlementaires de notre parti, qui ont à dire à la face des hommes du parti américain des vérités, certains veulent les en empêcher. Ils ont tort; ils ont peur de la vérité. Ils demandent alors la clôture.

Voilà quel est exactement le but et l'objet de cette demande. Je n'ai pas besoin de vous dire — vous l'avez compris, messieurs — que les parlementaires communistes sont seuls contre vous tous, beaucoup plus nombreux que les hommes représentés sur ces bancs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je le dis bien, nous sommes seuls contre vous tous à lutter contre la clôture.

De quoi s'agit-il ?

On veut étouffer notre voix, on ne veut pas que nous disions ici la vérité.

Il s'agit cependant d'un projet dont l'importance ne peut échapper à personne. On veut, en effet, rappeler 80.000 hommes sous les drapeaux; et M. le ministre des armées qui est venu ici à cette tribune il y a quelques minutes osait avouer que l'appel de ces 80.000 hommes et leur utilisation coûteraient un milliard trois cents millions par mois.

Eh bien, même si je reconnaissais comme exactes les paroles de M. le ministre des armées, je dirais: « Quelle tristesse, monsieur le ministre. »

Il s'agit des mouvements de grève.

Vous avez consenti aux fonctionnaires et employés des services publics une augmentation de trois milliards 307 millions.

Vous les faites mourir de faim; et, au moment où vous refusez de payer des sommes suffisantes pour faire vivre ces petites gens, ces fonctionnaires, ces employés, vous n'hésitez pas à engager des milliards. Pour quel usage ?

M. le ministre des forces armées. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Serge Lefranc. Je ne vous y autorise pas, monsieur le ministre. (*Exclamations sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Nous avons pris des habitudes de courtoisie dans ce Parlement, mais nous ne voulons tout de même pas ici être les seuls dupes de cette procédure abominable. (*Nouvelles exclamations.*)

Pardon, avant-hier, on a voté ici contre l'avis des élus communistes, 100 millions de dépenses supplémentaires. Vous les aviez demandés, monsieur le ministre de l'intérieur, pour la sûreté nationale, mais plus exactement pour des équipes spéciales de la sûreté nationale qui vont être chargés de matraquer les ouvriers.

Voilà où nous en sommes et ce que l'on a osé! On n'hésite pas, pour les crédits qui concernent les matraqueurs, à faire voter un projet de loi dont les conséquences sont incalculables. Pour cela, on trouve toujours de l'argent!

Mais comment se fait-il que le Gouvernement s'oppose aux justes revendications de la classe ouvrière en lutte?

Il paraît que c'est une question de prestige, que le Gouvernement a peur de « perdre la face ».

Eh bien! pour les élus communistes qui défendent honnêtement le peuple de France, le prestige du Gouvernement a moins d'importance que la vie des femmes et des enfants qui « souffrent de la faim ». (*Exclamations au centre et à droite.*)

Vous comprenez bien que dans ces conditions, il n'est pas possible à un représentant du peuple de ne pas s'opposer à l'étouffement des débats en acceptant cette clôture que vous demandez par lacheté!

M. le président. Monsieur Lefranc, permettez-moi de vous interrompre.

M. Serge Lefranc. Je vous en prie, monsieur le président.

M. le président. Vous prononcez un mot qui dépasse votre pensée. Il n'y a pas « d'étouffement des débats ». La motion préjudicielle déposée par M. Marrane a été défendue par lui longuement, il a parlé pendant autant de temps qu'il a jugé bon de le faire.

Quant à la discussion générale, voici les demandes d'intervention que j'ai reçues: M. Legeay du parti communiste, M. le général Tubert du parti communiste...

M. le général Tubert. Apparenté. (*Exclamations.*)

M. le président. ...M. le général Tubert, apparenté au parti communiste, Mme Yvonne Dumont, du groupe communiste, et deux autres membres de ce groupe, MM. David et Léon. M. David cède son tour à M. Lefranc, de telle sorte que, sur six orateurs inscrits, il y a un orateur du centre — M. Poher — et cinq orateurs communistes ou apparentés. D'ores et déjà, trois orateurs de votre tendance ont parlé. Vous n'avez donc pas le droit de parler d'étouffement du débat.

M. Serge Lefranc. L'importance d'un tel sujet dépasse de beaucoup celle de tous les projets que nous avons eu à discuter à ce jour. Il n'est pas possible de limiter ici la discussion. Il faut aller jusqu'au bout. Si vous en avez le courage, il faut que vous entendiez toutes ces vérités.

Ce matin, M. le ministre de l'intérieur — c'est peut-être une des raisons pour lesquelles on a demandé la clôture — a signalé ici qu'il avait de bonnes nouvelles. Les bonnes nouvelles sont pour vous, monsieur le ministre de l'intérieur, celles qui consistent à spéculer sur la misère dans l'ombre pour que les mamans, les enfants et les papas de ce pays ne puissent plus vivre. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'intérieur. Les bonnes nouvelles pour nous sont celles qui sont mauvaises pour vous.

M. Voyant. Assez d'exploitation de la misère!

M. Serge Lefranc. La bonne nouvelle c'est qu'on espère que le peuple, manquant d'argent, ne pourra pas tenir longtemps. La voilà donc, la bonne nouvelle.

Mais M. le ministre de l'intérieur a un tantinet exagéré ce matin. Comme l'a dit notre camarade Yvonne Dumont, nous avons eu des informations qui ne s'accordent pas avec les vôtres, monsieur le ministre.

J'en citerai seulement deux qui contredisent dans une large mesure vos allé-

M. le ministre de l'intérieur a affirmé que les dockers du Havre avaient repris le travail. Ce n'est pas vrai!

Nous avons reçu une information officielle du syndicat des dockers de ce port précisant qu'il y avait 30.000 grévistes dans cette ville avant-hier et 40.000 ce jour à midi.

M. le ministre de l'intérieur. Il n'y a que 2.000 dockers au Havre. *(Rires au centre et à droite.)*

M. Serge Lefranc. Oh ! vous pouvez rire ! Tout le monde a compris qu'il s'agit de tous les ouvriers en grève du Havre et non pas seulement des dockers. Vous avez feint de ne pas comprendre ! Alors j'ai reçu moi aussi une information ; et je pense qu'il est du devoir, de la dignité d'un représentant du peuple, de la lire à cette tribune. Elle est très courte. La voici :

« Saint-Etienne. Sur l'initiative de la Fédération des mineurs de la Loire et à l'appel de tous les syndicats des travailleurs en grève, une foule immense de Saint-Etienne et des environs convergeait vers la bourse du travail, calmement.

« Les manifestants suivaient la délégation chargée de remettre au préfet un ordre du jour destiné au Gouvernement.

« Brusquement de puissantes forces de police se ruent sur la foule, matraquant et cognant de toutes parts, lançant des grenades et des bombes lacrymogènes.

« Les travailleurs indignés et sans armes, au lieu de reculer, se battent avec un tel acharnement que les gardes mobiles cèdent du terrain, appellent à leur secours les agents cyclistes, les gardiens de la paix et toute la police municipale qui accourt et vient renforcer les grévistes avec lesquels ils se solidarisent. » *(Exclamations à gauche, au centre et à droite.)*

M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai !

M. Serge Lefranc. Votre démenti, monsieur le ministre, c'est la preuve que ce que je dis est vrai. *(Rires et exclamations au centre et à droite.)*

Encore une fois voyez-vous, cette réponse nécessite certainement pour vous, messieurs, un petit éclaircissement. Quand je réponds de cette façon à M. le ministre de l'intérieur, cela signifie que ce même ministre a l'habitude, depuis quelques temps, de mentir à la radio tous les jours. *(Vives protestations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit prolongé.)*

M. le président. Monsieur Lefranc vous exprimez vos idées avec véhémence, selon votre tempérament...

M. Serge Lefranc. Avec sincérité.

M. le président. Avec sincérité, j'en suis convaincu ; mais vous venez de prononcer un mot que la présidence ne peut pas laisser passer.

Je ne peux pas vous laisser dire que le Gouvernement ment sans arrêt à la radio. C'est une insulte au Gouvernement. Je vous demande de ne pas maintenir ce mot.

M. Serge Lefranc. Monsieur le président, je le regrette énormément, mais je ne peux pas dire autrement car le Gouvernement dit des mensonges. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Violentes interruptions à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. C'est un incident extrêmement pénible, étant donné surtout — M. Serge Lefranc me permettra de lui rappeler — qu'il est membre du bureau de ce Conseil de la République.

Je me permets d'insister auprès de lui, car il pourrait m'obliger à lui appliquer l'article 100 du règlement. *(Interruptions à l'extrême gauche.)*

M. Serge Lefranc. Je répète ce que je viens de dire, à savoir qu'il y a eu, en ce qui concerne la grève dans des usines, des informations, de la part du Gouvernement, absolument contraires à la vérité. *(Bruit.)*

Si je me déjugeais, si je venais déclarer à cette tribune que le Gouvernement n'a pas menti, je serais un lâche.

Je ne serai pas un lâche. Je dis qu'il a menti. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Violentes interruptions à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. M. Lefranc me dit qu'il lui est égal de recevoir, de la part de la présidence, non seulement une observation, mais même la censure.

Il me met dans l'obligation de consulter le Conseil de la République sur la censure.

M. Serge Lefranc. Je ne me fais pas d'illusion, monsieur le président !

M. le président. Vous provoquez vous-même cette mesure !

M. Serge Lefranc. Monsieur le président, ce que nous ne pourrions pas dire dans cette salle, nous le dirons devant le peuple ! *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. Je consulte le Conseil de la République sur l'application de la censure.

(Par assis et levé, le Conseil prononce la censure.)

M. Serge Lefranc. Mesdames, messieurs, il y a parfois dans la vie certaines sanctions que nous subissons.

Cette sanction que je viens de subir, me touche, mais pas de la façon que vous supposez.

Je suis convaincu que le peuple de France me donnera raison pour l'action que nous menons au Parlement en sa faveur, comme je suis certain d'avoir l'approbation de notre parti. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Quoi qu'il en soit je termine. *(Exclamations au centre et à droite.)*

M. David. C'est ainsi que cela commence. Cela finit par les fusillades. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Serge Lefranc. Vous avez le courage de vos opinions. J'ai les miennes. Ne l'oubliez pas !

« La police a fait alors venir de la caserne Rullière cinq autos mitrailleuses pour prendre la foule à revers. Mais soldats, sous-officiers et officiers, au lieu d'aider les matraqueurs, passent du côté des travailleurs... »

M. le ministre des forces armées. C'est faux !

M. Serge Lefranc. ...et tous ensemble remportent une magnifique victoire. »

On ne les oubliera pas les soldats de Saint-Etienne.

Et le préfet a reçu à ce moment-là une délégation ; il ne pouvait pas faire autrement.

« Enfin, la police se retire pendant que les manifestants par dizaines de milliers traversent la ville, musique militaire en

tête, sous les acclamations de la population de Saint-Etienne. » *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre.)*

M. Jules Boyer. C'est absolument faux ! J'étais moi-même à Saint-Etienne. Où avez-vous puisé vos renseignements ?

M. Serge Lefranc. Je conclus. C'est parce que vous avez peur que certains d'entre vous sont devenus des acharnés contre la classe ouvrière. *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Longues et vives protestations à gauche, au centre et à droite.)*

Et pour votre plus grande honte, vous socialistes, vous participez à ces mesures de répression ! *(Interruptions à gauche.)*

M. le président. Je vous en prie, monsieur Lefranc ! ne traitez pas ainsi vos collègues !

M. Serge Lefranc. Je me considère comme suffisamment insulté pour répondre aux attaques dont je suis l'objet.

M. le président. Je vous demande de conclure. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Serge Lefranc. Nous savons que vous avez la haine du peuple. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Jacques Chaumel. Ici, vous faites œuvre de provocateur. *(Vives interruptions. — Bruit prolongé.)*

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Lefranc.

(Au centre et à droite. La clôture ! La clôture !)

M. le président. Laissez-lui prononcer sa dernière phrase.

M. Serge Lefranc. Nous savons que certains hommes rêvent en ce moment des événements de 1939. Daladier le disait lui-même ce matin. Il a défendu le projet du Gouvernement. Nous retrouvons là aussi dans ce projet monstrueux les hommes de la trahison, de Vichy *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche)*, unis à ceux de la trahison de Munich, mais, quoi qu'il en soit vous avez peur du peuple et vous avez raison. Nous avons, nous, confiance en lui ; demain, nous serons à sa tête, nous le mènerons à la victoire et le Gouvernement devra partir. Il n'est plus à sa place. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Rassurez-vous, mesdames, messieurs, bien que j'aie été suffisamment mis en cause par l'orateur précédent...

M. Max André. C'est un euphémisme.

M. le ministre de l'intérieur. ... ce n'est pas pour un fait personnel que j'ai demandé la parole. J'en aurais peut-être eu quelques droits. C'est simplement pour vous annoncer quelques nouvelles supplémentaires. L'une, qui n'est pas la meilleure, c'est que le métropolitain est arrêté. *(Exclamations à l'extrême gauche.)*

Ne triomphez pas trop vite !

Il y a longtemps que j'étais prévu que la troisième vague serait constituée par les ouvriers de l'électricité. Nous en sommes à la troisième vague, qui sera aussi la dernière. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Des raisons de sécurité font que j'ignore si le métro sera remis en marche dès de-

main matin. Il est bon de compter sur une interruption de vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Mais à côté de cette nouvelle, je puis maintenant donner quelques précisions sur ce qui se passe dans le bassin houiller du Nord, que je n'ai pas voulu donner ce matin. A quinze heures quinze exactement, dans le groupe de Valenciennes, dix-neuf puits de mines sur vingt avaient été évacués.

Un conseiller à l'extrême gauche. Combien d'ouvriers assassinés ? (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'intérieur. Il n'y a pas de morts, ce que vous regrettez sans doute. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Serge Lefranc. La censure, monsieur le président.

M. le ministre de l'intérieur. Je répète : dans la région de Valenciennes, 19 puits de mines sur 20 ont été évacués à 15 heures 15.

Dans la région de Bruay, 16 puits sur 21 l'avaient été également. A Boulogne, la poste et la gare ont été dégagées. A Calais la poste est dégagée.

M. David. A coups de trique !

M. le ministre de l'intérieur. Malheureusement la tactique que j'ai déjà dénoncée continue. Ce matin à 6 heures 45, le train 3533 de la ligne Besançon-Lyon a déraillé près de Miomey par suite d'actes de sabotage, le rail ayant été enlevé.

M. Serge Lefranc. L'incendie du Reichstag !

M. le ministre de l'intérieur. A ma connaissance il n'y a fort heureusement qu'un blessé

Un conseiller au centre. Un de trop !

M. le ministre de l'intérieur. Il aurait pu y en avoir beaucoup plus.

Le préfet de la Moselle vient de me téléphoner, et ceci fait suite à l'intervention du président du conseil ce matin, pour me signaler une reprise sérieuse du travail dans les mines de la Moselle : cinquante pour cent de l'ensemble des mineurs ont repris le travail.

Enfin, il est faux de dire ou d'écrire qu'à Saint-Etienne, comme on le disait hier, ou à Toulouse, comme on le dit aujourd'hui, la troupe et la police aient fait cause commune avec les grévistes ou avec les perturbateurs.

A l'extrême gauche. Non, on dit que la police de Toulouse est en grève.

M. le ministre de l'intérieur. Cela est faux. Le journal qui vient de publier « la police en grève à Toulouse » sera poursuivi. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.* — *Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. David. Dictateur ! Vous avez les méthodes fascistes.

M. le ministre de l'intérieur. Le préfet de Toulouse, interrogé par nous, a démenti formellement cette information et a précisé... (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Je pense que l'exposé de faits intéresse tout le monde. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Le préfet de Toulouse a tenu à préciser que rien n'était vrai dans cette nouvelle et qu'au contraire la police de Toulouse était magnifique, se conduisait avec doigté mais avec énergie. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.* — *Protestations à l'extrême gauche.*)

Alors, messieurs, je vous demande de retenir que nous sommes dans cette forme d'opérations paramilitaires qui s'appelle la guerre des nerfs et que l'on fera courir dans les jours qui viennent un très grand nombre de bruits faux dans les deux sens.

A l'extrême gauche. Votre radio !

M. le ministre de l'intérieur. Quand on a déclaré il y a deux jours que M. Frachon était menacé d'arrestation, on savait bien que cela était faux, mais on voulait regrouper les travailleurs derrière M. Benoît Frachon.

A l'extrême gauche. Il n'a pas besoin de cela.

M. le ministre de l'intérieur. Il n'en a jamais été question.

A l'extrême gauche. On verra ça demain !

M. le ministre de l'intérieur. Aujourd'hui, on nous apprend que la police est en grève à Toulouse. C'est faux !

Je vous demande de prêter toute votre attention à cette partie de la campagne qui succède à l'échec de la grève générale. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.* — *Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je consulte le Conseil de la République sur la clôture.

M. Marrane. Je demande un scrutin.

M. le président. Il n'y a pas de scrutin en cette matière, lisez l'article 44 du règlement. (*Rires.*)

(*La clôture est prononcée.*)

M. le président. Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er}.

M. Joanny Berlioz. Il y a un contre-projet avant le passage à la discussion des articles.

M. le président. Un contre-projet a été déposé, c'est exact, mais je ne peux l'appeler qu'après avoir donné d'abord lecture de l'article 1^{er}.

« Art. 1^{er}. — En vue de défendre les institutions républicaines, de prévenir les actes de sabotage et d'assurer la liberté du travail, le président du conseil est autorisé à appeler sous les drapeaux, par décret en conseil des ministres, aux fins de l'article 2 de la présente loi, un contingent maximum de 80.000 hommes de troupes, sous-officiers et officiers appartenant à la disponibilité ou aux réserves des armées de terre, de mer et de l'air. »

J'ai reçu de M. Poirot et des membres du groupe communiste et apparentés un contre-projet comportant un article unique ainsi rédigé : « L'armée ne pourra, en aucun cas, dans les conflits provoqués par le mode capitaliste de production, être mise au service des employeurs individuels ou collectifs. »

J'indique tout de suite que le contre-projet relève de l'article 62, au même titre que les amendements, et que, pour le contre-projet, ont droit à la parole — je lis l'article, on ne pourra pas dire que je l'interprète — l'auteur de l'amendement, un orateur contre, la commission et le Gouvernement s'il veut intervenir.

Je donne la parole à M. René Poirot, pour défendre son contre-projet.

M. René Poirot. Mesdames, messieurs, en présentant le contre-projet que j'ai déposé au nom du groupe communiste, j'ai l'intention d'analyser d'abord quelles seront les incidences économiques et politiques de l'article 1^{er} du projet de loi qui nous est soumis ; puis d'expliquer et de justifier la position de la classe ouvrière qui n'a d'autre but que de défendre ses légitimes revendications, et enfin de tirer des conclusions.

Dans le projet de loi qui nous intéresse, il est question de rappeler 80.000 hommes de troupe. Combien sera parmi ceux-ci le nombre de réservistes travaillant dans différentes activités économiques, dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture ? Combien de bras vont être, par cette mesure, soustraits à la production ?

A l'Assemblée nationale, traitant de cette question au nom du groupe communiste, notre ami M. Pierre Villon a estimé que la mobilisation prévue par le texte gouvernemental entraînerait une perte de 800.000 heures de travail par jour. Les dispositions financières, je ne les discute pas, puisque M. le ministre, tout à l'heure, indiquait un milliard deux cents millions par mois.

Mais comment va-t-on expliquer à la classe ouvrière, à qui l'on refuse des moyens décentes d'existence, qu'il n'y a pas d'argent pour elle alors que l'on constitue contre elle une armée de répression pour laquelle on sait trouver les fonds nécessaires ? Car cette mobilisation est bien, n'est-ce pas, destinée à employer les soldats contre les ouvriers, ce qui constitue un véritable crime contre la nation puisqu'on a ainsi l'intention de lancer les armes à la main les fils de France contre leurs pères, contre leurs frères, contre leurs sœurs.

C'est bien cela, n'est-ce pas ? On veut arrêter la grève par la force, bien sûr. On s'appête à détruire la légalité républicaine et à ouvrir à la classe ouvrière des perspectives vers une autre démocratie. Voilà le fond de la question. Un régime qui se sert de l'armée pour intervenir contre les travailleurs en lutte pour leurs droits à la vie ne peut prétendre au titre de régime républicain. Nous avons, nous, une autre conception de l'armée. Nous considérons que les soldats sont appelés sous les drapeaux pour défendre la patrie et non pour attaquer la classe ouvrière dont ils sont issus. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Sur ces grandes idées qui sont issues du plus pur socialisme, je voudrais, avant que d'expliquer et de justifier la position de la classe ouvrière, vous donner quelques citations émanant de socialistes et de républicains.

C'est le socialiste Dejean qui, à la Chambre des députés, à la séance du 23 novembre 1899, parlant du conflit existant alors dans le territoire de Belfort et dans le département du Doubs, disait : « Nous avons constaté que le Gouvernement est suffisamment armé par les mesures répressives dont il fait usage contre les ouvriers. Je demande s'il est assez pour des mesures protectrices contre l'arbitraire patronal dont ils sont victimes. »

« Je sais que, ces mesures, le Gouvernement les a prises contre les travailleurs. Je les considère comme arbitraires. »

« Nos amis, ajoutait-il, ont été emprisonnés, refoulés par la troupe. Je trouve qu'il a été pris contre les travailleurs, en état de légitime défense de leurs droits, des mesures absolument inhumaines. »

« Je demande au Gouvernement de prendre en considération la situation très critique, l'état de misère des ouvriers dont je parle. » (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

J'ai également sous les yeux quelques citations émanant d'autres socialistes. C'est Jules Guesde qui écrit dans le journal *Le Socialiste*, le 10 novembre 1894 :

« La grève étant inévitable dans une société basée sur l'antagonisme des intérêts de classe, les socialistes ont un devoir impérieux, sacré, lorsqu'elle éclate : c'est de la soutenir de toutes leurs forces, parce que cette lutte, même lorsque le signal en est donné par les ouvriers, est toujours imposée à ces derniers par les employeurs. Les grévistes, en toutes circonstances, ne sont que des prolétaires qui se défendent. Et lâches et traîtres seraient les prolétaires acquis au socialisme, groupés et disciplinés par le socialisme, s'ils ne se portaient pas au secours de leurs frères aux prises avec l'ennemi de classe. »

(*Applaudissements à l'extrême gauche.*)
Et maintenant, monsieur le ministre de l'intérieur, j'ai une citation de vous que j'ai relevée dans un discours prononcé à la Chambre des députés, à la séance du 25 février 1908 (*Journal officiel*, p. 143).

M. le ministre de l'intérieur. Vous me croyez bien vieux !

M. René Poirot. C'est pourtant la vérité !

M. le ministre de l'intérieur. Non, sûrement pas, en 1908 je n'étais pas au Parlement.

M. René Poirot. Je m'excuse, c'est en 1908 que vous disiez : « La grève est un fait social et nulle agitation n'empêchera que certains différends ne se résolvent finalement en grèves. Ce serait une scène de vaudeville amusante mais contraire à toute réalité d'imaginer le juge de paix arrivant avec une charrette à bras, chargée d'isoliers, d'urnes et de bulletins à la porte des usines où les esprits sont surexcités pour faire voter si oui ou non la grève éclatera.

À l'extrême gauche. Chez Renault !

M. René Poirot. « Là encore, il faut reconnaître le fait de la grève et s'adapter à ce fait. »

Ces paroles, monsieur le ministre, sont de vous.

M. Serge Lefranc. Il y a des souvenirs qu'il est dur d'entendre rappeler.

M. René Poirot. D'autre part — ce matin, notre ami Marrane y a fait allusion — un républicain, Gambetta, le 26 janvier 1870, parlant de l'intervention armée au Creusot, s'exprimait en ces termes :

« Cette intervention de quatre mille baïonnettes est nettement provocatrice.

« Supposez que les patrons se réunissent pour organiser l'évacuation des usines, l'abaissement des salaires, est-ce que, lorsque les ouvriers feront entendre leurs plaintes et leurs réclamations, vous mettez les baïonnettes à leur service ?

« Ce que je réclame, au nom de la justice, au nom de l'égalité devant la loi, au nom de la loi des coalitions dont vous vous faites un prétexte devant les classes laborieuses, c'est le droit égal. J'exige l'égalité pour tous.

« Et je dis, ajoutait Gambetta, que l'envoi de 4.000 baïonnettes a été une mauvaise mesure, une mesure d'intimidation, une mesure contraire à la loi et aux vœux légitimes de la classe ouvrière. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà quelques citations qui, je pense, ne seront contestées par personne.

Mais, puisque je vous ai annoncé qu'en deuxième partie de mon exposé, j'allais vous traduire, expliquer et justifier la position de la classe ouvrière, je voudrais la résumer en quelques mots.

Il est un fait évident, maintenant, que personne n'ose contester, c'est que les travailleurs ont un pouvoir d'achat tellement bas qu'ils ne peuvent plus vivre en travaillant. Les salaires et traitements ne sont même plus suffisants pour nourrir décemment les foyers ouvriers et, dans ceux-ci, le plat de viande et la bouteille de vin ne font que de rares apparitions sur la table des travailleurs.

Quelle angoisse lorsque la ménagère, revenant du marché, voit son porte-monnaie vide et son filet à provisions à moitié plein. C'est un sentiment d'angoisse et de colère qui s'empare de cette mère de famille, qui, navrée, est obligée de refuser bien souvent une tartine à ses gosses. Avec quelle tristesse elle s'aperçoit chaque jour que ses tout petits dépérissent parce qu'ils manquent du nécessaire, parce qu'ils manquent de lait !

On ne peut plus vivre en travaillant, constatent et disent, en serrant les poings, tous les salariés.

Ainsi, toute la France qui travaille a accueilli avec une très grande satisfaction les décisions du comité confédéral national de la C. G. T., décisions minutieusement étudiées dans le cadre de l'économie actuelle et relatives à leurs revendications immédiates.

Oui, les travailleurs sont fermement décidés à obtenir que le salaire minimum vital soit fixé à 10.800 francs par mois, avec le respect de l'échelle hiérarchique. Ils sont également résolus à obtenir, au titre d'acompte provisionnel immédiat, un rajustement qu'ils fixent entre 20 et 25 p. 100 selon les catégories, selon les professions, selon les industries.

Ils demandent avec insistance — et, sur ce point, tous sont parfaitement d'accord, — que leur salaire soit automatiquement révisé tous les trois mois et adapté au coût de la vie.

Ils sont convaincus que, par cette méthode, la lutte pourra s'engager efficacement contre la hausse abusive des prix, car les travailleurs ont l'intention de participer effectivement, c'est-à-dire de continuer à agir contre la vie chère et l'alignement des prix français sur ceux d'outre-Atlantique.

Telles sont les raisons pour lesquelles les travailleurs se battent actuellement. Voilà ce qui explique combien furent grandes leurs protestations lorsqu'ils prirent connaissance, il y a quelques heures — et quoi qu'on en dise, — des décisions gouvernementales n'accordant qu'une augmentation dans l'immédiat et de vagues promesses avec lesquelles on les a si souvent bernés et dont maintenant ils n'ont cure.

En effet, l'indemnité dite « de vie chère » est portée à Paris à 1.500 francs par mois, celle-ci devant se traduire en province, avec l'abattement des zones, par une somme de l'ordre de 1.100 francs par mois.

1.500 francs par mois, à Paris, pour les ouvriers, c'est absolument dérisoire, mais pour des cadres, techniciens et agents de maîtrise, c'est tout simplement grotesque. Cela représente en pourcentage une augmentation variant entre 5 et 8 p. 100. 1.500 francs par mois à Paris, cela se traduit dans les faits par 50 francs par jour, ce qui ne représente même pas le prix de trois kilogs de pommes de terre pour faire la soupe.

Les travailleurs ne demandent pas l'aumône. Ils ne réclament que leur dû, le droit de vivre décemment eux et leur famille. S'ils font la grève, aujourd'hui, soyez persuadés qu'ils y sont contraints et forcés par la misère qui les terrasse.

Demandez, monsieur le ministre, aux employeurs — il y en a quelques-uns

dans cette salle — combien nombreux sont ceux et celles qui prennent un acompte sur leur paye à venir. C'est bien ce qui s'appelle vivre au jour le jour.

Mais voici que nous entendons chaque matin à la radio et que nous lisons dans toute la presse aux ordres, du *Populaire* à *l'Époque*, que la grève est une grève politique. Je prétends réfuter ce faux argument.

On prend le soin, par des montages radiophoniques savamment construits à cet effet et dont le truquage est à peine dissimulé, de diffuser des interviews de soi-disant ouvriers pris sur le tas pour leur arracher l'aveu d'une grève politique. Allez dire cela dans les usines, dans les dépôts et les chantiers, vous verrez comment vous serez accueilli par ces hommes et par ces femmes magnifiques qui se battent pour leur droit à la vie !

Un exemple, s'il fallait en citer un pour détruire ce slogan de la grève politique, c'est celui des quelque soixante usines métallurgiques de la région parisienne dans lesquelles des petits patrons, intelligents, certes, mais soucieux de leurs intérêts, ont fait immédiatement une réponse favorable aux revendications posées par leur personnel, à savoir le versement d'un acompte provisionnel allant de 20 à 25 p. 100 en attendant la fixation du minimum vital et le paiement des frais de transports qu'un décret nouveau vient de majorer récemment.

Dans ces entreprises, la question de la reprise du travail a été immédiatement posée par le comité de grève. Si c'eût été, comme vous voulez le prétendre, une grève politique, je gage que la reprise du travail n'aurait même pas été évoquée.

Et voilà qu'en face de ce monde du travail, un gouvernement, en 1917, alors qu'il sait parfaitement dans quelles difficultés innombrables les travailleurs se trouvent placés, avec des revendications parfaitement justifiées et acceptables, parce que las d'attendre en vain et poussés par une misère noire, ils utilisent leur arme ultime : la grève, nous offre le lamentable spectacle de les expulser des usines avec des méthodes de gangsters. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

On traite ces hommes comme on n'agirait pas avec des bêtes. Des brigades spéciales frappent à coups de bâton et à coups de crosse des hommes et des femmes.

M. le ministre de l'intérieur. Combien y a-t-il eu de blessés ?

Mme Suzanne Girault. Il y a des morts !

M. René Poirot. Des blessés, monsieur le ministre, j'ai ai encore vu il y a trois jours à Issy-les-Moulineaux, dans une usine que la police fit évacuer.

Dans une usine à côté on me disait : « Nous nous élevons avec force contre le mensonge qui, ce matin, a été dit à la radio, lorsqu'on annonçait que les ouvriers, techniciens et cadres de l'usine Voisin, avaient repris le travail. » Ces travailleurs étaient en lutte, ils la continuent. Il n'avait jamais été question, chez eux, de reprendre le travail.

J'ai eu occasion de rencontrer un jeune homme travaillant dans cette usine et qui, rentrant le soir chez lui, à bicyclette, était passé dans une rue, non loin de l'usine Gévelot, évacuée par la force ; ce jeune homme, qui ne demandait rien à personne, avait reçu trois coups de matraque sur la tête.

Demandez donc, monsieur le ministre, aux travailleurs de chez Citroën que l'on a évacué également par la force et que la

police a repoussés jusqu'à la porte de Versailles depuis l'usine du quinzième arrondissement, combien il y a eu parmi eux de blessés à coups de crosse dans les reins.

Allez voir mon ami Eugène Hénaff, secrétaire général de l'union des syndicats de la Seine, avec qui j'ai l'honneur de collaborer, qui a reçu devant l'hôtel de ville de Paris, le jour de la manifestation des services publics, des coups de crosse dans les reins et qui, aujourd'hui, pour respirer, éprouve les plus grandes difficultés. Hénaff, vous le connaissez parfaitement.

M. Jeanny Berlioz. Et cette conseillère municipale de Paris, Suzanne Diquélou, matraquée alors qu'elle conduisait une délégation syndicale.

M. René Poirot. Que craint-on donc des travailleurs lorsqu'on les expulse de ces usines ?

On vient parler ici de sabotage. Ah ! s'il vous plaît, parlons-en du sabotage. Je me rappelle une délégation au ministère du travail, en 1936, où le baron Petiet réclamait l'évacuation des entreprises occupées. Le ministre du travail de l'époque qui, pourtant, n'était pas un ami de notre parti, lui répondit, parce que des enquêtes avaient été faites dans les usines : « Allez voir comment on entretient le matériel ». (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le ministre de l'intérieur. C'était vrai à l'époque.

M. René Poirot. C'est également vrai maintenant, je le déclare au nom de mes camarades que je connais bien, car nous savons que les ouvriers ont une haute conscience professionnelle, qu'ils aiment leur travail, qu'ils soignent leurs machines comme leur bien ; et lorsque celles-ci sont entre leurs mains, je peux affirmer en leur nom qu'elles sont en bonne garde. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Que vous apprêtez-vous à faire maintenant, messieurs les ministres, en prenant toutes les dispositions relatives au rappel sous les drapeaux de 80.000 jeunes gens ? Espérez-vous tenter et réussir le grand coup de force contre la classe ouvrière ?

Ah ! s'il vous faut 80.000 jeunes soldats pour réprimer les grèves, je gage que les mesures prises actuellement cachent quelque chose de nouveau. Nous considérons que c'est pour fouler aux pieds la Constitution, que c'est pour étrangler le droit de grève.

J'ai eu l'occasion moi-même de parler à cette classe ouvrière dont nous nous réclamons et de tâter son pouls depuis les décisions que vous avez prises et depuis que plane la menace de ce projet de loi. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a maintenant, dans la classe ouvrière...

M. Laffargue. Contre vous !

M. René Poirot. Non ! pas contre nous. Cette classe ouvrière, vous la trouvez maintenant dressée comme un seul bloc. Ne vous étonnez pas de trouver à ses côtés les élus communistes pour défendre les institutions républicaines (Applaudissements à l'extrême gauche) comme nous sommes à côté des grévistes, dans leur lutte pour leur droit à la vie.

Militants syndicalistes, nous sommes élevés à la même école que Pierre Timbaud, fusillé en 1941 à Châteaubriant, marchant sur les traces de nos aînés comme Pierre Sémard, fusillé à Gaillon, en 1943.

Pendant la guerre, nous avons lutté avec énergie contre l'occupant pour que notre pays soit libéré du joug de l'invasisseur et pour qu'il puisse renaître dans l'indé-

pendance économique et politique. Nous avons affronté bien des difficultés, et nous avons connu toutes les menaces, y compris celles de la Gestapo.

On nous brandit aujourd'hui celles de l'armée contre les grévistes. Soyez persuadés que les travailleurs français ne craignent pas de voir venir vers eux de jeunes travailleurs habillés en soldats, car ils pensent que ceux-ci, élevés à la même école de la vie, ne feront pas le geste que le Gouvernement voudrait qu'ils fassent contre eux. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Telles sont les observations que je voulais présenter en préambule de ce projet de loi et, comme le déclaraient en 1870 au corps législatif les députés républicains, par l'organe de Gambetta, la seule présence de la force armée sur le champ de grève constitue une intervention au profit du capital contre le travail, alors que, selon nous, le devoir d'un gouvernement républicain est d'intervenir en faveur de la partie la plus nombreuse de la nation qu'une mauvaise organisation sociale a dépouillée de tout et a réduite, pour vivre, à la vente de sa force de travail.

Nous demandons que l'armée soit ramenée à son rôle de défense extérieure et qu'il soit interdit de la retourner contre le peuple travailleur dont nos soldats sont la chair et le sang.

C'est pourquoi nous déposons la proposition suivante :

« L'armée ne pourra, en aucun cas, dans les conflits provoqués par le mode capitaliste de production, être mise au service des employeurs individuels ou collectifs. »

J'ajoute que nous ne réclamons pas la paternité de ce texte, il est de la pure tradition républicaine, il date du 23 novembre 1899. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Il avait été déposé par le groupe parlementaire socialiste.

M. le président. Personne ne demande la parole contre le contre-projet ?...

Je vais consulter l'Assemblée sur le contre-projet présenté par M. René Poirot et les membres du groupe communiste et apparentés.

M. Marrane. Je dépose une demande de scrutin public à la tribune.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin public à la tribune.

Cette demande est signée de trente conseillers dont la présence, conformément à l'article 77 du règlement doit être constatée par appel nominal (1).

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le président. Avant l'ouverture du scrutin, le bureau doit faire connaître, conformément au deuxième alinéa de l'article 75 du règlement, si le nombre des membres présents dans l'enceinte du Palais atteint la majorité absolue du nombre des membres composant le Conseil de la République.

(Le bureau déclare que le quorum est atteint.)

M. le président. Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues, en appelant d'abord ceux dont le nom commence

(1) La demande de scrutin est signée de MM. Baret, Baron, Legeay, Mauvais, Marrane, Vittori, Lefranc, Willard, Léro, Tubert, Lemoine, Prévost, Larrière, David, Poirot, Cardonne, Mme Claeys, MM. Laurent, Vigier, LeCoënt, Lazare, Berlioz, Rosset, Guyot, Nicod, Mme Girault, Mme Yvonne Dumont, MM. Rondel, Mermet-Guyennet, Le Druz, Molinié, Coste, Jaumeau.

par une lettre tirée au sort. Il sera ensuite procédé au réappel des conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre F.)

M. le président. J'invite nos collègues à demeurer à leur place et à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin est ouvert à dix-huit heures dix minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à dix-neuf heures dix minutes.)

M. le président. J'invite messieurs les secrétaires à procéder au dépouillement du scrutin.

M. Charles Brune. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Brune.

M. Charles Brune. Il est dix-neuf heures dix ; je pense qu'une suspension pourrait intervenir. Je suis chargé de vous demander, monsieur le président, au nom d'un certain nombre de mes collègues, de vouloir bien suspendre la séance jusqu'à vingt et une heures.

M. Mauvais. Je propose vingt et une heures trente.

M. Charles Brune. Je me rallie à la proposition de M. Mauvais.

M. le président. MM. Mauvais et Charles Brune demandent que la séance soit suspendue jusqu'à vingt et une heures et demie.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Le résultat du pointage sera annoncé à la reprise de la séance. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze minutes, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq minutes.)

PRESIDENCE DE M. ROBERT SEROT,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise. Voici le résultat du dépouillement du scrutin sur le contre-projet présenté par M. Poirot et les membres du groupe communiste et apparentés.

Nombre de votants	185
Majorité absolue	93
Pour l'adoption	35
Contre	150

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Nous passons, maintenant, à l'article 1^{er}. J'en donne lecture :

« Art. 1^{er}. — En vue de défendre les institutions républicaines, de prévenir les actes de sabotage et d'assurer la liberté du travail, le président du conseil est autorisé à appeler sous les drapeaux, par décret en conseil des ministres, aux fins de l'article 2 de la présente loi, un contingent maximum de 80.000 hommes de troupes, sous-officiers et officiers appartenant à la disponibilité ou aux réserves des armées de terre, de mer et de l'air. »

La parole est à M. Berlioz.

M. Joanny Berlioz. Mesdames, messieurs, j'avais demandé la parole au moment où le Conseil était consulté sur le passage à la discussion des articles, afin de lui proposer de se prononcer contre ce passage.

M. le président s'est mépris alors sur mes intentions et ne m'a pas donné la parole; mais, en accord avec lui, après l'avoir vu, je me suis fait inscrire sur l'article 1^{er} pour présenter les observations, à mon avis extrêmement importantes, que je voulais alors produire.

Aussi bien, la discussion n'est-elle pas engagée sur les termes mêmes du projet soi-disant de « défense de la République » qui nous est soumis, et l'article 1^{er}, comme ceux qui suivent d'ailleurs, m'autorisent à dire que le Conseil de la République manque d'informations capitales pour être en état de se prononcer en toute connaissance de cause.

Mesdames, messieurs, il est évident que l'application de la loi, au cas où le projet serait voté, et singulièrement de son article 1^{er}, aura des répercussions financières considérables.

Le rappel de réservistes et de disponibles coûtera un nombre respectable de milliards, d'autant plus que, d'après l'article 2 les soldats ainsi appelés bénéficieront d'un régime spécial, celui qui est accordé en droits et prérogatives aux gardes républicains. Il y a un élément du prix de revient de l'opération projetée qu'il serait important de connaître.

Tout à l'heure M. Poher a donné son opinion personnelle sur le point que je soulève. C'est son droit. Je constate qu'il n'a rien apporté de précis, mais il y a, pour examiner ces questions, une commission compétente qui, en l'espèce — d'ailleurs, M. Poher lui-même n'en a pas fait état — n'avait pas mandaté son rapporteur général. Je m'en étonne.

M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances. Le rapporteur général de la commission des finances peut intervenir à la tribune au nom de cette commission en cette qualité, mais il a aussi le droit d'intervenir à la tribune comme conseiller de la République. C'est ce que j'ai fait tout à l'heure.

M. Joanny Berlioz. C'est ce que je viens de dire. Je m'étonne donc que la commission des finances n'ait pas été appelée à se réunir, pour étudier les conséquences budgétaires énormes de ce projet. Elle est, cependant, consultée d'habitude pour formuler une opinion ou un avis sur la plupart des projets ou propositions de loi qui sont soumis au Conseil de la République. On peut même dire qu'elle est consultée sur tous les textes, y compris les minima, car il est bien rare qu'un projet ou proposition de loi n'ait pas de répercussions d'ordre financier sur lesquelles cette commission est appelée à statuer.

La commission se réunit assez fréquemment pour examiner à loisir des projets beaucoup moins importants, pour les discuter avec soin dans le détail et examiner toutes les incidences auxquelles ils peuvent donner lieu.

Or, malgré de prétendues assurances qui nous ont été données en dix mots au cours de la séance de cet après-midi, il ne s'agit pas dans ce projet d'une petite chose.

M. le ministre des armées a cité un chiffre de dépenses des plus modestes: un milliard et demi par mois.

Nous ignorons comment ce montant a été établi. Nous manquons de moyens solides d'appréciation, même des plus élémentaires pour vérifier cette affirmation de M. le ministre des forces armées, d'autant plus

que je sais par expérience, ayant rapporté assez longtemps le budget de la guerre, avec quelle légèreté sont souvent arrêtées les évaluations de crédits des budgets militaires qui font ensuite l'objet, c'est devenu habituel, de corrections copieuses pour lesquelles on ne formule pas en général, de motifs suffisants.

D'autres chiffres ont été avancés au cours du débat à l'Assemblée nationale. Les orateurs ont parlé d'une dépense de quatre milliards et demi par mois.

Je ne veux pas me prononcer, ni sur le chiffre de M. le ministre des forces armées, ni sur d'autres. Aucun de nous ne peut le faire, et c'est justement ce qu'il y a de grave et de nouveau dans la procédure adoptée aujourd'hui.

Quant à dire, comme l'a fait M. le ministre des forces armées, que ce serait des dépenses éventuelles dans un temps lointain et inconnu, qu'on nous permette de dire que nous ne pouvons pas le croire. Le Gouvernement n'aurait pas pressé le Parlement de voter dare-dare le projet qui nous est présenté s'il n'avait pas l'intention de s'en servir immédiatement. Ou alors il avoue que son texte est un moyen de chantage — les faits d'aujourd'hui le prouvent d'ailleurs — parfaitement inopérant à l'égard des ouvriers qui se battent. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Donc le Conseil de la République a le droit de savoir plus exactement quel va être le coût de l'exécution des mesures prévues. L'état précaire des finances nationales est toujours invoqué pour fournir des arguments contre des dispositions d'intérêt social.

Il y a trois jours encore, nous avons voté des crédits pour les agents de l'Etat.

M. le ministre des finances, M. le rapporteur général et tous les orateurs du centre et de la droite de l'Assemblée qui sont intervenus ont exposé, en formulant des regrets dont je ne veux pas sonder la sincérité, que l'Etat ne pouvait pas faire plus pour ses fonctionnaires, dont la situation est cependant déplorable.

On a agité ici, en toute occasion, le spectre de l'inflation, d'une inflation qui n'est que trop réelle.

Cette fois, on ne semble pas la redouter autant.

Tout d'un coup l'état de nos finances paraît être devenu florissant. On s'apprête allégrement à jeter des milliards au gouffre des dépenses militaires déjà scandaleusement lourdes. Nulle inquiétude ne se manifeste. Permettez-moi de trouver ce revirement au moins curieux!

Pour les ouvriers, pour les agents de la fonction publique qui réclament un modeste minimum vital: pas d'argent. Mais pour la répression antiouvrière, les fonds ne manquent pas! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le seul fait que vous allez détourner des milliards des besoins de la production, d'une destination sociale conforme aux intérêts de la nation, illustre le caractère politique que le Gouvernement, et seul le Gouvernement, donne à la lutte contre la grève, contre la classe ouvrière. (*Très bien! sur les mêmes bancs.*)

Le mouvement actuel est revendicatif. La résistance obstinée à ce juste mouvement est provocatrice et basement politique.

Je dis ceci en passant, tenant à me placer surtout sur le terrain financier.

Il serait utile — c'est ma conviction qui devrait être la vôtre à tous — de savoir tout de suite quelles seront les répercussions du projet qui nous est présenté.

Où les ministres intéressés vont-ils prendre les fonds énormes indispensables à la levée de dizaines de milliers d'hommes de police supplétive? Dans quel budget? Nous ne le savons même pas, puisque, dans le texte, il est prévu que ces hommes seront mis quelquefois et probablement souvent à la disposition du ministre de l'intérieur.

On nous a parlé d'un collectif prochain. Il sera, sans doute, encore comme les antérieurs un fourre-tout inextricable dans lequel personne ne peut rien comprendre et les précédents en font foi. Le prochain cahier de collectif nous parviendra encore trop tard pour que la commission des finances puisse utilement l'examiner. C'est devenu également une méthode, un usage parlementaire. On fait souvent allusion aux usages parlementaires; celui-là est un des plus mauvais avec lequel il faudrait bien en finir.

En attendant que ce collectif soit voté, au cours d'un débat que nous voulons très large, en dépit des mesures restrictives que vous avez réussi à faire introduire dans le règlement de cette Assemblée — dans le seul but d'entraver notre droit d'expression — nous voudrions, tout de suite, que M. le ministre des finances nous dit où il va puiser les fonds d'entretien et jusqu'à quel montant.

Nous sommes bien certains que, malgré les informations qui nous ont été données ici, on n'attendra pas une approbation parlementaire pour appeler ces disponibles ou ces réservistes, pour s'ouvrir des crédits pour les dépenses qu'ils occasionneront, d'autant plus que ce rappel sera fait par décret et non pas en vertu d'une autre loi dont nous pourrions examiner les répercussions financières.

Mesdames, messieurs, voilà, je crois, les questions qui auraient dû être discutées au sein de la commission des finances.

Je répète qu'il est singulier que celle-ci n'ait pas tenu séance pour solliciter les explications des ministres. Je regrette, en tant que membre de cette commission des finances, que son président n'ait pas exprimé le besoin de la convoquer pour qu'elle discute utilement.

Le contrôle de l'emploi des fonds publics est une des prérogatives du Parlement, pour lesquelles le peuple français a lutté dans la révolution de 1789 et depuis: C'est un principe solennellement affirmé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui, selon nous tout au moins, reste toujours la charte fondamentale des Français. Certains peuvent estimer tout naturel que ce droit de contrôle soit sacrifié avec tant d'autres qui sont aujourd'hui violés. Du moment qu'ils sont prêts à violer le droit d'association, la liberté individuelle, la liberté de la presse, ils peuvent également, sans doute, faire bon marché du droit de contrôle populaire sur les dépenses gouvernementales. Pour notre part, nous ne consentons pas un semblable abandon. Nous reprenons sur ce point, comme sur d'autres, l'héritage des démocrates que vous trahissez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous demandons donc à M. le président de la commission des finances de bien vouloir convoquer immédiatement cette dernière, afin d'entendre M. le ministre des finances pour qu'il puisse venir nous exposer comment il financera le projet qui nous est présenté.

Il ne sera pas dit de même qu'on pourra voler aux Français et aux Françaises, victimes d'une politique économique catastrophique, désastreuse, des milliards pour les gaspiller en de folles et criminelles dépenses de répression, sans que s'élève au

moins la véhémence protestation du groupe communiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Donnez à manger à ceux qui ont faim au lieu de ne songer qu'à les matraquer et à faire tirer sur eux par leurs fils ou leurs frères. Cela coûtera moins cher pour le pays au point de vue matériel aussi bien qu'au point de vue moral. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un dernier mot, mesdames et messieurs. J'attire votre attention sur la gravité du problème que je viens de soulever.

Une majorité parlementaire qui, par esprit de classe, renonce au contrôle le plus strict de l'emploi des deniers de l'Etat est indigne pour se courber sous toutes les entreprises dictatoriales.

Mesdames et messieurs, en faisant ainsi, vous vous engagez sur le chemin qui conduisit les assemblées de 1940 à l'abdication honteuse devant Pétain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour notre part, nous saurons alerter le peuple français, afin qu'il ne soit pas atteint par votre déchéance, pas plus qu'il ne le fut par la déchéance de l'Assemblée du casino de Vichy. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Roubert, président de la commission des finances.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Mesdames et messieurs, le président de la commission des finances ne pouvait rester évidemment muet après les paroles que M. Berlioz vient de prononcer à cette tribune.

Vous pensez bien, mesdames et messieurs, que la commission des finances continue d'avoir le souci le plus exact, le plus pressant du contrôle budgétaire, ce qui est justement son rôle et un rôle qui, je crois, jusqu'à présent, a été très exactement tenu.

Je crois que tout le monde est d'accord sur ce point.

Pourquoi donc, dans l'opportunité qui se présente aujourd'hui, n'a-t-on pas convoqué la commission des finances ?

Je pourrais dire que nous n'avons fait en cela que suivre l'exemple de l'Assemblée nationale elle-même qui mise exactement devant la même difficulté n'a pas cru opportun de réunir la commission des finances. Il se trouve que justement les mêmes raisons ont animé la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui, elle aussi, je crois, s'est montrée jusqu'à présent jalouse de toutes ses prérogatives. Elle aussi a toujours tenu à vérifier au plus juste et au plus près toutes les dépenses de l'Etat.

Lorsque, parlant avec M. le rapporteur général de la possibilité de l'examen de ce projet de loi, nous l'avons lu, nous avons regardé quel pourrait être le rôle de la commission des finances.

Nous sommes bien obligés de conclure que le projet de loi devait être adressé à une autre commission compétente qui ne soit pas la commission des finances.

En effet, s'il devait être fait une démonstration, je crois que M. Berlioz l'aurait faite mieux que n'importe qui.

Dans ce projet, il n'est pas fait état de choses qu'on pourrait contrôler, il n'est pas indiqué que des crédits sont ouverts dans tel ou tel chapitre du budget, il n'est pas indiqué — peut-être pouvons-nous le

déplorer au fond de nous-mêmes, c'est possible — quel contrôle la commission des finances aurait pu exercer.

Vous êtes d'accord que cette commission des finances doit se faire remettre toute pièce, vous êtes d'accord sur ce point. Est-ce que devant le projet de loi la commission des finances ne pouvait faire autre chose que de constater que, justement, elle n'avait pas de contrôle à exercer pour l'instant ?

M. Marrane. Le Gouvernement engage les dépenses et n'a pas demandé les crédits. C'est la preuve qu'il viole les règles de la Constitution.

M. le président de la commission des finances. Monsieur Marrane, c'est le contrôle de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République et non pas le contrôle spécial de la commission des finances que vous avez mis en cause d'une façon qui me paraît tout à fait injuste dans cette circonstance.

En tous cas, vous pourrez voter contre ce projet — je pense que vous ne vous en privez pas — car vous y trouverez des imperfections comme aux autres. Vous en avez trouvé beaucoup. D'autres pourront l'approuver. Le Gouvernement, honnêtement, dans le minimum de temps, apportera aux Assemblées, aux organismes de contrôle tous les documents qui sont nécessaires.

Vous pensez bien que je me suis personnellement adressé, et M. le rapporteur général également, à M. le ministre, qui a présenté le projet. M. le ministre vous apportera dans un instant la réponse qu'il nous a fait à nous-mêmes, et je pense que vous serez, à ce moment-là, satisfaits.

Je pense que nous serons justifiés lorsque nous aurons dit que l'activité que nous déployons de la façon la plus large nous ne nous en sommes jamais privés. Je pense que demain, lorsque le Conseil sera saisi de tel autre projet dans lequel il y a des chapitres, où sont inscrites des sommes, vous apporterez des corrections si elles vous paraissent nécessaires, vous présenterez des critiques si elles vous apparaissent opportunes. Mais là, nous avons procédé exactement comme l'Assemblée nationale.

M. Marrane. La majorité !

M. le président de la commission des finances. Il y a également des membres très éminents, autant que je sache. Le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Pineau étant, à l'heure actuelle, ministre, il se trouve que le vice-président est M. Jacques Duclos.

Lui a-t-on fait le même reproche qu'ici ? Je ne le pense pas. Je crois que si je dois suivre quelqu'un...

M. Léon Mauvais. Il y a maintenant un président.

M. Alex Roubert. Mais au moment où le projet a été déposé, il n'y avait pas de président.

M. Léon Mauvais. C'est une erreur.

M. Alex Roubert. Je pense en tout cas qu'il l'aurait pris sur lui, car il est sans doute très soucieux des deniers publics. Il est très scrupuleux, comme vous l'êtes vous-mêmes. S'il avait pensé que la commission des finances devait de près ou de loin s'occuper de cette question pour en examiner les répercussions financières, il se serait fait un devoir de convoquer cette commission.

Donc ne dramatisons pas. Nous aurons l'occasion — et nous ne nous en sommes pas privés jusqu'à présent — de contrôler les chiffres au plus près.

Ce que nous ne voudrions pas, c'est que, cherchant à nous entraîner dans une série de convocations de diverses commissions, vous fassiez, à l'heure actuelle perdre au Conseil de la République le bénéfice qu'il a acquis au cours de cette année et qui a fait de ce Conseil un organisme sérieux, justement en matière de contrôle budgétaire, puisque, vous le savez, la majorité des propositions faites à l'occasion du dernier budget ont été admises à 95 p. 100 par l'Assemblée nationale. C'est dire que, jusqu'à présent, le Conseil, de ce côté-là, s'est conduit d'une façon qui lui fait honneur.

Ce que nous ne voudrions pas, c'est que nous nous joignons à certaines manœuvres plus ou moins dilatoires et que des convocations successives des diverses commissions fassent perdre à ce Conseil le bénéfice du sérieux qui l'a caractérisé jusqu'à présent.

Nous n'avons que peu de temps, vous le savez. Nous sommes pris par des délais très brefs, si brefs que je crois bien que c'est avant demain que constitutionnellement nous devons avoir terminé cette discussion. Alors, devons-nous réunir une commission ?

M. David. Il me semble !

M. le président de la commission des finances. Devons-nous nous mettre devant des difficultés qui ne deviendront sérieuses que lorsque nous aurons tel et tel texte. M. le ministre de l'intérieur vous donnera les explications qu'il a fournies au président et au rapporteur général.

Je vous demande de faire confiance à la commission des finances, dans laquelle vous êtes d'ailleurs représenté, pour que le contrôle soit fait, et soit bien fait, comme il l'a été jusqu'à présent. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme Suzanne Girault. Ce n'est pas une affaire du parti socialiste.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. J'indique très brièvement qu'il est de tradition, — on peut le déplorer, mais c'est ainsi, — que des lois soient votées par le Parlement, lois qui entraînent des dépenses, sans qu'immédiatement et simultanément les crédits correspondants soient inscrits au budget.

C'est même pour cela qu'a été créé le collectif qui permet de rajuster les crédits de dépenses en fonction des textes votés durant la période écoulée depuis le vote du budget.

Les crédits seront par conséquent très normalement inscrits au collectif et j'indique, pour couper les ailes à un canard de plus, que même si on applique, intégralement, pendant six mois la loi en question — et j'espère qu'on n'aura pas à le faire —, la dépense totale sera très inférieure au coût de quelques journées de grèves. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Berlioz pour répondre à M. le ministre de l'intérieur.

M. Joanny Berlioz. Monsieur le ministre, votre argumentation ne m'a pas du tout convaincu.

M. le ministre de l'intérieur. Je m'en doute.

M. Joanny Berlioz. Elle n'enlève rien à ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous avez parlé de collectif. J'en ai déjà parlé. J'ai dit ce qu'il fallait penser des collectifs.

surtout de ceux qui concernent les dépenses militaires qu'on nous a envoyés depuis des mois. Ils sont absolument inextricables. C'est, volontairement, qu'il en est ainsi, pour que la commission ne puisse pas exercer son droit de contrôle sur des dépenses qui se montent à plus de 250 milliards par an et qui sont scandaleuses à l'heure présente. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous ne donnez pas de chiffres. Pourtant nous en aurions besoin pour savoir ce que nous allons voter, ce que vous allez voter.

S'il vous suffit de vous prononcer dans la nuit sur un tel projet sans savoir s'il entraînera 1, 2, 4 ou 10 milliards de dépenses par mois, libre à certains de le faire, j'ai dit tout à l'heure que nous ne voulions pas nous engager sur cette voie qui est celle du renoncement au contrôle des dépenses publiques.

M. le président de la commission nous a donné beaucoup d'excuses pour expliquer la non-convocation de la commission.

Là encore, je ne suis pas du tout vaincu et je le dis très objectivement.

La commission a montré jusqu'ici son souci du contrôle des dépenses publiques du contrôle des fonds de l'Etat. Elle l'a fait, en effet, mais dans la mesure où cela lui était possible ! Que de fois les uns et les autres, et vous-même, monsieur le président, êtes venus vous plaindre, à la tribune, de ce que ce contrôle devenait impossible par suite d'habitudes déplorables prises par un certain nombre de départements ministériels.

Ce sera encore plus dans ce cas avec le collectif qu'on va nous présenter. Si ce contrôle a été exercé jusqu'à présent, vous avez reconnu qu'il ne l'est pas sur le projet en question qui entraîne des dépenses considérables.

L'exemple de l'Assemblée nationale n'est pas non plus une raison déterminante. Dix fois, cent fois, ici, on a dit que le Conseil de la République était une chambre différente de l'autre et qu'elle ne devait pas la suivre dans les exemples qu'elle donnait. Aujourd'hui, on l'oublie.

Nous avons lu le projet, avez-vous déclaré, il est évident qu'il devait être renvoyé à une autre commission que la commission des finances.

C'est juste, c'est un projet militaire ou policier, appelez-le comme vous voudrez. Il a donc été renvoyé à la commission de la défense nationale.

La commission des finances pouvait, tout au moins, donner son avis sur ce projet comme elle le fait pour dix, cent projets à toute occasion, à tout propos et même hors de propos. Parce que, tout de même, si vous dites qu'il n'y a pas de « crédits ouverts », si ce mot n'est pas inscrit, soyez sûr qu'ils s'ouvriront tout seuls, ces crédits, lorsque le Gouvernement aura pris le décret de convocation.

On prévoit en termes formels des dépenses supplémentaires. On indique même de façon précise qu'on donnera à ces soldats la solde de garde républicain, mais nous ne savons même pas quel est le montant de cette solde de garde républicain. On était plus curieux en des circonstances moins tragiques.

Enfin, je m'excuse de ne pas être du tout d'accord avec vous, monsieur le président de la commission des finances, quand vous nous dites : « Nous espérons que le Gouvernement fera honnêtement le nécessaire le moment venu. » Vous reconnaissez donc qu'il n'a pas fait, à l'heure actuelle, honnêtement le nécessaire comme il aurait dû le faire.

Il ne s'agit pas de notre part de manœuvre dilatoire (*Exclamations au centre*),

mais, je le répète, du besoin que nous éprouvons de contrôle strict des dépenses publiques ; si vous ne l'éprouvez pas, je vous plains et je plaindrais les électeurs que vous êtes censés représenter, si je n'étais sûr qu'ils ne vous donneront plus leur confiance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous ne voulons pas abandonner un droit essentiel du Parlement français, pour lequel on a lutté pendant cent cinquante ans.

Vous espérez que le Gouvernement fera honnêtement le nécessaire parce que vous avez confiance en lui. Nous, nous ne l'espérons pas, parce que nous n'avons aucune confiance en lui. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin — permettez-moi d'insister sur ce point — même avec votre confiance dans l'honnêteté du Gouvernement, je pense qu'il revenait au président de la commission des finances de prendre l'initiative de convoquer la commission pour donner son avis, indispensable, sur le projet en cours.

Vous ne l'avez pas fait, vous vous associez à ce commencement de déchéance du Parlement, qui va voter dans la nuit un projet dont il ne sait même pas combien il coûtera aux finances de la République.

Il coûtera, en tout cas, beaucoup trop, toujours trop, car ce sont des dépenses qui ne seraient pas nécessaires, si l'on voulait bien donner aux travailleurs qui luttent, qui sont en grève malgré eux, les satisfactions légitimes qui leur sont dues. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. le rapporteur général de la commission des finances. Mes chers collègues, je désire répondre également à M. Berlioz, car il y a dans son intervention de graves erreurs au sujet du rôle de la commission des finances en cette affaire.

Le texte en discussion donne simplement au Gouvernement la possibilité de procéder à l'enrôlement de 80.000 militaires des réserves, mais il ne donne absolument pas d'ouverture de crédits pour régler les dépenses résultant de cette mobilisation.

Comme le disait très justement, tout à l'heure, M. le président de la commission des finances, nous n'avons pas dans ce texte la possibilité de contrôler sur quels chapitres des ministères des forces armées ou de l'intérieur l'ouverture des crédits pourra être faite. Le Gouvernement demande simplement l'autorisation de recruter demain 80.000 hommes, mais il ne demande pas de crédits pour les dépenses de ce recrutement.

A l'extrême gauche. C'est là le problème.

M. le rapporteur général. Demain, dans un nouveau projet, financier celui-là, le Gouvernement nous demandera des crédits, et M. Berlioz a parfaitement raison de dire que ce collectif devra être établi de manière à permettre l'exercice du contrôle de la commission des finances. Ce jour-là, il nous trouvera à ses côtés pour exercer ce contrôle vigilant qui entre dans nos attributions ; mais, je le répète, il s'agit simplement aujourd'hui de demander à notre assemblée l'autorisation, pour le Gouvernement, de procéder, s'il le juge utile, à l'enrôlement des forces nécessaires à la défense de la République et de la

liberté du travail. Aujourd'hui, nous n'avons pas à intervenir. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Monsieur Berlioz, je suis persuadé que vous avez vous-même réfléchi à ceci : si, demain, la mobilisation de ces hommes est susceptible de coûter beaucoup d'argent, le fait pour un certain nombre de travailleurs d'avoir aujourd'hui cessé le travail, pour des causes qui n'étaient pas entièrement professionnelles, coûte au Trésor des sommes plus considérables encore.

M. Marrane. Et les oisifs, quand les mettez-vous au travail ?

M. le rapporteur général. Je tiens aussi à vous rappeler, monsieur Berlioz, que les sabotages exercés contre la liberté du travail ne sont pas de nature à ménager les ressources du budget.

Je pense que vous serez d'accord avec nous pour regretter que l'agitation actuelle, qui n'est pas seulement sociale mais politique...

M. Serge Lefranc. Les calomnies continuent.

M. le rapporteur général. ...gaspille des milliards qu'on aurait pu ménager.

M. Serge Lefranc. Vous feriez bien mieux d'utiliser ces sommes pour les donner à la classe ouvrière que de les dépenser pour la faire matraquer.

M. le rapporteur général. Monsieur Berlioz, vous aurez demain l'occasion de contrôler les crédits quand M. le ministre les demandera. Aujourd'hui, il ne les demande pas, il demande simplement l'autorisation de pouvoir assurer la sécurité du pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Legeay. C'est le Parlement des Ben-Oui-Oui ! (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Mme Suzanne Giraud. On ne peut plus lamentablement plaider coupable !

M. le président. Je dois informer le Conseil de la République que je suis saisi de neuf amendements sur le projet de loi.

Je vais donner lecture des six amendements présentés à l'article 1^{er}.

Le premier, présenté par M. Legeay et les membres du groupe communiste et apparentés, tend à ajouter au début de cet article, après les mots : « En vue de défendre les institutions républicaines », les mots : « contre les comploteurs du plan bleu ». (*Rires au centre. Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le deuxième, présenté par M. Jauneau et les membres du groupe communiste et apparentés, tend à remplacer, à la troisième ligne de cet article, les mots : « le président du conseil est autorisé » par les mots : « le président du conseil n'est pas autorisé ». (*Nouveaux rires à gauche, à droite et au centre.*)

Le troisième, présenté par M. Jauneau et les membres du groupe communiste et apparentés, tend, à la sixième ligne de cet article, à remplacer le nombre : « 80.000 » par le nombre : « 1.000 ». (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Le quatrième, présenté par M. Jauneau et les membres du groupe communiste et apparentés, tend, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « ou aux services des armées de terre, de l'air et de la mer ».

Le cinquième, présenté par M. Jauneau et les membres du groupe communiste et apparentés, a pour objet de compléter cet

article par la phrase suivante: « Ces soldats ne pourront être employés que pour assurer la sécurité extérieure du pays. »

M. Avinin. C'est bien cela !

M. le président. Le sixième, présenté par M. Prévost et les membres du groupe communiste et apparentés, a pour objet de compléter cet article par la phrase suivante: « Aucune disposition ne sera interprétée de manière à empêcher, entraver ou diminuer en quoi que ce soit l'exercice du droit de grève. »

M. le ministre de l'intérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, j'ai déjà entendu ces amendements dans l'autre Assemblée. (*Sourires.*)

M. David. Nous sommes aussi des communistes !

M. le ministre de l'intérieur. Je voudrais adresser un appel à celle-ci. Il y va, dans une certaine mesure, du fonctionnement sain du régime démocratique. Il est clair que déposer un amendement consistant à remplacer les mots « est autorisé » par les mots « n'est pas autorisé » est un artifice de procédure assez subalterne qui permet peut-être de gagner un peu de temps, mais qui revient à dire: Je vote contre.

Il est clair que remplacer « 80.000 » par « 1.000 » aboutit au même but; qu'interdire d'appeler ces soldats parmi les réserves des armées de terre, de mer et de l'air est une troisième façon de voter contre l'article.

Vous ferez ce que vous voudrez, je n'ai pas de conseil à vous donner en la matière; je voudrais simplement répondre immédiatement au premier amendement...

Mme Suzanne Girault. Il n'est pas développé.

M. le ministre de l'intérieur. Il n'est pas besoin qu'il soit développé. (*Vives exclamations à l'extrême gauche.*) Vous le développerez après.

M. le président. Le Gouvernement a le droit de parler quand il lui plaît.

M. le ministre de l'intérieur. Je rappelle, en effet, que c'est une prérogative du Gouvernement, et peut-être une petite contre-partie de ses soucis, que de pouvoir parler au moment où il le juge bon; et je pense, dans l'intérêt même du Parlement, que c'est maintenant que je dois parler. (*Très bien! à gauche.*)

Je voulais dire un mot sur cet amendement consistant à ajouter après les mots « pour défendre la République » l'expression « contre les comploteurs du plan bleu », si je l'ai bien entendue.

Je voudrais sur ce point m'expliquer très nettement. Je ne vois pas, en effet, ce que cette addition, d'un français douteux (*Sourires*), ajoute au texte lui-même.

Qu'est-ce, en effet, que défendre la République? Défendre la République, c'est tout d'abord prévenir et réprimer toute atteinte aux dispositions constitutionnelles et législatives ainsi qu'aux droits essentiels et aux libertés fondamentales résultant de la déclaration des droits de l'homme, y compris la liberté du travail qu'on oublie parfois de mentionner...

M. Legeay. Et le droit de grève inscrit dans la Constitution!

M. le ministre de l'intérieur. ... et qui figure dans la Constitution sur le même plan que le droit de grève, dans les termes suivants: « chacun a le devoir de travailler et le droit de trouver un emploi ». (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, du parti communiste, je vous ai déjà dit qu'il était inutile de m'interrompre; que je ne me troublais guère ni ne perdais patience, et qu'en fin de compte j'arrivais à dire tout ce que je souhaitais dire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est en deuxième lieu assurer le fonctionnement normal des institutions politiques qui sont celles d'une démocratie parlementaire où la nation désigne, par le jeu régulier d'élections au bulletin secret, un Parlement qui a, seul, qualité pour la représenter.

C'est, en troisième lieu, réprimer l'action sur le terrain politique de groupements constitués en vertu de lois qui leur interdisent toute activité politique, comme par exemple les sociétés commerciales, les associations placées sous le régime de la loi de 1901, les syndicats professionnels, etc., etc.

C'est, en quatrième lieu, éviter que des groupes minoritaires au Parlement fassent échec à l'application des lois et des décisions de la majorité du Parlement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.*)

C'est, en cinquième lieu, interdire que quiconque se substitue aux tribunaux réguliers en tentant de se faire justice soi-même par des actions de force. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est, enfin, en sixième lieu, empêcher la constitution d'organismes clandestins, quels qu'ils soient, tentant de substituer aux règles démocratiques un régime fondé sur l'action de force de minorités agissantes.

Mme Suzanne Giraud. C'est probablement pour cela que vous n'arrêtez pas les incendiaires de récoltes.

M. le ministre de l'intérieur. C'est pour ces six buts que le Gouvernement demande temporairement des effectifs supplémentaires; mais j'ai dit cet après-midi, et je répète ce soir, que quiconque viole un des principes qui précèdent, qu'il tente d'appliquer un plan bleu, vert ou rouge, doit se briser contre la force de la loi. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Je suis saisi d'une motion préjudicielle présentée par MM. Bosson, Roubert, Charles Bruné, Duchet et Georges Pernot au nom de leurs groupes.

M. Léon Mauvais. Toute la famille!

M. Serge Lefranc. La famille américaine!

M. le président. Cette motion est ainsi conçue:

« Le Conseil de la République décide le rejet en bloc et sans débat de tous les amendements. » (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Serge Lefranc. Voilà bien la peur de la vérité, la peur du peuple et l'étranglement de la République.

— 6 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Marcel Willard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Willard.

M. Marcel Willard. Mesdames, messieurs, la proposition d'origine visiblement gouvernementale que l'on vous demande d'adopter a pour objet, et son adoption aurait pour effet nécessaire, de violer tout simplement notre règlement, d'entraver la libre discussion et par conséquent, de faire fi du contrôle parlementaire.

Je m'explique en très peu de mots.

Le droit d'amendement est un corollaire nécessaire du contrôle parlementaire. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Eugène Pierre, dont un savant collègue invoquait hier ou avant-hier l'autorité.

Il est prévu, en ce qui concerne le Conseil de la République, par la Constitution même, dans son article 20, il est réglementé par l'article 60 de notre règlement et nous avons, dans ce règlement, que je n'ai jamais tant étudié que depuis deux jours, un certain article 55 dont, en particulier, les sixième et septième alinéa sont ainsi conçus:

« Dans tous les cas où le Conseil décide de ne pas passer à la discussion des articles, le président constate que l'avis est défavorable à l'adoption du projet ou de la proposition, ou, s'il s'agit d'une résolution, qu'elle est rejetée.

« Dans le cas contraire, la discussion continue et elle porte successivement sur chaque article et sur les amendements qui s'y rattachent. »

Il me semble que, de deux choses l'une: ou ce texte ne signifie rien, ou il implique que les articles, et les amendements déposés sur chaque article, doivent être examinés successivement.

Or, la proposition qui nous est faite, qu'elle soit d'origine parlementaire ou gouvernementale, implique, c'est le bon sens qui le dit, le refus de discuter les uns après les autres les amendements qui sont déposés à cette tribune.

Nous citons tous Eugène Pierre. Mais que dit-il dans son traité? Au numéro 199, je lis ceci:

« Tant que la Chambre ne s'est pas prononcée définitivement sur l'ensemble d'un article, le droit d'amendement existe. »

Il nous serait, par conséquent, tout à fait loisible de déposer les amendements les uns après les autres. Ce ne serait pas correct à l'égard du président et du bureau, mais rien dans le règlement ne l'interdit.

Nous ne l'avons pas fait; nous les avons tous déposés et je trouverais au moins inélégant, en tout cas antiréglementaire, que, profitant de ce procédé loyal, vous étouffiez la discussion, sous prétexte que vous croyez connaître le contenu de l'amendement dont on vous a simplement donné lecture.

J'abandonne un instant Eugène Pierre et le règlement. Il me semble que c'est une question de simple bon sens.

La proposition qui vous est faite repose sur quelle conception de l'amendement? Sur l'indépendance absolue d'un amendement par rapport aux autres. Supposez-elle, au contraire, qu'ils sont liés comme dans un tout indivisible?

En vérité, ce n'est ni l'un, ni l'autre. De l'adoption ou du rejet d'un amendement dépend, j'allais dire toujours, en tout cas souvent, le sort que le groupe qui a déposé les amendements réserve au suivant.

Les rejeter en bloc, c'est tout simplement tourner le droit d'amendement, qui, d'après Eugène Pierre, est le corollaire du droit général d'initiative parlementaire.

C'est, par conséquent, baillonner l'Assemblée délibérante et faire singulièrement fi de la souveraineté populaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

— 7 —

**PROJET DE LOI TENDANT A LA DEFENSE
DE LA REPUBLIQUE**

**Suite de la discussion d'urgence et adoption
d'un avis sur un projet de loi.**

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je donne lecture de l'article 45 du règlement :

« Les motions préjudicielles ou incidentes peuvent être opposées à tout moment en cours de discussion; elles sont mises aux voix immédiatement avant la question principale et, éventuellement, avant les amendements ».

Je vais consulter le Conseil de la République.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. MM. les secrétaires me font connaître qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage.

Il va être procédé à cette opération.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante minutes, est reprise à vingt-trois heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	285
Majorité absolue.....	143
Pour l'adoption.....	213
Contre	72

Le Conseil de la République a adopté.

Dans ces conditions, je vais mettre aux voix l'article 1^{er}, dont il a été donné précédemment lecture.

M. Marrane. L'assemblée a repoussé les amendements, mais nous pouvons prendre la parole sur les articles !

M. le président. Il n'y avait qu'un orateur inscrit sur l'article 1^{er}, M. Berlioz, qui a pris la parole tout à l'heure.

Après le vote de la motion préjudicielle, il n'y a plus d'amendement.

Il n'y a donc qu'à mettre l'article 1^{er} aux voix, puisqu'il en a déjà été donné lecture.

M. Marcel Willard. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Willard.

M. Marcel Willard. Mesdames, messieurs, je tiens à renouveler ici ma protestation la plus véhémente, la plus énergique, contre les méthodes de discussion qui nous sont imposées.

Je me suis élevé tout à l'heure, au cours de ma dernière intervention, contre le blocage des amendements en pensant qu'il ne s'agissait que des amendements déposés sur l'article 1^{er}. Je confesse volontiers ma naïveté puisque ce que vous avez bloqué, ce sont les amendements, connus et inconnus, qui ont été et qui pourront être déposés sur la totalité des articles du projet de loi.

Je n'exagérerais donc pas lorsque je parlais d'étouffement. Mais je tiens à dire que ma protestation vaut une mise en garde. Pareille décision de circonstance est une

arme à deux tranchants qui peut se retourner contre ceux-là mêmes qui en ont pris la responsabilité. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Berlioz n'avait que trop raison tout à l'heure. Vous vous engagez dans une voie qui a déjà conduit le dernier Parlement de feu la Troisième République à la plus honteuse des capitulations.

Ceci dit, je ne reprendrai pas, sur l'article 1^{er}, ce que vous avez déjà entendu.

Vous avez repoussé en bloc, je peux dire, sans les connaître, tous les amendements.

M. Laffargue. Les simili amendements !

M. Marcel Willard. Je ne sais si je dois envier ou plaindre ceux qui seraient fiers d'avoir proposé pareil texte ou de l'avoir voté. En tout cas, c'est une marque que nous ne porterons pas au front.

On aura vu Jules Guesde baffoué par Jules Moch ! Jules Guesde qui, avec Vailant, Sembat, Jaurès et des républicains comme Gambetta...

M. Laffargue. Encore !

M. Marcel Willard. — Cela vous gêne, sans doute ? — ... a toujours condamné l'emploi de la force armée dans les conflits du travail, qui sont essentiellement des conflits de classe.

On aura vu des ministres, qui invoquent de tels précurseurs, mettre leur signature sous un projet que ces grands devanciers n'auraient pas hésité à flétrir.

Si nous sommes seuls aujourd'hui à les dénoncer, le peuple d'abord, l'histoire ensuite, jugeront de quel côté se trouve la substitution d'enfant, de quel côté la fidélité à la meilleure filiation républicaine et socialiste de notre pays, de quel côté la conformité des actes aux paroles. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais le plus grave peut-être, c'est le nom de baptême que vous avez le front de donner à ce monstre : défense de la République. Ah ! vous la défendez bien, la République ! Vous la défendez comme vous défendez sans doute le droit au travail en refusant les moyens de vivre à ceux que vous appelez à produire, comme vous défendez le droit de grève en empêchant, en fait, son exercice.

J'ai connu quelqu'un qui prétendait, lui aussi, défendre la paix, construire l'Europe au moment même où il en préparait la destruction. C'est classique. Vous n'avez rien inventé : quand on veut torpiller un droit, on prétend toujours le défendre contre ceux qui en abuseraient.

Je le répète, vous n'avez rien inventé. Avant vous, il y a eu un certain Millerand.

Pauvre République ! Si elle se charge — et nous savons tous comment elle s'en est chargée — de ses ennemis, c'est contre des amis tels que vous qu'elle aurait besoin d'être défendue. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Depuis quand défend-on la République en mobilisant ses enfants les uns contre les autres ? depuis quand défend-on la République en imposant à 80.000 jeunes gens cette effroyable alternative de tircr sur leurs parents ou de suivre l'exemple glorieux des braves soldats du 17^e et de ceux de Saint-Etienne que je tiens à saluer, une fois de plus, du haut de cette tribune.

M. le président. Je pense que l'expression a dépassé votre pensée.

M. Marcel Willard. Nullement, monsieur le président.

M. Marrane. C'est un rappel historique.

M. Marcel Willard. Je disais, tout à l'heure, que je plains ceux qui seraient

fiers d'avoir proposé ou voté un tel texte. Mais vous n'êtes pas fiers et les auteurs du projet le sont moins. Regardez-les !

C'est un texte de haine et de peur, c'est donc un aveu de faiblesse.

Je vous le dis avec une certaine solennité, mais non sans tristesse : il y a des votes qui déshonorent. Nous, quand nous mettrons nos bulletins dans l'urne, nous le ferons le front haut, car nous avons conscience d'avoir tout fait pour éviter, pour retarder le mauvais coup que vous préparez contre la République et contre la patrie. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Laffargue. Vous avez dit : pour retarder. Voilà l'aveu.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Je suis saisi, par M. Marrane, au nom du groupe communiste, d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage.

Je pense que le Conseil de la République sera d'accord pour continuer la discussion du projet de loi en attendant le résultat du pointage.

M. Marrane. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Je suis informé que l'Assemblée nationale a suspendu sa séance et l'a renvoyée à demain quinze heures.

M. le ministre de l'intérieur. Je crois qu'elle siège de nouveau.

M. Marrane. Je propose le renvoi de la discussion à demain quinze heures.

Plusieurs voix au centre. Continuons la discussion !

M. le président. Je mets aux voix la date la plus éloignée, proposée par M. Marrane, c'est-à-dire, demain, à quinze heures.

(Cette proposition n'est pas adoptée.)

M. le président. Je mets maintenant aux voix la proposition tendant à continuer la séance.

(Cette proposition est adoptée.)

M. le président. En conséquence, je donne lecture de l'article 2 :

« Art. 2. — Les disponibles et réservistes appelés en exécution de l'article 1^{er} restent aux ordres du ministre des forces armées, qui est chargé de leur organisation.

« Les unités ainsi constituées seront mises par priorité à la disposition du ministre de l'intérieur qui en réglera l'emploi. Tous les militaires mis à la disposition du ministre de l'intérieur bénéficient des droits, avantages et prérogatives de la garde républicaine. »

Sur l'article 2 la parole est à M. Vittori.

Plusieurs voix au centre. Il n'est pas là !

M. Marrane. M. Vittori s'est absenté quelques minutes, sachant qu'il est d'usage de ne passer à la discussion d'un article déterminé qu'après proclamation du résultat du vote sur l'article précédent.

Je vous ferai remarquer que M. Vittori est plus souvent dans l'hémicycle que ceux qui sont arrivés hier soir pour faire le quorum.

M. François Vittori. Certains de nos collègues ont manifesté quelque surprise de voir que notre groupe communiste s'est battu pendant vingt-huit heures sur la proposition de résolution qui devait aboutir à modifier le règlement de cette Assemblée. On a même déclaré qu'à propos d'une légère et anodine modification la minorité avait violenté la majorité.

Je dirai tout de suite que cette surprise n'avait qu'un but : masquer le fond même du problème posé devant l'Assemblée. En réalité, sur les bancs de la majorité, on savait comme nous de quoi il s'agissait.

A l'extrême gauche. Aux ordres du Gouvernement.

M. François Vittori. La majorité, en accord avec le Gouvernement, voulait escamoter la discussion du projet de lois scélérates que le Gouvernement nous soumet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans l'esprit du Gouvernement comme dans celui de la majorité réactionnaire des deux Assemblées, il s'agissait d'enlever en quelques heures, par surprise, le vote du projet de loi en question. On avait à l'avance fixé la date du 30 novembre à zéro heure.

M. Laffargue. Minuit !

M. François Vittori. On voulait, en appliquant la procédure d'urgence et en modifiant le règlement des deux Assemblées, limiter le débat afin que le pays ne connût pas la vérité.

Cette volonté d'escamoter le débat, nous la trouvons non seulement dans la hâte à vouloir réduire le droit des parlementaires, mais aussi dans l'attitude du Gouvernement qui a fait saisir illégalement deux quotidiens, *l'Humanité* et *Ce Soir*.

Il y a, d'autre part, dans le fait que les journaux gouvernementaux, les journaux publiés très certainement avec les dollars d'Amérique (*Exclamations au centre et à droite.* — *Applaudissements à l'extrême gauche.*) se sont bien gardés de faire connaître à leurs lecteurs les dispositions des lois scélérates. Tout cela montre bien qu'on ne voulait pas que le pays fût informé de ce qui se tramait.

On en comprend aisément les raisons : on avait peur du peuple, peur de la classe ouvrière !

Cette manœuvre du Gouvernement et de la majorité réactionnaire a échoué, grâce à la riposte du groupe communiste à l'Assemblée nationale, dirigée par notre ami Jacques Duclos.

De cette tribune, en rendant hommage à l'action du groupe communiste à l'Assemblée nationale, et à son président Jacques Duclos, je leur dis : en empêchant que le crime ne soit accompli à la sauvette dans la nuit du 29 au 30 novembre, vous avez bien mérité de la classe ouvrière, du peuple de France, de la République et de la patrie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, il a été impossible d'escamoter le débat comme on voulait le faire.

Malgré toutes les manœuvres d'étouffement du Gouvernement et de la majorité réactionnaire, le peuple de France est informé des intentions de ceux qui veulent étrangler la République, sous prétexte de la défendre. Contre le coup de force de la majorité réactionnaire et américaine, la résistance s'organise dans tout le pays, et l'exemple de Saint-Etienne donnera à réfléchir aux amateurs d'aventures et de guerre civile.

Dans le projet de loi qui nous a été présenté, l'article premier, déjà voté, décrète la mobilisation de 80.000 hommes.

L'article 2 indique pour quels motifs ils sont mobilisés.

Il précise qu'ils sont mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

On mobilise donc contre la classe ouvrière, contre le peuple.

On prépare la guerre civile.

Voilà où nous en sommes trois ans après la libération. On mobilise contre la classe ouvrière qui, dans sa masse, a été seule fidèle à la patrie profanée, contre cette classe ouvrière qui, en deux ans, a porté notre production au niveau de 1938 et à laquelle on refuse le droit à une vie décente.

Comme on l'a répété à cette tribune, personne n'ose plus contester que le salaire moyen de l'ouvrier est à peine 40 p. 100 de celui de 1938 ; et on répond par des menaces à cette misère de la classe ouvrière, quand celle-ci use d'un droit inscrit dans la Constitution pour se défendre.

La seule solution équitable serait d'accorder satisfaction aux légitimes revendications des ouvriers et de tous les travailleurs.

Pendant qu'on sévit contre la classe ouvrière, pendant qu'on se prépare à utiliser les soldats contre elle, on laisse tranquilles les hommes du « plan bleu ». (*Rires sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Vous riez, mais l'ancien ministre de l'intérieur a pourtant déclaré lui-même que ce complot était sérieux. On acquitte les collaborateurs ; on libère ceux qui ont été condamnés ; et on laisse évader ceux qu'on n'ose pas encore libérer ouvertement.

On ne juge pas le traître Guillaudot, assassin de 17 patriotes.

Peut-être, dans certains milieux, veut-on faire des ex-militaires de Darnan des troupes de choc contre la classe ouvrière.

Pour tenter de briser la lutte de la classe ouvrière, on saisit des journaux ; on mobilise la presse et la radio qui mentent ; on recrute des briseurs de grève parmi les collaborateurs et hommes de Vichy, et comme tout cela est insuffisant, on mobilise 80.000 hommes pour on ne sait quel coup de force !

Les soldats refusent d'être les assassins des ouvriers en lutte pour de meilleures conditions de vie.

Je m'adresse tout particulièrement aux 15.000 patriotes, qui, sous ma direction, ont libéré le premier département français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tout à l'heure, sur ces bancs, on nous a traités de lâches, d'hypocrites, de menteurs.

Pour un mot seulement on a appliqué la censure...

Au centre. Et vos injures ?

M. François Vittori. ...à notre collègue Lefranc, mais on n'a pas osé seulement rappeler à l'ordre celui qui nous a traités d'hypocrites, de menteurs et de lâches.

Voix nombreuses. Qui ? Qui ? Son nom ?

M. François Vittori. Il vient de se lever et de partir. Il s'est senti touché. Je vais vous présenter, messdames et messieurs...

Voix nombreuses. Son nom ?

M. Laffargue. Ecoutez, voulez-vous me permettre un mot ? On m'a traité cinq fois de menteur au *Journal officiel*.

Cela ne me procure pas d'émotion parce que je retourne le compliment aux envoyeurs. (*Très bien ! sur plusieurs bancs.*)

M. François Vittori. Je vais vous présenter deux de ces hommes qui étaient sous mes ordres parce qu'en nous traitant de menteurs, de lâches et d'hypocrites, c'est eux aussi que vous qualifiez de ces mots.

Ces deux hommes étaient membres du comité fédéral de mon parti dans mon département.

L'un d'eux, un directeur d'école a été condamné à mort par le conseil de guerre italien. Il a été fusillé quelques jours avant la libération. Son attitude a été si courageuse, aussi bien devant le tribunal que devant le peloton, que les hommes ont refusé de tirer. Oui, les hommes désignés, et c'étaient des ennemis, ont refusé de tirer !

On a été chercher des policiers qui devaient le fusiller dans le dos et il a dit à ces policiers, à ces agents de l'O. V. R. A. : « Vous me fusillez dans le dos parce que vous êtes des lâches, vous n'avez pas le courage de me regarder en face ! »

On s'est jeté sur lui, on l'a frappé à coups de poignard ; et on l'a achevé. Quelques heures après, on a mené le corps devant sa fille, âgée de 14 ans.

Devant le corps de son père, affreusement mutilé, auquel les bandits avaient tranché la tête, elle n'a pas pleuré parce que l'ennemi était là. Vous ne riez plus messieurs !

J'ajouterai qu'hier soir, la police a tenté d'arrêter cette même jeune fille qui est actuellement à Paris, sous prétexte qu'elle aurait distribué des tracts.

Un autre de ces soi-disant lâches, tombé sous les balles de l'ennemi, a craché à la figure des médecins ennemis venus pour le soigner et a préféré mourir.

Voilà les hommes que vous osez traiter de lâches, d'hypocrites et de menteurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Plusieurs centaines de jeunes qui ont combattu sous mes ordres vont être mobilisés. Je leur dis : « Le Gouvernement qui a montré toute sa sollicitude aux traîtres et aux collaborateurs, qui vient de faire recevoir le fameux Joanovici comme un prince, veut vous utiliser contre les ouvriers. Il veut faire de vous des criminels en vous jetant contre ces ouvriers qui ont accueilli avec enthousiasme votre premier geste libérateur en septembre 1943. Je sais que vous n'obéirez pas à des ordres criminels. Vous vous souviendrez des hommes tombés à vos côtés dans la lutte pour la libération de la patrie et la véritable défense de la République. » Fidéles à leur mémoire, vous serez contre un gouvernement à la merci de l'étranger. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les Allemands n'ont jamais pu m'empêcher de parler. Vous n'y parviendrez pas vous non plus, messieurs.

Je continue.

Vous vous souviendrez des hommes qui, aujourd'hui, votent des lois scélérates, car, un jour prochain, ils vous diront, comme leurs collègues de Vichy, qu'ils ont joué le double jeu.

Quant à nous, nous défendrons la République ici. Nous serons à la tête des ouvriers dans leur juste combat pour leur droit à la vie et avec eux nous nous battons pour la défense de la République.

En terminant, il est utile de rappeler un fait historique. Dans un pays capitaliste, on a employé le même procédé pour défendre — du moins, on l'a prétendu — la République. Le ministre chargé de l'opération était comme ici un ministre socialiste. Ce pays, vous l'avez deviné, c'était l'Allemagne. Le ministre, c'était le social-démocrate Noske. Il a si bien défendu la République en mitraillant les ouvriers, qu'il a préparé la voie à Hitler.

M. Laffargue. Et au pacte germano-russe.

M. Vittori. Dans une période plus récente encore, et dans notre pays, on a voté contre nous la peine de mort. On a trouvé, pour faire l'opération, encore deux socialistes: Sérol et le triste Barthélémy. Vous savez comment ces personnages ont fini.

Quant au Parlement qui avait voté la loi criminelle, il a fini à genoux devant Pétain et Hitler. C'était le dernier de la III^e République. Triste et tragique destin que celui des chefs socialistes de se faire les bourreaux de la classe ouvrière que soi-disant ils représentent.

Eh bien ! non ! monsieur Moch, on ne fera pas en France le coup des Noske; on ne fera plus celui des Sérol et des Barthélémy. La classe ouvrière brisera votre criminelle tentative. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. David.

M. David. Mesdames, messieurs, j'avais déposé un amendement qui tendait à inclure un article nouveau demandant qu'en aucun cas les réservistes rappelés ne soient mis à la disposition du ministre de l'intérieur avant qu'aient été reconstituées les compagnies républicaines de sécurité qui ont été dissoutes. (*Exclamations au centre.*)

Au centre. Celles de Marseille, par exemple !

M. David. Justement, j'allais en parler ! Je parlerai de Marseille plus particulièrement au cours d'une autre séance.

M. Léon Mauvais. Et abondamment !

M. David. Le Gouvernement nous demande de voter d'urgence un projet de loi autorisant le président du conseil à appeler sous les drapeaux 80.000 hommes de troupe, qui seront assimilés à la garde républicaine. Cette mobilisation, à l'occasion d'une grève revendicatrice, est destinée à employer les soldats contre les ouvriers. C'est clair; cela a été dit à plusieurs reprises et tout le monde le sait.

C'est une charge nouvelle considérable pour les contribuables français. M. le ministre des armées nous a dit d'ailleurs, ici, que cela coûterait 1.200 millions de francs par mois. Nous savons — et M. Berlioz l'a indiqué — qu'en pareille matière les crédits demandés sont toujours augmentés. 1.200 millions ajoutés au chiffre effrayant de milliards, pour le budget de la guerre, et aux 3 milliards par mois pour la guerre d'Indochine. Cela fera un volume respectable, au moment où l'on refuse de satisfaire les revendications des ouvriers et quelques semaines après que M. Ramadier a indiqué que les crédits, les subventions pour la reconstruction, l'équipement rural et le plan Monnet ne recevraient plus aucun crédit, plus aucune subvention.

Vous vous étonnez que le peuple soit mécontent et qu'il le manifeste à sa façon, façon peut-être un peu moins académique et un peu moins spirituelle que celle que certains de nos collègues manient, ici, avec une certaine facilité lorsqu'ils coupent des cheveux en quatre et qu'ils accaparent la tribune pour savoir si une virgule ou un point sont bien à leur place dans un texte qui nous intéresse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est vrai que notre Assemblée — et cela personne ne le niera — a parfois besoin de toutes ces subtilités et de ces flots de paroles pour alimenter nos séances, qui sont, parfois, décevantes.

Si le peuple vous voyait ricaner quand un camarade de la Corse vient ici expli-

quer comment ses compatriotes ont été tués, il est certain que lorsque vous seriez de retour, la plupart d'entre vous, dans vos circonscriptions, vous seriez reçus d'une drôle de façon ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Léo Hamon. Il ne faut pas laisser dire cela, enfin !

Vous n'avez pas le droit de dire que nous ricanons quand on parle des morts de la Résistance. Ce n'est pas vrai !

A droite. La provocation continue !

M. le président. Le bureau n'entend pas les orateurs.

M. Alain Poher. Cela vaut mieux !

M. Léo Hamon. Monsieur le président... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Léo Hamon. Je ne réponds pas aux insultes qui me sont adressées, mais je fais remarquer que lorsqu'un orateur parle des morts de la Résistance, de quelque parti que ce soit...

Plusieurs conseillers à l'extrême gauche. Il n'a pas l'autorisation de parler !

M. le président. Avec la permission de l'orateur, la parole est à M. Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le président, je remercie d'abord M. David qui a bien voulu me permettre de l'interrompre.

Je dis que lorsqu'un orateur quel qu'il soit évoque les morts de la Résistance, quel que soit leur parti, nous sommes, je l'espère, unanimes dans le respect à leur égard, et je pense que nous nous associons tous — je suis persuadé que mes amis s'y associent — aux morts de la Résistance quels qu'ils soient, communistes ou non.

Par conséquent, je vous demande, monsieur David, faisant appel à votre courtoisie, à la courtoisie avec laquelle vous m'avez autorisé à vous répondre, de retirer une phrase qui pourrait faire croire aux Français de bonne foi qu'il y a dans le Parlement des hommes qui ricanent lorsqu'on évoque les morts de la Résistance, car vous savez que c'est faux. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.* — *Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne ricane quand il s'agit des morts de la Résistance

M. Avinon. Ne transformez pas les cimetières en fonds de commerce. (*Vives exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur David, veuillez continuer !

M. Vittori. Nous ne nous laisserons pas insulter. (*Vives protestations sur de nombreux bancs.*)

M. David. D'un côté, monsieur le président, vous me demandez de continuer, mais de l'autre côté, on ne me laisse pas continuer. Que dois-je faire ? (*Sourires.*)

Je disais donc que le peuple voit les choses d'une autre façon et il dit: mais tous ces milliards inutiles en grande partie, pourquoi ne servaient-ils pas à améliorer nos conditions d'existence ?

Je crois, et nous croyons de ce côté de l'Assemblée (*l'orateur désigne l'extrême gauche*), que c'est le peuple qui a raison contre les hommes d'Etat et les juristes qui essaient de lui faire croire le contraire.

Votre projet de loi est aussi une manœuvre d'étouffement des libertés syndicales, du droit de grève et des libertés démocratiques; je n'insiste pas sur ce point. Mes camarades l'ont amplement démontré.

A l'occasion de la discussion de cet article 2, je voudrais signaler un fait qui, de l'avis du groupe communiste, mérite d'être signalé devant notre Assemblée et devant le Gouvernement. Il nous paraît paradoxal qu'au moment où l'on rappelle 80.000 hommes, que l'on destine à la formation de forces de police, on procède à la dissolution de forces de police déjà existantes et régulièrement constituées. Je veux parler des compagnies républicaines de sécurité. (*Exclamations sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

Je suis là pour cela. Cela vous étonne.

M. Laffargue. Elles ne sont pas assez de sécurité !

Un conseiller à l'extrême gauche. Sur votre dos, elles le seront un jour !

M. David. M. Laffargue ne s'étonnera pas, j'espère, de se voir adresser quelquefois certaines épithètes. Il ne cesse de décocher des traits, on dirait qu'il se trouve au cirque.

Cette police créée après la libération offre toutes garanties de loyalisme à la République. Serait-ce le motif, messieurs du Gouvernement, des mesures dont certaines compagnies ont été l'objet et de celles qui pèsent sur d'autres ? Nous le croyons.

Dans ce cas, comment pouvez-vous encore prétendre que vous êtes un gouvernement républicain si, au mépris de toute justice et sans motif valable, vous chassez ceux qui sont, dans le cadre de l'appareil de la défense républicaine, un des plus fidèles soutiens de la République.

Il y a peut-être ici des collègues qui ne savent pas exactement comment sont constituées ces compagnies républicaines de sécurité, c'est possible si vous n'en avez pas dans votre département.

Cette formation de police compte dans ses rangs d'excellents résistants de notre pays.

Plusieurs conseillers au centre. A la question !

M. David. Et voilà que j'entends encore des murmures réprobateurs, parce que je parle de résistance.

A l'extrême gauche. La résistance leur fait peur !

M. David. C'est un fait que chaque fois qu'on parle de résistance il y a des murmures réprobateurs, et particulièrement de ce côté de l'Assemblée (*l'orateur désigne la droite*); d'ailleurs cela ne nous étonne pas.

M. le président. Je n'ai entendu aucun murmure réprobateur.

M. David. Vous avez l'oreille dure, monsieur le président. (*Sourires.*)

M. David. Je disais que cette formation de police compte dans ses rangs d'excellents résistants, de ceux dont parlait tout à l'heure M. Vittori, qui ont affronté la mitraille et les camps de concentration, des gens qui ont affronté la torture et les pelotons d'exécution, et ils sont en nombre assez important dans certaines compagnies républicaines de sécurité. Je ne crois pas que ceux qui sont de bons républicains et résistants puissent être gênés en quoi que ce soit par le fait qu'il y ait de tels hommes pour défendre la République.

Ils ne craignaient pas de se battre dans la lutte clandestine et aux jours glorieux de la Libération et d'affronter milice, gestapo et S. S. hitlériens. Ils ont fait leur devoir, tout leur devoir, pendant que

tant d'autres — il n'en manquait pas — attendaient paisiblement les journées libératrices pour se déclarer résistants, ou alors collaboraient avec l'ennemi hitlérien et le Gouvernement de Vichy.

Ils avaient, paraît-il, dans certains cas, commis un crime aux yeux du Gouvernement. Quel est ce crime ? C'est celui de ne pas matraquer les ouvriers, c'est celui de ne pas piétiner les femmes dans les manifestations.

Monsieur le ministre de l'intérieur, c'est à vous particulièrement que je m'adresse, non seulement parce que vous représentez le Gouvernement, mais parce que vous êtes aussi le ministre de l'intérieur.

Je disais donc que le crime qu'on reproche à ces policiers républicains c'est celui de ne pas avoir matraqué les ouvriers, de ne pas vouloir piétiner les femmes et de ne pas tirer sur les travailleurs sans défense qui réclament leur droit à la vie.

Vous les accusez — si ce n'est pas vous, c'est votre prédécesseur et je suis certain que vous avez la même opinion que lui sur ce sujet — vous les accusez de ne pas avoir fait de victimes dans les rangs du peuple et de ne pas avoir fait couler le sang de la classe ouvrière. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Parfaitement, on les a accusés de mollesse vis-à-vis des travailleurs.

M. Laffargue. C'est comme cela que vous interprétez ?

M. David. Je ne vous ai pas donné l'autorisation de m'interrompre.

Que leur reproche-t-on ? On leur reproche de ne pas avoir matraqué les ouvriers. J'espère que, tout à l'heure, M. le ministre nous expliquera s'il est, lui aussi, de cet avis, bien qu'il ne veuille pas répondre, nous a-t-il dit, aux interruptions, interpellations et insultes ; mais je lui pose une question précise : est-il décidé à maintenir en état de dissolution les compagnies républicaines de sécurité ou à dissoudre celles qui existent encore ?

Vous êtes donc pareil, si vous les révoquez pour de telles raisons, à la réaction versaillaise, dont Jules Guesde, un vrai socialiste, celui-là, (*Exclamations sur divers bancs.*) disait, en parlant de la bourgeoisie de l'époque : « La réaction versaillaise aime la classe ouvrière comme le bifteck, quand il est saignant. » (*Mouvements divers.*)

Nous serions tentés de croire que le Gouvernement est dans le même état d'esprit puisqu'il révoque — je pose la question à l'Assemblée tout entière — des policiers, sous le prétexte qu'ils n'ont pas matraqué, qu'ils n'ont pas frappé, qu'ils n'ont pas blessé et — pourquoi pas aller plus loin ? — parce qu'ils n'ont pas tué les ouvriers qui manifestaient dans la rue. Vous les accusez de ne pas matraquer leurs frères.

Mais est-ce qu'il n'y en a pas assez avec le fils de notre camarade Vergnole, de Nîmes ? avec Puzzuoli, de Paris ? avec ce jeune gars de vingt ans, Vincent Voulant, de Marseille ? Voulez-vous d'autres morts dans la classe ouvrière ? Voulez-vous ajouter à la liste si longue des morts des deux guerres et des combats sacrés de la lutte libératrice les cadavres des ouvriers que vous voulez faire massacrer ? (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Vous révoquez des policiers que vous accusez de n'avoir pas été assez durs contre ces ouvriers. Est-ce qu'il n'y a pas assez de sang versé avec cette guerre fratricide et injuste d'Indochine qui couche à jamais des milliers de jeunes Français et d'Annamites ? (*Protestations sur divers bancs.*)

Vous voulez faire pénétrer chez nous les méthodes américaines de répression. Il y en a qui en savent quelque chose.

A droite. Parlez-nous aussi des méthodes soviétiques de répression !

M. David. Je vous parlerai de tout ce que vous voulez.

Vous voulez employer les méthodes américaines dans la répression du mouvement syndical. Vous avez commencé avec vos matraquages et vos bombes lacrymogènes et, encore aujourd'hui, par une dépêche de presse, vous avez pu voir qu'à Sète, dans le département de M. le ministre de l'intérieur, on a jeté des bombes lacrymogènes contre les manifestants.

Si c'est cela que vous appelez défendre la République, les communistes ne seront jamais avec vous dans cette espèce de combat que vous menez contre elle. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, les Américains seront assez bien renseignés par les reporters photographes qui ont été matraqués assez sauvagement à la salle Wagram. Ils ont été matraqués avec une violence qui ne le cède en rien à celle utilisée dans leur pays.

Vous avez pu voir, non seulement dans *l'Humanité*, mais dans toute la presse, les photos de cette police triée sur le volet, qui a non seulement démoli tout le matériel de ces reporters photographes, mais qui les a matraqués à tel point que certains d'entre eux ont dû être transportés dans des pharmacies, ou même hospitalisés.

Vous avez dissous des compagnies républicaines de sécurité. Vous dites que cette formation de police est politisée, qu'elle est communiste. Je dois répondre que le premier qui a porté ce jugement sur les compagnies républicaines de sécurité est un député socialiste — comme par hasard — de Marseille, M. Delfore, celui qui a fait élire un maire R. P. F. contre un maire communiste ; ce qui, soit dit en passant, n'est pas flatteur pour un parti qui se prétend républicain et qui a généralisé, avec les mêmes avantages en retour, la pratique dont les résultats ont été d'éliminer des maires républicains au profit de maires réactionnaires, sans que pour cela — bien que je puisse soulever des cris dans l'auditoire en le disant — l'importance de notre parti communiste français en soit diminuée. Au contraire, il est sorti renforcé de cette bataille. (*Applaudissements à l'extrême gauche.* — *Rires et applaudissements sur les autres bancs.*)

C'est la rage qui vous fait applaudir.

M. Laffargue. C'est même le parti des anciens maires ! (*Nouveaux rires.*)

M. Buffet. Nous vous souhaitons beaucoup de victoires comme celle-là !

M. David. Je vais faire une comparaison. Si nous étions tellement affaiblis, vous n'auriez pas à prendre des mesures anticommunistes, alors que vous essayez d'étouffer la voix de nos journaux. Si les grèves étaient en telle régression, comme l'a indiqué pendant toute la journée M. le ministre de l'intérieur, vous ne demanderiez pas de mobiliser quatre-vingt mille hommes contre les grévistes. Notre parti, avec ses six millions de voix, était le premier parti. Nous le restons, car, malgré toute l'acrobatie arithmétique à laquelle s'est livré — avec beaucoup de lourdeur, il est vrai — l'ex-ministre de l'intérieur, les statistiques demeurent et prouvent que c'est notre parti qui reste le premier de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A gauche. C'est Thorez qui est, le premier, parti de France. (*Rires.*)

M. David. D'ailleurs, dans les compagnies républicaines de sécurité, il n'y avait pas que ces résistants cités au début, il y avait également d'anciens gardes mobiles qui sont d'ailleurs assez éloignés des communistes. De plus, je me tourne ici vers nos amis du mouvement républicain populaire, il y a des membres des compagnies républicaines de sécurité chrétiens, puisque les représentants de leur syndicat à la confédération générale des travailleurs chrétiens sont intervenus après la dissolution des deux compagnies de Toulon et de Marseille, auprès des députés communistes des Bouches-du-Rhône pour qu'ils protestent contre cette décision ministérielle.

Je ne sais s'ils sont allés trouver d'autres groupes politiques à l'Assemblée. Le groupe du mouvement républicain populaire pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet.

J'ajouterai que, du point de vue professionnel, ces policiers accomplissaient leur devoir et que, sur les quais de notre grand port, en particulier, ils exerçaient une surveillance très active qui a donné d'excellents résultats. Ils en ont été félicités à plusieurs reprises. Vous supprimez, par une mesure injuste, ces forces de police républicaines, alors que tant de miliciens et d'anciens gestapistes circulent librement à travers le pays et que certains éléments préparent, sous l'œil bienveillant du Gouvernement, la guerre civile en France, et, plus que cela, l'arrivée de l'apprenti dictateur de Gaulle. (*Mouvements divers.*)

Que vous importe ? Au Gouvernement, votre seul souci est de vous abriter derrière les plis de l'anticommunisme et de faire massacrer la classe ouvrière en lutte pour sa vie.

Cette mesure de dissolution des compagnies républicaines de sécurité en est une preuve accablante.

Peut-être espérez-vous que les hommes que vous rappelez vont se faire les complices et les serviteurs zélés de votre politique antiouvrière, grâce à leur encadrement et à votre discipline à sens unique dirigée contre le peuple !

Vous arrachez de jeunes paysans à la terre, au moment où la France a tant besoin de bras pour cultiver le sol et améliorer le ravitaillement du pays.

Vous rappelez de jeunes Français de l'usine, de la mine, où ils luttent pour la vie à côté de leurs pères ou de leurs frères, contre votre politique antiouvrière. Vous avez l'idée bien arrêtée de les jeter demain, les uns contre les autres.

Je n'insiste pas sur les résultats d'une telle politique et d'une telle action, mes camarades l'ont déjà fait et ont démontré avec force que vous alliez à l'encontre du but que vous prétendez rechercher.

Vous avez, messieurs du Gouvernement, demandé la dissolution de certaines compagnies républicaines de sécurité sous prétexte qu'elles n'avaient pas accompli leur devoir et n'avaient pas matraqué les travailleurs ; ne vous avisez pas de prendre les décrets de dissolution ou de révocation, car nombreux sont les républicains dans la police et dans l'armée qui se refuseront à une telle besogne qui est antirépublicaine. La police est faite pour traquer les malfaiteurs et les ennemis de la République ; l'armée, pour défendre notre sol national. Matraquer le peuple, c'était bon pour les chemises noires de Mussolini, pour les chemises brunes d'Hitler, les sections spéciales et les miliciens de Vichy. C'est bon pour les sbires de Franco et de

Tsaldaris, mais pas pour les policiers et les soldats de la République française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Comment voulez-vous que ces policiers, ces soldats qui ont des salaires de famine — je le dis en passant: un soldat gagne six francs par jour, juste de quoi acheter un timbre-poste...

A gauche. Vous ne votez pas les dépenses militaires!

M. David. Vous ne comprenez pas qu'une classe ouvrière en grève est en état de légitime défense. Je n'insisterai pas. Qu'il me suffise simplement de citer un seul exemple. Il y a à Paris des restaurants qui reçoivent des inscriptions pour des repas à 6.900 francs par tête pour des banquets de Noël.

M. Soldani. C'est un scandale!

A droite. Parfaitement.

M. Léon David. Et cela, monsieur le président, pendant que les buffets des ouvriers sont vides et que leurs ventres sont creux.

Avec cela, monsieur le ministre de l'intérieur et le Gouvernement, vous pouvez toujours implorer, menacer; les travailleurs sont dans le combat, ils y resteront jusqu'à la victoire, vous pouvez en être certain.

Vous pouvez toujours, monsieur le ministre de l'intérieur, mobiliser les réservistes, les ouvriers et les fonctionnaires; vous n'arrêterez pas cette vague de fond, cette colère populaire qui s'exprime avec tant de force et qui vous balayera tous, vous pouvez en être convaincus! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Laffargue. Vous y compris!

M. David. Le peuple a faim; malgré vous et contre vous, il aura sa victoire.

Quant à nous, militants ouvriers, ouvriers pendant des dizaines d'années, forgerons, jeunes ouvriers du bâtiment, petits fonctionnaires, paysans, élus communistes, comme nous l'étions hier nous sommes aujourd'hui, nous serons demain, avec le peuple travailleur, quoi qu'il arrive, dans sa lutte contre les forces de réaction et de trahison.

N'attendez pas que les élus communistes renient leur passé et leur action; nous sommes et nous resterons les seuls et véritables défenseurs de la classe ouvrière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je viens de recevoir le résultat du dépouillement du scrutin sur l'article 1^{er} du projet de loi:

Nombre des votants	277
Majorité absolue	139
Pour l'adoption	214
Contre	63

Le Conseil de la République a adopté.

Avant de mettre aux voix l'article 2, Je donne la parole à M. Le Duz pour une explication de vote qui ne doit pas dépasser cinq minutes.

M. Le Duz. Mesdames, messieurs, dans l'explication de vote, je veux tout de suite souligner qu'il s'agit d'un des plus importants articles de ce projet de loi. Il fait bien apparaître jusqu'où le Gouvernement entend aller dans la répression des grèves par le rappel de militaires et le rôle qu'il compte leur faire jouer, ou, pour être plus précis, je dirai de jeunes gens à qui l'on veut faire jouer le rôle de policiers professionnels.

Il n'est, pour s'en rendre compte, que de lire le passage de cet article qui dit:

« Les disponibles et les réservistes appelés seront mis à la disposition du ministre de l'intérieur. »

Et, plus loin:

« Ils bénéficieront des droits, avantages et prérogatives des militaires de la garde républicaine. »

Cette assimilation et les avantages matériels qui en découlent sont bien là pour montrer que l'on veut faire jouer à ces jeunes gens le rôle de policiers professionnels.

Je crois bien que, de mémoire de Français, c'est la première fois qu'on veut enrôler de force des fils du peuple pour un tel service.

Est-ce le récent exemple de fraternisation des soldats de Saint-Etienne refusant de rougir leurs baïonnettes du sang des travailleurs en lutte pour leur droit à la vie...

M. le ministre de l'intérieur. Ils n'avaient pas de baïonnettes!

M. Le Duz. ...qui a déterminé le Gouvernement à faire des policiers par force de ces jeunes gens, pour faciliter l'application des lois scélérates qu'on veut faire voter en même temps par la procédure d'extrême urgence et presque sans débat, comme on a voulu nous l'imposer? (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Laffargue. Sans débat?

M. Le Duz. Attendez la fin, monsieur Laffargue.

M. Laffargue. Je voulais faire remarquer à notre collègue que ce n'était pas sans débat. Je pense que je n'ai pas exagéré en disant cela.

M. Le Duz. Pense-t-on qu'en les encourageant par des avantages divers, de même valeur que ceux des policiers de métier, on pourra plus facilement s'en servir?

C'est donc une police supplétive que l'on veut instituer pour essayer d'écraser les justes mouvements revendicatifs, même au prix d'un flot de sang et, comme toujours, pour servir les intérêts des grosses sociétés capitalistes qui ont triplé...

Sur de nombreux bancs. Ah! Ah!

M. Le Duz. ...qui ont triplé (*Applaudissements à l'extrême gauche*) et même quadruplé leurs bénéfices, pendant que les salaires de leurs ouvriers sont diminués de 50 p. 100 de ce qu'ils étaient avant la guerre.

Mais on semble oublier en haut lieu que ces jeunes gens que l'on rappellera pour cette infâme besogne, sortiront des usines et des chantiers où, avec leurs camarades, ils auront souvent contribué à dresser les cahiers de revendications, que beaucoup d'entre eux sont actuellement en grève et souvent les animateurs du mouvement dans leur entreprise et qu'ils sauront rester des hommes conscients au service du peuple et de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Que devons-nous retenir de cette mobilisation policière d'un nouveau genre à l'occasion de grèves revendicatives dont la misère est le seul facteur? C'est qu'elle n'a pas de sens, ou qu'elle est destinée à vouloir employer les soldats-policiers contre les ouvriers. C'est que 80.000 jeunes gens vont être arrachés, comme on l'a déjà dit, à la production, avec l'intention d'en faire des assassins de leurs parents,

pour servir les intérêts égoïstes des capitalistes inhumains qui n'ont que trop d'amis dans le Parlement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Veuillez conclure!

M. Le Duz. Je conclus, monsieur le président.

C'est que cette mobilisation de 80.000 militaires va coûter à nos finances de nombreux milliards que l'on fera payer par ceux qui ne le peuvent pas et qui, justement, font la grève pour arracher de meilleures conditions d'existence.

C'est pourquoi le groupe communiste votera contre l'article 2 de ce projet de loi scélérate. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants.....	296.
Majorité absolue.....	149
Pour l'adoption.....	212
Contre	84

Le Conseil de la République a adopté. Nous passons à l'article 3.

J'en donne lecture:

« Art. 3. — Pour la mise sur pied et pour l'entretien des unités militaires de secteur, les autorités civiles et militaires peuvent recourir à la réquisition dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. »

La parole est à M. Le Coënt.

(*De nombreux conseillers sortent de la salle des séances.*)

M. Le Coënt. Mesdames, messieurs, ...

M. Marrane. Attendez, pour parler, que nos collègues soient rentrés en séance.

M. le président. Veuillez continuer, mon cher collègue.

Mme Suzanne Girault. Devant des banquettes vides?

M. le président. Je vais être obligé de consulter l'Assemblée sur le point de savoir si le débat doit être poursuivi.

M. Boivin-Champeaux. La question ne se pose pas!

M. Serge Lefranc. Monsieur le président, veuillez consulter l'Assemblée pour savoir si elle désire suspendre la séance.

M. Marrane. Je propose le renvoi de la séance à demain quinze heures.

M. Aguesse. Au nom du groupe du mouvement républicain populaire je dépose une demande de scrutin.

M. Marrane. Elle n'est pas signée.

M. Aguesse. Je retire ma demande de scrutin.

M. le président. Je mets aux voix la proposition de M. Marrane tendant au renvoi de la discussion à demain quinze heures.

(*La proposition n'est pas adoptée.*)

M. le président. La séance continue.
La parole est à M. Le Coënt.

M. Le Coënt. Mesdames, messieurs, au mépris de la liberté et de la démocratie, non content de réclamer au Parlement le vote de la loi scélérate permettant l'arrestation des dirigeants syndicalistes, tendant à désorganiser les syndicats, le vote de cette loi a également pour but de mobiliser une partie du pays contre la classe ouvrière.

Jamais, dans l'histoire de notre pays, de tels procédés ne furent envisagés. En effet, par le vote de l'article 3 concernant la réquisition, le Gouvernement ne cache pas son intention de recourir à tous les moyens, y compris la mobilisation. Car il s'agit bien de recourir à la réquisition dans le cadre de la loi de juillet 1938, comme lorsqu'on mobilisait le pays pour aller à la guerre.

Lorsqu'un Gouvernement réclame de tels moyens, c'est la preuve qu'il est convaincu de se trouver en face d'un mouvement puissant de la classe ouvrière, résolument décidée à défendre jusqu'au bout ses plus légitimes revendications.

En matière de réquisitions, on peut aller très loin quand on est appuyé par la majorité du pays, mais tel n'est pas le cas ici. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement réactionnaire de M. Schuman se rend compte que seule la contrainte peut rendre possible sa politique criminelle d'oppression et de régression sociale.

Si le mouvement de grève de la classe ouvrière soulevait dans le passé certaines inquiétudes dans les milieux paysans, commerçants et dans les classes moyennes, inquiétude provoquée par une propagande infâme des capitalistes, il n'en est plus ainsi aujourd'hui. En tant que représentant des masses paysannes, je tiens à évoquer ici le sentiment des milieux ruraux à l'égard des ouvriers en lutte.

Pendant l'occupation, ils ont appris à connaître leurs frères ouvriers et, ensemble, ils ont lutté contre les réquisitions.

Ensemble ils ont lutté pour chasser le boche et libérer le pays. Et tous ceux qui étaient contre eux à cette époque, ils les retrouvent aujourd'hui contre eux et naturellement ce sont aussi ceux-là qui sont les plus farouches partisans des Américains. A cette époque, ils étaient aussi farouchement partisans de Pétain.

La classe ouvrière sait qu'elle peut compter sur le concours et la solidarité des paysans travailleurs et de l'ensemble de la population laborieuse pour la défense de ses revendications si légitimes et si modestes. Et les paysans ont compris que leur cause et celle des ouvriers sont solidaires. Les mesures que l'on veut employer aujourd'hui contre les ouvriers serviront demain contre les paysans si l'occasion se présente.

Lorsque les petits paysans furent ruinés par la crise de 1932 à 1935, menacés d'expulsion, ils ont eu, à chaque fois, l'appui des ouvriers pour arrêter ces procédés scandaleux et odieux.

De tout cela, ils se souviennent. Aussi, volontairement, ils fourniront aux travailleurs en lutte contre les valets du capitalisme les moyens de gagner la bataille sociale, bataille qui est également la leur.

Partout où les grévistes font appel aux paysans, aussitôt ils leur apportent leur secours en collectant du ravitaillement.

De tels gestes ne sont pas constatés sans inquiétude par les ennemis de la classe ouvrière qui jusqu'ici ont spéculé sur leur

misère et suscité leur division. Cette fois ils pourront se rendre compte combien sont profonds les liens qui unissent de plus en plus les paysans et les ouvriers, et l'unité qui se fait et qui se renforcera pour la défense du peuple et de la République.

Penser de réquisition et de mobilisation trois ans à peine après la libération, et cela pour combattre les travailleurs qui ont fait tant de sacrifices pour la liberté et l'indépendance du pays, c'est préparer contre le peuple des moyens de combat et d'oppression contre lesquels les républicains de toutes les époques se sont élevés avec indignation.

Pendant que le Gouvernement nous demande de voter des lois lui donnant les moyens les plus odieux pour briser et opprimer les travailleurs qui luttent pour assurer à leur famille une existence décente et digne de notre civilisation, je demande à M. le ministre de l'intérieur ce que deviennent les agents du plan bleu que l'on avait découvert dans notre département et que l'on a si bien étouffé.

A cette époque, le ministre de l'intérieur, encore socialiste, en a fait beaucoup de bruit. On n'en parle plus du tout.

Ces agents, sachant qu'ils bénéficiaient de la complaisance et de la complicité des anti-communistes, ne reculent plus devant aucun moyen.

Il y a quelques jours, le siège du parti communiste des Côtes-du-Nord était l'objet d'un attentat à la grenade. Qu'attend-on pour prendre les mesures qui s'imposent contre les terroristes et les ennemis de la République ?

Un autre fait non moins inquiétant : deux officiers appartenant à un bataillon de parachutistes en garnison à Saint-Brieux se sont présentés au siège du parti communiste, prétextant qu'une querelle qui aurait opposé des civils soi-disant communistes et quelques-uns de leurs soldats et déclaraient à une jeune secrétaire qui était au bureau : « Il ne faudrait pas que les communistes viennent nous provoquer. Nous aurions vite fait d'y mettre de l'ordre. »

Ces exemples se multiplient dans tout le pays et vous ne sauriez les ignorer, monsieur le ministre. Qu'attendez-vous pour prendre des mesures ?

Ce sont ceux-là les ennemis de la République et du pays. Ce sont ceux-là qui il faut frapper. Mais vous ménagez vos violences exclusivement aux travailleurs qui, après avoir libéré la France, demeurent les éléments déterminants de son relèvement et de sa grandeur. Et c'est encore eux qui la sauveront en même temps que la République. Ils la sauveront même contre vous en s'unissant tous, ouvriers et paysans. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. Avant de mettre aux voix l'article 3, je donne la parole à M. Laurenti pour une explication de vote.

M. Laurenti. Mesdames, messieurs, à mon tour je veux m'élever contre l'article 3 de ce projet de loi qui prévoit les droits de réquisition pour les autorités, civiles et militaires, dans les mêmes conditions qu'en temps de guerre, pour nourrir et équiper 80.000 hommes qu'on retire de la production.

L'inquiétude devient maintenant une certitude. Elle va gagner nos campagnes où nos paysans ne savent que trop ce que le mot réquisition veut dire. Nos chefs d'entreprise le savent aussi parce que certains attendent encore le règlement des indemnités promises pour les réquisitions de 1939, les réquisitions de l'armée d'occupation et aussi les réquisitions de notre vaillante armée libératrice.

C'est la consécration d'une véritable politique de fous, créant des injustices, des gaspillages de vivres, de moyens de transport, d'essence, etc.

Je dis bien : une politique de fous entreprise par M. Ramadier, aggravée dangereusement par M. Schuman, aussi bien pour les travailleurs des villes que pour ceux de nos campagnes, politique qui consiste à brimer, à affamer les masses laborieuses, auxquelles on promet aujourd'hui non pas du pain, mais la matraque. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Il faut vraiment fermer les yeux pour ne pas constater cette monstruosité qui s'étale devant nous, ici à Paris, et qu'évoquait tout à l'heure mon camarade David, tout comme dans toutes nos grandes villes où nos ouvriers qui vont au travail avec la musette vide, passent devant le restaurant où l'affiche-réclame annonce pour bientôt le réveillon au prix fort, je pourrais dire monstrueux.

Oui ! Joyeux Noël en perspective pour ceux qui vivent du travail de la collectivité, pour ceux qui vivent de la sueur des autres. Mais, ceux qui souffrent connaissent aujourd'hui ceux qui leur refusent un minimum vital décent. Ce sont les mêmes qui, par deux augmentations successives, se sont attribués près de 60.000 francs par mois d'indemnité parlementaire, parce qu'ils n'arrivaient pas à joindre les deux bouts. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Dans quel état d'esprit peuvent donc être les travailleurs de notre pays devant tant d'injustice et de mépris qu'on leur témoigne ?

Au lieu de leur donner ce dont ils ont besoin, on leur offre une aumône et la trique de l'autre. La menace maintenant se précise. La répression que nous avons connue avec Daladier, puis avec Laval, est déjà commencée par M. Schuman, avec des perspectives non moins féroces.

Ce matin encore un conseiller de la République du groupe radical me disait dans les couloirs : « Vous accablerez tellement Daladier que je suis content aujourd'hui de dire qu'il fait bien piètre figure à côté de M. Schuman. »

Quel aveu ! Dans cette assemblée où tout le monde se dit républicain, mais où siègent des hommes dont la volonté d'étrangler la République ne fait plus aucun doute, nous regrettons — nous n'en sommes que plus fiers — d'avoir été les seuls à nous dresser vigoureusement contre ce coup de force pour bâillonner le peuple français qui relève le défi. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Pour ceux qui ont suivi Pétain et un peu trop tard se sont rachelés, avouant leur erreur ou leur lâcheté, nous leur disons bien charitablement, aujourd'hui, qu'il ne faudra pas qu'ils viennent nous dire bientôt qu'ils se sont trompés une seconde fois.

Notre parti et tous nos militants s'honorent, aujourd'hui, d'être à la tête de ceux qui travaillent et qui sont en lutte contre leurs oppresseurs, en lutte pour la défense de leur pain et de leur liberté. Je le proclame avec force à cette tribune : cette loi est une honte pour notre pays, c'est une infamie envers notre patrie, c'est un crime contre la nation. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

C'est pour toutes ces raisons, mesdames et messieurs, que le groupe communiste du Conseil de la République votera contre l'article 3 de ce projet abject qui révolte la conscience de tout homme civilisé de notre siècle. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	299
Majorité absolue	150
Pour l'adoption	212
Contre	87

Le Conseil de la République a adopté.

Je viens d'être saisi par M. Vittori d'une demande de suspension de séance.

MM. Pernot et Boivin-Champeaux. Pendant quelques instants ?

Voix nombreuses au centre. Non, pas de suspension !

M. le président. Je mets aux voix la proposition de M. Vittori.

(Cette proposition n'est pas adoptée.)

M. le président. En conséquence la séance continue.

Je donne lecture de l'article 4.

« Art. 4. — La présente loi sera exécutoire sur tout le territoire de la République, y compris les départements algériens, dans les six heures de sa promulgation. Elle cessera d'avoir effet le 31 mai 1948 à 24 heures. »

Sur l'article 4 la parole est à M. Lero.

M. Théus Lero. Mesdames, messieurs, M. le ministre de l'intérieur a dit ce matin, pour justifier le projet de loi soumis à notre Assemblée, qu'il lui fallait disposer de moyens exceptionnels dans une période donnée pour faire face à une situation exceptionnelle.

Si telle était seulement l'intention du Gouvernement, pourquoi cette loi disposerait-elle, dans son article 4, qu'elle est exécutoire sur tout le territoire de la République, y compris les départements algériens ?

Pourquoi cette loi a-t-elle besoin d'être étendue aux territoires et départements d'outre-mer, où il n'y a pas de situation exceptionnelle, que je sache, monsieur le ministre ?

A la vérité, il s'agit bien, de la part du Gouvernement, d'une offensive généralisée contre tous les travailleurs de l'Union française.

Néanmoins, bien qu'il existe, dans cette Assemblée, une majorité prête à appuyer le Gouvernement dans son offensive contre les travailleurs de la métropole, je voulais essayer de soustraire les travailleurs des territoires et départements d'outre-mer aux conséquences d'une loi qui, sous couvert de défense de la République, peut, si elle est appliquée, permettre d'étrangler la République.

C'est pourquoi j'avais déposé un amendement tendant à remplacer les mots : « La présente loi sera exécutoire sur tout le territoire de la République » par les mots : « La présente loi sera applicable au seul territoire de la métropole ». Vous avouerez que c'était parfaitement logique. Ceux qui, en de multiples occasions, ont affiché des sentiments de sympathie pour les peuples d'outre-mer auraient eu ainsi l'occasion de montrer qu'ils conformaient leurs actes à leurs paroles.

Mais la majorité, qui suit aveuglément le Gouvernement, a repoussé tous les amendements sans même en prendre connaissance, sans demander l'avis des commissions intéressées.

Si l'on a pu dire de cette loi qu'elle est une loi scélérate contre les travailleurs de la République, je dirai qu'appliquée aux territoires et départements d'outre-mer, cette loi serait un crime commis contre les travailleurs de ces pays.

Je voudrais m'expliquer sur ce point en rappelant des événements douloureux qui se sont produits dans mon pays.

Je voudrais aussi montrer comment de tels événements pourraient se reproduire, grâce à l'application de cette loi. Mais, auparavant, il faut que vous soyez bien convaincus de ce fait d'expérience que partout où les populations sont soumises à l'arbitraire des gouverneurs, le plus souvent, en cas de conflits du travail, les forces armées sont mises au service des grosses sociétés, des gros colons, des usiniers.

Seuls, d'une part, l'autorité du ministre, si celui-ci est vigilant, et, d'autre part, le contrôle du Parlement, peuvent être un frein à de tels abus. Avec ce projet de loi, c'est la protection de l'un et de l'autre que vous enlevez aux travailleurs des territoires d'outre-mer.

Lorsque, le 8 février 1900, un lieutenant et une trentaine de soldats en armes firent vingt-cinq victimes, dont douze morts, en tirant sur les grévistes, dans la commune du François, à la Martinique, le Parlement s'émut et, au cours d'interpellations à la Chambre, les 26 mars et 21 décembre, les députés socialistes Gerville-Réache, Alexandre Zévaès, Marcel Sembat, vinrent dire leur émotion et demander au Gouvernement de mettre fin à des pratiques qu'ils condamnaient. Avec ce texte de loi, les pratiques autrefois condamnées, qui sont devenues, aux Antilles, l'exception, peuvent redevenir la règle.

Le 7 février 1900, sur la demande des usiniers, qui prétendaient que leurs vies étaient en danger et leurs biens menacés parce que les travailleurs étaient en grève, le gouverneur leur avait envoyé des soldats commandés par le lieutenant Kahn. Le 8 février au matin, le maire de la commune, le docteur Clément, prévenu de l'arrivée des grévistes près de l'usine, se rendait sur les lieux, où il invita le lieutenant Kahn de n'intervenir que sur son ordre; puis, il se porta au devant des travailleurs, qui étaient à 50 mètres de là, pour leur demander de s'éloigner de l'usine. Pendant que le maire parlementait avec les travailleurs, qui déjà regagnaient la route, officiers et soldats firent feu.

M. Gerville-Réache dit à la tribune de la Chambre : « Les soldats, en sortant de l'usine et en se portant à la rencontre des grévistes, avaient leurs fusils déjà chargés. Aucune sommation ne fut faite, ni par les autorités militaires, ni par les autorités civiles. Le lieutenant Kahn lui-même a tiré deux balles et les vingt-cinq soldats en ont tiré vingt-neuf ».

Voilà comment, dans les colonies, alors que les gouverneurs n'avaient pas à leur disposition de lois scélérates, la force armée était utilisée contre les grévistes.

Que fera demain le préfet d'un département d'outre-mer, docile aux injonctions d'un ministre socialiste, et qui se conformera à l'idée que celui-ci se fait de la liberté du travail ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

« Pour prévenir les actes de sabotage et assurer la liberté du travail », comme l'indique l'article 1^{er}, il mettra sans doute

la troupe à la disposition des usiniers, chaque fois que ceux-ci en feront la demande.

Il fut un temps où les socialistes avaient une autre conception de la défense des institutions républicaines et de la liberté du travail, une conception autre que celle exprimée ce matin par M. le ministre de l'intérieur.

« Les soldats sont pour les patrons une sorte de moyen de pression pour assurer le travail et empêcher les ouvriers de faire entendre librement leurs revendications », disait Gerville-Réache, lors de la première interpellation sur les événements du François.

Et Alexandre Zévaès, au cours du même débat, définissait ainsi la position du parti socialiste, du parti d'Edouard Vaillant : « Outre la responsabilité patronale ou la responsabilité militaire, il y a aussi la responsabilité du gouverneur. Qui donc avait envoyé la troupe en cet endroit ? N'est-ce pas le gouverneur lui-même ? Et ce qui aggrave encore cette intervention de la troupe sur le champ de travail, devenu le champ de meurtre du François, c'est que c'est sur la seule démarche du patron que la troupe a été envoyée au François ; c'est le gouverneur lui-même, qui a obéi aux injonctions du patronat. »

Au cours d'une nouvelle interpellation sur les mêmes événements, le 21 décembre, Marcel Sembat déclarait :

« Je suis persuadé qu'il y a ici beaucoup de députés estimant que les soldats français ont une autre mission que de se transformer, en cas de conflit économique, en défenseurs des patrons contre les ouvriers qui réclament leurs droits ; nous affirmons que quand on met des fusils chargés en face des poitrines des travailleurs, on crée une situation redoutable ; et lorsque des catastrophes comme celle du François se produisent, c'est qu'on a fait tout ce qu'il fallait pour les préparer. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

« Je demande à la Chambre, disait-il encore, de déclarer qu'elle est désormais résolue à empêcher l'intervention de la troupe dans les grèves. » Voilà, n'est-il pas vrai, qui nous change de la position actuelle des socialistes qui préconisent l'emploi de la troupe contre les travailleurs en grève. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On dira sans doute que ce sont les communistes qui troublent l'ordre, qui font de l'agitation et compromettent la liberté du travail en France et dans les départements d'outre-mer, dans les pays où le travailleur bataille pour de meilleures conditions d'existence.

Mais on n'aura rien inventé.

A l'époque dont je parle, l'un des députés de la Martinique, un réactionnaire, M. Denis Guibert, situant les responsabilités dans les assassinats du François, ne disait-il pas : « Il y avait un parti politique qui avait intérêt à troubler l'ordre, c'est le parti socialiste ! C'est ce parti qui a poussé les émeutiers à se soulever et à troubler l'ordre de la façon la plus grave. »

C'est toujours, voyez-vous, l'argument de la réaction, l'argument de ceux qui défendent les positions de la réaction.

Une voix à l'extrême gauche. Très bien.

M. Théus Lero. Pour ces gens-là, ce n'est pas la misère qui pousse les travailleurs à la lutte contre le capital, c'est le parti du désordre, le parti de l'émeute. Autrefois, c'était le parti socialiste qui était désigné sous ce vocable ; aujourd'hui c'est le parti communiste, et il l'est par ceux-là même qui passaient hier pour les chefs des émeutiers !

Voyez-vous, mesdames et messieurs, la situation est aujourd'hui claire pour tout le monde. Ceux qui sous l'étiquette socialiste, après avoir falsifié le socialisme, se prétendaient encore les défenseurs des travailleurs, ont jeté bas le masque et se montrent au grand jour sous leur vrai visage, celui de soutien du régime capitaliste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour revenir aux événements qui m'ont servi d'exemples, je voudrais rappeler enfin, ce que disait Jaurès à Lille en octobre 1900, sur ce que fut l'attitude de son parti en cette circonstance.

Il demandait au ministre trois choses: le déplacement des magistrats qui avaient le plus brutalement condamné les grévistes, la disgrâce, la peine disciplinaire la plus forte contre l'officier Kahn, contre l'officier meurtrier.

Il demandait enfin la mise en liberté immédiate de tous les prolétaires noirs condamnés pour faits de grève.

L'officier a été frappé, les juges ont été déplacés et, par câble, l'ordre a été donné de remettre en liberté les ouvriers grévistes condamnés.

Voilà ce que disait Jaurès. J'imagine aujourd'hui ce que pourrait dire, en de semblables conjonctures, les socialistes bouillants défenseurs de lois antiouvrières ou promoteurs de lois scélérates. Ils diraient sans doute ceci: « Sur notre demande, l'officier a été décoré, les juges ont été félicités, et par câble l'ordre a été donné d'augmenter les peines de tous les grévistes condamnés. (*Rires à l'extrême gauche.*)

J'ai entendu ce matin le ministre parler des sanctions qu'ils pourraient prendre, grâce aux lois scélérates, contre les ouvriers...

M. Jules Moch, ministre de l'intérieur. Contre les saboteurs!

M. David. Non, contre les ouvriers...

M. Thélus Léro. ...qui passaient dans une région houlleuse de coron en coron pour inviter leurs frères de misère à se joindre à eux; et je pensais à l'usage que pourrait faire de ces lois un préfet, je le répète, docile aux injonctions de ce ministre socialiste.

Savez-vous que ce sont les travailleurs agricoles venant du Robert, commune voisine du François, qui allaient à la rencontre de leurs camarades lorsqu'ils ont été fusillés?

Savez-vous que c'est justement une coutume dans mon département, lorsqu'une grève éclate dans un centre, que les travailleurs de l'endroit aillent inviter leurs camarades des autres communes à soutenir leurs revendications, à les entraîner dans le mouvement?

Savez-vous enfin comment l'autre député réactionnaire de la Martinique, M. le docteur Duquesnay, parlait de ces travailleurs en grève?

Il disait: « Des bandes armées de coutelas ont parcouru les campagnes, terrorisant les travailleurs, qu'ils ont forcés de quitter le travail. Une de ces bandes envahit l'usine du Lorrain. Le directeur de cet établissement dit qu'elle était formée d'étrangers venus de Sainte-Marie et de la Dominante. »

On croirait entendre M. Jules Moch, ce matin, n'est-ce pas? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

S'il avait été, à cette époque, député de la Martinique, croyez-vous qu'il aurait tenu un autre langage que M. Duquesnay? J'ai entendu ce matin, de la bouche du ministre, les arguments qu'invoquait le

26 mars 1900 un député réactionnaire, défenseur des intérêts, des gros colons et des usines de mon pays.

Vous comprenez bien, mesdames et messieurs, pourquoi j'ai choisi l'exemple des événements du François pour montrer les conséquences de l'offensive généralisée du Gouvernement contre les travailleurs et pour déterminer à quel point les socialistes d'aujourd'hui sont traités au socialisme!

En entendant, ce matin, les élus radicaux applaudir à tout rompre le ministre, je pensais également à ce qu'avait été la tradition radicale dans mon pays.

Le docteur Clément, maire du François, qui faillit recevoir une balle dans le dos en voulant éviter le contact des travailleurs avec la troupe, était un radical-socialiste.

Je pensais également à l'attitude du maire radical de Fort-de-France, Victor Severe, qui, en 1936, s'interposa entre les gendarmes à cheval armés de mousquetons et 2.000 travailleurs agricoles venus au chef-lieu protester auprès du gouverneur contre l'exploitation dont ils étaient l'objet.

Je me disais que les radicaux d'aujourd'hui, qui approuvent les mesures qui feront couler le sang ouvrier, ont, comme les socialistes, dégénéré. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations sur les autres bancs.*)

M. Laffargue. Je proteste.

M. Thélus Léro. Dé vous, je n'ai rien à dire, vous êtes dans votre rôle naturel.

M. Laffargue. C'est même, monsieur Marra, de très loin, le meilleur discours du groupe communiste que nous ayons entendu.

M. Thélus Léro. Mesdames, messieurs, l'expérience du mouvement ouvrier de mon pays — et ce que je dis est valable pour la Guadeloupe et la Réunion — me fait un devoir de dénoncer comme criminelles de la part du Gouvernement des mesures à la faveur desquelles il serait loisible à ses représentants de réprimer sauvagement toute manifestation des travailleurs en lutte pour la défense de leurs revendications.

C'est dans la période qui va de décembre à mai qu'a lieu la récolte dans les champs de canne des départements d'outre-mer. C'est à ce moment que les usines à sucre travaillent à plein rendement et c'est durant ces six mois que les conflits du travail risquent le plus d'éclater.

Cette loi scélérate sera donc venue à point pour servir d'arme aux gros colons et usiniers de la Guadeloupe et de la Martinique, de la Réunion contre les travailleurs noirs.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'y avais pas pensé!

M. Thélus Léro. Vous n'y avez pas pensé, monsieur le ministre!

Vous avez pourtant lu comme moi l'article 4: « La présente loi sera exécutoire sur tout le territoire de la République, y compris les départements algériens ».

Une voix au centre. Vous faites partie de la France!

M. le ministre de l'intérieur. C'est vous qui avez demandé l'assimilation.

M. Thélus Léro. Et vous savez, vous, monsieur le ministre, que l'article 73 de la Constitution stipule que « le régime législatif des départements d'outre-mer est le même que celui des départements métropolitains, sauf les exceptions détermi-

nées par la loi ». Qu'est-ce qui obligeait donc le Gouvernement à spécifier: sur tout le territoire de la République, y compris les départements algériens?

M. Laffargue. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?...

M. Thélus Léro. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Laffargue avec la permission de l'orateur.

M. Laffargue. Le Parlement français s'est honoré grandement, nous l'avons dit ici, de réintroduire dans les départements français les terres auxquelles vous appartenez.

Nous avons renouvelé le témoignage de notre affection en portant l'un des vôtres, que nous estimons particulièrement et pour lequel personnellement j'ai beaucoup d'amitié, à l'une des hautes magistratures de la République.

Ces droits, qui sont les vôtres, que nous n'avons pas conférés, mais que vous avez conquis, par votre talent, par votre valeur et par votre fidélité, comportent comme contre-partie un certain nombre de devoirs envers la communauté française. Vous rentrez dans la légalité républicaine. Vous n'avez pas le droit de vous en étonner ou de vous en indigner, mon cher collègue. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Thélus Léro. J'ai le droit de protester, car, comme je l'ai dit au début de mon intervention, si, dans des circonstances exceptionnelles, on veut prendre des mesures exceptionnelles pour le territoire métropolitain, je ne comprends pas que, cette situation exceptionnelle n'existant pas dans mon territoire, on ait voulu lui étendre cette loi.

Je disais donc que cette loi était venue à point pour favoriser les usiniers. Mais, fort heureusement en ce qui concerne les Antilles, nous sommes persuadés que les jeunes soldats, entre les mains desquels on mettrait des armes, ne tireraient, en aucun cas, contre le peuple. Nous ne sommes plus en 1900. Mais si par malheur se trouvaient, sur notre territoire, des tirailleurs sénégalais, par exemple, comme cela s'est vu à la Guadeloupe, il y a deux ans, et où il y a eu des incidents, des troubles graves pourraient éclater.

La responsabilité en incomberait au Gouvernement.

Mesdames, messieurs, avant de quitter cette tribune, je tiens à dire combien la population martiniquaise, dans son immense majorité, combien les travailleurs surtout sont reconnaissants aux travailleurs français des bienfaits dont ils leur sont redevables.

C'est parce que le peuple français, dans sa longue lutte contre toutes les féodalités, contre toutes les formes d'oppression, a arraché des avantages aux classes dominantes, que nos populations d'outre-mer ont pu obtenir, au cours de leurs propres luttes, que ces avantages leur soient étendus.

C'est pourquoi, je salue, en leur nom, les travailleurs français qui combattent aujourd'hui pour de meilleures conditions de vie et pour sauvegarder l'indépendance nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La bataille des travailleurs de France est la bataille de tous les travailleurs d'outre-mer. Leur victoire contre ce Gouvernement sera en même temps la victoire des peuples de couleur de l'Union française. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Sur ces bancs, Mmes et MM. les conseillers se lèvent.*)

M. le président. La parole est à M. Lemoine.

Plusieurs conseillers. Au nom de quoi ?

M. Lemoine. Mesdames, messieurs, je vous dois tout d'abord une précision et une mise au point qui, je crois, est indispensable, à la suite du mouvement de séance qui vient d'avoir lieu avant que je prenne la parole.

C'est au nom du groupe républicain d'union républicaine et résistante pour l'Union française, groupe régulièrement constitué, que je prends la parole. C'est un groupe si frère, en face du puissant conseil des groupes de la conjuration anti-communiste (*Sourires au centre et à droite.* — *Applaudissements à l'extrême gauche.*) — Monsieur Poher, je ne parle pas encore de la conjuration pour l'Amérique — que notre président en oubliait, ce matin, jusqu'à son nom.

C'est une simple mise au point qui me donne l'occasion, très agréable d'ailleurs, d'affirmer bien haut toute notre fierté d'être apparentés au grand parti communiste français et d'être à ses côtés dans la défense vigilante des libertés démocratiques du peuple français et de tous les peuples de l'Union française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Dulin. Et le soutien de la colonisation française en Algérie !

M. Lemoine. Ne vous inquiétez pas ! Si les soutiens de la colonisation française en Algérie ressemblaient tous à quelques-uns que je connais, nous n'aurions pas à être ici pour protester contre ces abus. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Après ces interruptions, je ne me bercerai certainement pas de grandes illusions en venant m'étonner de la rédaction et du contenu de l'article 4. Certes, il ne nous est pas possible de présenter des amendements et je me garderai bien de soutenir celui que j'avais déposé et qui a été écarté sans débats contradictoires. M. le ministre ayant eu seul le privilège de parler contre les amendements.

On me reprochait hier d'employer le terme de « motion préalable ». J'ai maintenant compris. (*Sourires à l'extrême gauche.*)

Ces motions ne sont pas préalables, puisqu'elles se posent après la réponse à des questions qu'on n'a même pas pu poser. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est des finesses d'esprit qui nous dépassent, de même que M. le ministre de l'intérieur nous a déjà reproché nos faiblesses de syntaxe. Un travailleur n'est pas un polytechnicien, comprenez-le, monsieur le ministre, ce n'est pas à moi que vous avez encore fait ce reproche, et comme travailleur, je crois que je le suis plus que vous ; nos collègues du département d'Alger, absents aux débats aujourd'hui, monsieur Laffargue, si vous le leur demandez, vous répondront.

M. Laffargue. Ils ont déjà donné la superficie de vos terres. (*Rires au centre et à droite.*)

M. Lemoine. Et ils vous ont certainement dit que je travaillais aux côtés de mon personnel, que je savais défendre les ouvriers et que c'est la raison pour laquelle vous êtes aujourd'hui absolument furieux de voir qu'un des possédants défend ceux qui travaillent... (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Léon Mauvais. Il ne manque pas de possédants qui travaillent la terre.

M. Lemoine. ... car on peut être possédant et travailler de ses bras, comme je le fais bien souvent.

Puisque, selon le texte actuel et peut-être provisoire de notre règlement, il m'est encore permis de dire ce que je pense de l'article 4, j'en arrive rapidement à mes timides remarques pour déplorer que la loi en discussion soit déclarée applicable à l'Algérie.

Malgré toutes les prophéties affolantes des agitateurs du colonialisme algérien, la masse musulmane s'obstine à conserver le calme absolu. Certes, sa déception a été grande au lendemain du vote du statut de l'Algérie. Vous avez la preuve de cette déception dans le succès, je dirai même dans le triomphe, du parti du triomphe des libertés démocratiques. (*Rires au centre et à droite.*)

Ne riez pas, c'est l'ancien parti populaire algérien de Messali-Hadj.

Ah ! ces nouveaux élus du peuple algérien ne vous plaisent pas toujours !

Contrairement à toutes vos prophéties, ils se sont mis au travail dans un calme parfait et avec une bonne volonté totale. Les provocations n'ont pas réussi et j'espère qu'elles continueront à ne pas réussir.

Et pourtant, croyez bien que tout n'est pas bonheur parfait dans l'existence des populations musulmanes. Je ne vous referai pas l'énumération de toutes les injustices que je vous ai signalées en août dernier et que votre prédécesseur, monsieur le ministre de l'intérieur, n'a pas pu contester.

Aucune n'a disparu ; elles n'ont au contraire fait que croître et enlaidir. Un seul exemple, survenu depuis cet été, que je vous signale aujourd'hui. Le nombre des journées de prestations est maintenant de six en Algérie, et il y a interdiction de les exécuter en nature. Il faut payer en espèces.

Le salaire de l'immense majorité des ouvriers agricoles a été, au cours de l'été dernier, porté à 130 francs par journée de travail effectif. Il était pendant les huit premiers mois de 85 francs. La moyenne pour l'année 1947 (*Sourires au centre et à droite.*) — c'est peut-être risible pour vous, messieurs — s'établissait, pour un ouvrier qui travaille, pour nourrir toute sa famille, à 160 francs par journée complète de travail effectif sans majoration d'aucune sorte.

M. Voyant. Ce qui est risible, c'est que ce soit dit par un capitaliste adhérent au parti communiste.

M. Lemoine. Je ne peux sans doute pas me permettre de faire comme vous et de rire du sort des ouvriers.

M. Voyant. Il se trouve que je suis un ouvrier et non un capitaliste. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Marrane. Un ouvrier qui trahit sa classe !

M. Lemoine. Je travaille beaucoup plus que vous. Si vous êtes un ouvrier, vous devriez avoir honte de rire de la misère d'autres ouvriers...

M. Voyant. Je ne trahis pas ma classe, je la respecte et la sers en n'appartenant pas au parti qui l'exploite.

M. de Montalembert. Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Lemoine.

M. Lemoine. Je vous en prie.

M. de Montalembert. Je m'excuse, mais j'ai l'habitude, lorsqu'on m'interpelle, de répondre. J'ai entendu prononcer mon

nom par un de nos collègues communistes ; je voudrais savoir ce que ce collègue désire me dire.

M. Legeay. Je n'ai pas parlé de vous.

M. le président. Les interpellations de collègue à collègue ne sont pas permises.

M. de Montalembert. Monsieur le président, je me permets de vous faire observer que depuis de nombreuses heures, nous sommes, les uns et les autres, pris à partie.

Pendant tout ce débat, je suis resté immobile à ma place, n'interrompant personne.

J'entends citer mon nom ; je demande à l'orateur de bien vouloir me laisser l'interrompre ; il le fait volontiers.

Je répète : Pour quelle raison mon nom est-il mêlé à ce débat en ce moment ?

M. Lemoine. Vous avez demandé la parole, on vous l'a donnée, monsieur de Montalembert.

M. Marrane. C'est parce que vous êtes d'accord avec les socialistes !

M. le président. S'il s'agit d'un fait personnel...

M. de Montalembert. Puisque je crois deviner qu'un collègue a interrompu un des nôtres... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. S'il s'agit d'un fait personnel, je suis obligé...

Il est interdit de parler de collègue à collègue.

M. de Montalembert. Monsieur le président, je pense que, l'on peut encore dire dans cette Assemblée en parlant de collègues appartenant à des partis qui quoique de tendances diverses, sont voisins : « un des nôtres » d'autant plus que depuis quarante-huit heures un certain parti répète sans se lasser que nous ne sommes plus des Français mais des Américains. (*Sourires.*)

Je voudrais bien, puisque l'orateur m'a donné la permission de l'interrompre, préciser que si un membre de cette Assemblée croit devoir citer mon nom, il me trouvera toujours prêt à l'écouter et... à lui répondre.

M. Soldani. Vous représentez la section P. R. L. du parti américain ! (*Rires.*)

M. le président. Monsieur de Montalembert, avec la permission de l'orateur, à la parole, mais, s'il désire parler sur un fait personnel, il devrait attendre la fin de la séance, en vertu du règlement.

M. de Montalembert. Bien, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Lemoine.

M. Lemoine. Je venais de vous expliquer, mes chers collègues, que, pour l'année 1947, l'ouvrier agricole avait en Algérie, pour se nourrir et nourrir toute sa famille, sans aucune augmentation, 160 francs en moyenne par journée de travail effectif ; j'ajoute qu'à ces malheureux on réclame, pour cette même année 1947, le double très exactement de leur salaire légal et que l'on fixe à 200 francs le taux de conversion, conversion obligatoire, de la journée de prestation.

C'est donc douze journées effectives de travail qui leur sont réclamées pour leur permettre d'user leurs pieds nus sur des routes qu'ils n'ont guère l'occasion de parcourir. (*Mouvements divers.*)

Vous penserez ce qu'il vous plaira, mais, mes amis et moi considérons cela comme une honte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oh! certes, ce n'est pas à eux, mais à vous, messieurs de la majorité, qui riez si facilement, que pense l'éditorialiste de votre journal *La Croix*, dans son article paru hier soir et que vous pouvez trouver sur la table de la salle des conférences.

Votre éditorialiste avoue que lorsque les nôtres, en ces jours dramatiques... (*Bruit.*)

Voyez que je ne crains pas, moi, de me diminuer, en lisant des articles de journaux qui n'ont pas tout à fait mon opinion; je souhaiterais que vous fassiez, vous, votre éducation politique en lisant nos journaux à nous. (*Rires.*)

Donc, *La Croix*, votre journal majoritaire *La Croix* (*Hilarité*) avoue que lorsque les nôtres, en ces jours dramatiques, manquent souvent de pain pour leurs enfants — oh! ne m'accusez pas de dramatiser; c'est votre *Croix* qui le dit — lorsque les nôtres manquent de pain pour leurs enfants, vous avez, vous, de la brioche. Si ce n'est pas vrai, adressez-vous à votre journal *La Croix*. (*Exclamations.*)

M. Reverbori. C'est du pain bénit. (*Nouveaux rires.*)

M. Lemoine. Rappelez-vous qu'une certaine famille Capet perdit un trône et quelques têtes pour avoir ainsi insulté à la misère du peuple de France. A bons ententeurs, salut! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et pour vous opposer par avance à toute réaction logique de la part de ces masses ouvrières algériennes dont je vous parlais tout à l'heure, qui sont en droit, je pense, de réclamer à leur profit des salaires égaux aux charges qu'on leur impose; pour vous opposer par avance à des mouvements de grève logiques aussi bien en droit qu'en fait, vous voulez passer à l'attaque, et — je pèse mes mots — à la provocation, à l'émeute, pour organiser la répression sanglante si chère à votre administration de l'Union française. (*Protestations sur divers bancs.*)

M. Voyant. C'est la provocation courante...

M. Laffargue. M. Lemoine va faire son chemin de « croix ».

M. Lemoine. Ne craignez rien, j'ai suivi d'autres chemins, plus dangereux qu'un chemin de croix que l'on suit à l'abri.

On a dit que c'était de la provocation. Je vous serais très reconnaissant, monsieur le ministre, de consulter le préfet qui était à Alger, il y a quelques mois, qui est préfet de la Moselle aujourd'hui, et de lui demander si j'ai fait de la provocation en signalant des incidents qui s'étaient passés dans ma commune et avaient été provoqués par certaines troupes militaires. Si, par hasard, le préfet de la Moselle vous répond que j'ai fait de la provocation, je suis prêt à disparaître de cette Assemblée. J'en prends l'engagement. (*Mouvements divers.*)

M. le ministre de l'intérieur. Ce serait dommage.

M. Lemoine. J'ai pris un engagement. Je souhaiterais ardemment que vous preniez de votre côté l'engagement de consulter le préfet de la Moselle et de nous communiquer sa réponse.

Vous voulez, en Algérie, mater les idées d'émancipation sociale d'une population qui a les mêmes droits humains que nous et vous voulez noyer dans le sang le progrès social et la liberté. (*Protestations.*)

M. le président. Je ne peux laisser passer ces paroles et je vous demande de les retirer.

M. Lemoine. Je dis que ceux qui veulent à tout prix imposer la loi qui est en discussion en ce moment-ci ont comme tendance de s'opposer par avance à des mouvements de grève logiques.

Pour répondre au désir exprimé par M. le président, qui est un peu gêné par vos interruptions successives, je répète, m'adressant à la majorité, qu'on veut à tout prix nous imposer des lois que j'ai entendues appeler « scélérates » plusieurs centaines de fois depuis quelques jours, aussi bien à la radio que directement.

J'ajoute que vous voulez passer à l'attaque, à la provocation, à l'émeute, pour réaliser la répression sanglante si chère à l'administration dans l'Union française. (*Nouvelles protestations.*)

M. le président. Ces paroles sont intolérables et je vous demande de les retirer.

M. Lemoine. Monsieur le président, je serais absolument d'accord avec vous pour ne pas dire cela si je ne connaissais le nombre exact de personnes qui ont été tuées au cours d'une répression aveugle dans la région de Sétif, où femmes et enfants ont été tués par milliers.

M. le président. Je vous demande encore une fois si vous voulez retirer ces paroles.

M. Lemoine. Non, monsieur le président.

M. le président. Dans ces conditions, je vous rappelle à l'ordre.

M. Lemoine. Vous voulez, en Algérie, mater les idées d'émancipation sociale d'une population qui a les mêmes droits humains que nous.

Nous nous opposerons à cela de toutes nos forces, croyez-le bien, pour défendre nos droits.

Passons maintenant à quelque chose qui passionnera peut-être un peu moins cette Assemblée. Arrivons-en à des questions purement juridiques.

J'avoue ne pas avoir la prétention de constituer moi-même une bien grande autorité en matière de droit. Aussi, bien qu'elle m'ait quelque peu surpris, serai-je assez discipliné pour vous rappeler deux opinions très autorisées. Je veux parler de celles de M. le ministre de la justice et de notre très honorable collègue M. le ministre Pernot; deux bonnes références, je pense.

Le mois dernier, au début de notre session, venait devant nous un texte relatif à la gestion par les divers barreaux des droits de plaidoiries dus à leurs membres. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Je ne vous demande aucune manifestation de sympathie ou de respect. Respectez au moins M. le ministre Pernot qui, en ce moment-ci, écoute mais ne peut rien entendre.

MM. Pernot et André Marie se mettaient d'accord, au cours d'un colloque aux apparences quelque peu confidentielles quoique public, pour écarter l'Algérie de l'application des mesures proposées, en raison — disaient-ils l'un et l'autre — de l'existence du statut de l'Algérie.

Je vous remercie, mon cher collègue monsieur Pernot, de confirmer par votre geste que ma mémoire a été fidèle. Je m'incline devant ces sommités doctrinales aussi bien que juridiques, et je vous demande d'appliquer aujourd'hui les mesures qu'ils vous demandaient il y a

un mois et que vous leur avez accordées ce jour-là, sans hésitation, et en hommage à leurs connaissances particulières.

Mais voilà, n'ayant pas le loisir de vous proposer un amendement, je suis assez ennuyé et je me vois contraint de vous demander la seule mesure que vous voulez bien me reconnaître encore le droit de proposer: rejeter l'article 4 dans son entier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix l'article 4, je donne la parole à M. Larribère pour une explication de vote qui ne doit pas excéder cinq minutes.

M. Larribère. Le parti communiste algérien votera contre le genre de loi scélérate qui nous est proposée aujourd'hui et en particulier contre les dispositions de l'article 4 qui la rendent applicable à l'Algérie.

Il est à remarquer que, lorsque des lois comme celle-ci sont de nature à renforcer l'oppression colonialiste qui pèse si lourdement sur notre pays, on n'oublie jamais de les rendre applicables à l'Algérie et de hâter leur application.

Mais, lorsqu'il s'agit des libertés et du bien-être de nos populations, on a d'étranges oublis.

Les lois sociales votées dans ce Parlement, ou bien ne sont pas applicables à l'Algérie, telles les lois sur la sécurité sociale, ou bien, si elle lui sont applicables, il se passe de longues semaines et de longs mois, parfois même des années, avant qu'elles ne soient appliquées, le plus souvent, d'ailleurs, à la suite de longues luttes de nos populations.

C'est le cas, par exemple, des lois sur les conventions collectives et sur les comités d'entreprises.

Quand il s'agit de donner à l'Algérie un statut susceptible, en particulier, de modifier cet état de chose, on a tergiversé, traîné pendant des semaines et des mois pour octroyer en fin de compte un statut qui maintient tout le pouvoir législatif au Parlement français et qui, par conséquent, laisse, en la matière, les choses à peu près dans leur état ancien.

Nous pensons, ainsi que le veut la Constitution, qu'il fallait en finir avec l'arbitraire colonialiste, qu'il fallait en finir avec les méthodes d'une administration qui met ses forces entièrement au service de la grosse colonisation. Il n'en est rien.

Actuellement, ont lieu dans toute l'Algérie les élections au djemâas ou assemblées locales. La terreur, la fraude, l'agression contre les candidats démocrates sont utilisées au grand jour avec la participation active de la force armée.

Au douar Nezhoua (Dra-el-Nizan), en Kabylie, les mandataires des listes démocratiques sont chassés des bureaux de vote par six gendarmes et l'urne a été enlevée par l'administrateur. A Laghouat, l'administrateur mobilise des gardes civils armés et fait arrêter arbitrairement les démocrates.

M. le ministre de l'intérieur voudra bien nous donner des précisions sur la régularité de telles formations de police, ainsi que sur ce que représentent ces gardes civils armés.

Cela ne suffisant pas, on envoie en Algérie des unités métropolitaines constituées, des tanks au lieu de tractors. Maintenant, on veut mobiliser contre les travailleurs et les fonctionnaires en grève, contre les cheminots, les postiers qui réclament aussi le droit à la vie, le maintien des droits acquis, en particulier leurs 33 p. 100.

On veut mobiliser contre les travailleurs des ports, du bâtiment, contre les ouvriers

agricoles qui sont là-bas des centaines de mille, contre tous ceux qui réclament le minimum vital algérien de 8.500 francs et aussi la révision périodique de leurs salaires.

Sans doute aussi est-on pressé, dans certains milieux, d'imiter Franco qui jeta contre la République espagnole ses troupes du Rif. Certains sont jaloux des lauriers du dictateur espagnol; ils pensent utiliser un jour pour les travailleurs de France en lutte pour leur pain, les soldats d'Afrique.

Mais, sachez bien que ces soldats, que j'ai eu l'honneur de commander dans tous les combats glorieux auxquels j'ai participé en 1914-1918 et en Tunisie en 1942-1943, n'accepteront pas de se mettre en travers de la lutte des travailleurs d'Algérie et du peuple de France pour le pain et la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans les combats contre l'ennemi commun, aussi bien pendant l'occupation que contre Vichy et qu'à la libération dans la lutte armée, les Algériens ont contracté avec le peuple de France en lutte une amitié indéfectible.

Les populations algériennes n'accepteront pas non plus que l'on fasse de l'Algérie un bastion des trusts franco-américains contre la démocratie et la République française. (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*) qu'on fasse d'elle une nouvelle Vendée ou une base d'opérations contre les démocraties d'Europe.

L'Algérie continuera à lutter aux côtés du peuple de France; ses hommes, ses femmes, sa jeunesse, ses soldats continueront à combattre pour la démocratie et pour la liberté des peuples. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix l'article 4, je donne la parole à M. Laffargue pour une explication de vote.

M. Laffargue. Je m'excuse d'intervenir dans ce débat. Il y a des paroles qui nous atteignent simplement et qui sont sans effet.

Je regrette que le représentant de l'Afrique du Nord vienne parler ici du capitalisme américain, en oubliant que sur cette terre sont, par milliers, des tombes de soldats américains qui sont venus délivrer son pays comme le nôtre de la plus abominable des oppressions. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 4.

J'ai été saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	310
Majorité absolue.....	156
Pour l'adoption.....	213
Contre	97

Le Conseil de la République a adopté.

Avant de mettre aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi, je donne la parole à M. Westphal, pour explication de vote.

M. Westphal. Mesdames, messieurs, j'ai le devoir de vous donner ce soir deux sortes d'explications: une explication de vote à proprement parler, au nom de mes amis

et en mon nom personnel, et une mise au point relative à une insulte tout à fait gratuite proférée à plusieurs reprises au cours de la journée.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir il y a quelques jours avec une délégation des maires de mon canton qui venait me parler des troubles sociaux.

Ces maires, qui sont les représentants d'une population essentiellement ouvrière et agricole, m'ont prié de faire part au Gouvernement de leurs revendications légitimes et justifiées. Ils se sont plaints de l'écart entre les prix et les salaires; ils se sont plaints également de l'insuffisance de ces salaires; mais ils ont manifesté la nette volonté de leurs subordonnés de ne pas se laisser entraîner dans des grèves politiques.

Ils m'ont déclaré qu'ils avaient bien l'intention de continuer le travail car ils estiment que, seul un travail accru peut contribuer au redressement du pays et le sortir du marasme dans lequel il est actuellement plongé. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

Mais ils m'ont également demandé de vous prier de faire cesser le désordre engendré actuellement par ces grèves politiques. Ils vous demandent de protéger toutes les libertés individuelles, en particulier la liberté du travail, de protéger les ouvriers désirant travailler, d'empêcher les sabotages, de punir les saboteurs et, surtout, les instigateurs de ces sabotages. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cette population calme, sérieuse, travailleuse et disciplinée a le respect de l'autorité, mais elle entend que cette autorité se manifeste par le rétablissement prompt et le maintien de l'ordre.

Pour ces raisons, mes amis et moi-même, monsieur le ministre, nous voterons ce projet parce que, après les explications que vous venez de nous donner, nous pensons qu'il n'est pas destiné à briser les grèves, mais à garantir la liberté du travail et à protéger les travailleurs contre les agitateurs et les actes de sabotage. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ceci dit, je ne veux pas laisser passer cette occasion de relever l'insulte gratuite qui a été portée à plusieurs reprises, aujourd'hui, contre M. Robert Schuman, président du conseil des ministres.

A l'extrême gauche. Ministre de Pétain!

M. Westphal. Je suis obligé de relever cette insulte parce que j'estime qu'elle touche non seulement M. Schuman en sa personne, mais qu'elle touche toute la population alsacienne et lorraine. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Aussi ne me semble-t-il pas tout à fait superflu de rappeler quelques faits historiques.

Pour commencer, puisqu'on avait reproché à M. Schuman — à tort, d'ailleurs, puisqu'il nous a formellement garanti le contraire — d'avoir endossé l'uniforme allemand, n'oublions pas qu'en 1870, quand le gouvernement français s'était replié à Bordeaux, tous les députés alsaciens et lorrains avaient protesté avec la plus grande véhémence contre un projet de traité de paix qui devait céder leurs provinces à l'Allemagne. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Malgré ces protestations, le gouvernement français avait purement et simplement abandonné ces provinces, et si, de ce fait, entre 1870 et 1918, les hommes d'Alsace et de Lorraine ont été obligés de porter l'uniforme allemand, ce n'était certes pas de leur faute. Il faut donc

un fort mauvais goût de rappeler des souvenirs de ce genre, qui sont douloureux pour les uns et dont les autres n'ont aucune raison d'être fiers.

En ce qui concerne la période de 1942 à 1944, nous avons également eu la douleur de voir certaines classes mobilisées de force et incorporées dans la Wehrmacht. Mais, là encore, il n'est peut-être pas tout à fait inutile de rappeler que si Hitler a pu si facilement envahir la France, et, de ce fait, mobiliser de force ces honnêtes gens, c'est bien grâce au pacte d'amitié russo-allemand de 1939. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'estime qu'un peu plus de retenue conviendrait à un parti dont le porte-parole officiel s'est fait le défenseur et le champion incontesté des autonomistes d'Alsace avant la guerre. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Et puisque vous voulez le savoir, je vais vous lire textuellement le *Journal officiel*, séance du 4 avril 1933, page 1864. C'est M. Maurice Thorez qui a la parole. Il dit :

« Comme il y a huit jours, au premier congrès ouvrier paysan de Strasbourg, et comme dimanche dernier, je déclare du haut de cette tribune au peuple d'Alsace-Lorraine que nous, prolétaires communistes de France, nous le soutiendrons dans sa lutte nationale libératrice. Vive la libre disposition du peuple d'Alsace-Lorraine, jusques et y compris sa séparation d'avec la France. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. C'était pour assurer sa liberté.

M. Westphal. Il n'y a pas bien longtemps, M. Ducloux a éprouvé le besoin de protester contre une affirmation d'après laquelle, lors de la création du Kominform, les délégués russes auraient promis des compensations aux délégués allemands en échange des territoires cédés à la Pologne. Ces compensations portaient sur des territoires situés sur le Rhin. Une fois de plus, il s'agissait de l'Alsace-Lorraine qui devait être cédée à l'Allemagne en échange.

Nous savons ce que valent certains démentis et j'estime que ce démenti de M. Ducloux constitue la preuve la plus formelle.

Dans ces conditions, je déclare du haut de cette tribune, que nous autres, Alsaciens et Lorrains, nous n'avons pas de leçon de patriotisme à recevoir de la part d'un parti qui, bien avant la guerre, s'est avéré séparatiste, et qui l'est encore aujourd'hui.

Notre population est imprégnée de bon sens et elle a compris.

M. Léon Mauvais. Voilà le général qui passe! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Westphal. Aussi, pour dissiper définitivement toute équivoque, je tiens à déclarer que nous autres Alsaciens et Lorrains, nous n'avons besoin que d'un drapeau qui est le drapeau tricolore, nous n'avons besoin que d'un seul hymne national qui est la Marseillaise. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mauvais. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Léon Mauvais. Mesdames, messieurs, je ne vous étonnerai pas en indiquant que le groupe communiste votera contre l'ensemble du projet de loi qui nous est présenté.

Ce projet est sans doute le premier d'une série, en tout cas, d'un premier train de projets gouvernementaux qui soulèvent une tempête de protestations dans le pays. Nous sommes convaincus qu'il souève déjà des inquiétudes dans les milieux démocratiques et républicains, et je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas quelque inquiétude, même parmi ceux qui le voteront ce soir.

J'ai eu l'occasion de rappeler qu'avant la guerre de 1939 et au début de la « drôle de guerre », des mesures ont été prises et appliquées aux communistes. Il en est qui ont eu à souffrir dans leur chair et dans leur sang, de ces mesures auxquelles ils avaient primitivement applaudi parce qu'ils pensaient qu'elles ne s'adresseraient qu'aux communistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je ne m'adresse pas ici seulement aux socialistes, aux radicaux, mais aussi aux catholiques car, dans la lutte que nous avons menée de 1939 à 1945, nous avons eu, à de nombreuses reprises, la satisfaction de voir à nos côtés, des catholiques. Nos camarades, nos femmes ont eux aussi la douleur de voir des catholiques souffrir comme eux ou comme elles, et ils ont, ou elles ont pu voir mourir des catholiques.

Vous pensez peut-être que je vous dis cela pour le *Journal officiel* ?

Au centre. Même pas !

M. Léon Mauvais. Je vous plains, mon cher ami ! car j'ai connu, hélas ! la vie des camps ! j'ai connu les souffrances de nos femmes à Auschwitz, à Ravensbrück, à Malhausen.

A gauche et au centre. Nous y étions !

M. Léon Mauvais. Nous le savons. Malheureusement, vous l'avez oublié. (*Exclamations sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Malheureusement, vous l'avez oublié. On vous l'a redit ce soir : vous avez oublié beaucoup de choses. Notre camarade Lero vous rappelait, il y a peu d'instants, tout ce que vous avez oublié et en même temps, hélas ! tout ce que vous avez renié. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je tenais à vous rappeler ces inquiétudes qui se sont dessinées et qui, sans nul doute, se manifesteront encore, plus nombreuses, plus importantes.

Les lois qui sont proposées sont des lois antiouvrières, antidémocratiques, anticonstitutionnelles.

Vous êtes obligés de reconnaître les difficultés et la misère de la classe ouvrière.

Vous le savez : ce ne sont pas seulement les ouvriers de l'industrie privée, les fonctionnaires, les cadres, les ingénieurs, mais tous les salariés qui ont le droit de se plaindre de leur situation. Et cependant, quand vous voyez ces hommes et ces femmes, qui ont le sentiment que tout de même, au bout de plus de trois années de bataille pour la renaissance du pays, il serait nécessaire qu'on pense à eux, quand vous les voyez alors se lancer, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, dans la grève pour la défense de leurs revendications, loin de satisfaire celles-ci, vous voulez leur envoyer, après la police, 80.000 soldats supplémentaires.

Voilà le sens du premier projet de loi. Nous aurons à apprécier le second, mais nous savons déjà que, dans son essentiel, c'est un projet de loi qui met en cause toutes les libertés ouvrières, démocratiques, syndicales, pour lesquelles nous avons luttés de 1939 à 1945. Loi antisyndicale, est-il besoin d'en refaire la démonstration ?

Vous voulez employer la troupe avec l'espoir de faire peur, de briser la grève actuelle, avec le but de renforcer l'exploitation des travailleurs, de disloquer et liquider les syndicats ouvriers.

C'est à cela que vous pensez. Vous vous dites : cette heure est arrivée. De là, pour certains d'entre vous, l'épreuve de force.

Vous vous servez pour atteindre ce but de tous les moyens, jusques et y compris celui qui consiste à violer votre propre règlement ou à le modifier à votre guise, quitte à en souffrir vous-mêmes demain. Peu vous importe. L'essentiel, c'est d'avoir un résultat immédiat.

Peu vous importe aussi la Constitution.

Mais je tiens à vous prévenir. Nous sommes aujourd'hui le 2 décembre et sans doute, pour votre malheur, votre loi anticonstitutionnelle sera bien marquée par l'anniversaire que tous les Français connaissent.

Plusieurs voix au centre. Austerlitz !

M. Léon Mauvais. Autre fait caractéristique. Vous aviez besoin de certains hommes pour défendre ce projet à l'Assemblée nationale. On a vu réapparaître l'homme de Munich, l'homme de la défaite, le fossoyeur de la patrie, Daladier... Il vous fallait un Daladier pour essayer de justifier votre loi. C'est tout de même un symbole.

M. Avinin. Le jour même où Maurice Thorez est revenu de Moscou.

M. Léon Mauvais. C'est tout de même un symbole de voir Daladier réapparaître pour soutenir cette loi antiouvrière et antirépublicaine.

Mais le Gouvernement fait plus pour tenter de justifier les projets qu'il a soumis. Il ne sait que dire et que faire pour tromper notre peuple.

Cependant les moyens ne manquent pas !

Je n'ai pas eu beaucoup l'occasion ces jours derniers d'entendre la radio, mais j'ai profité, ce soir, de la suspension de séance pour aller manger chez moi et l'écouter — une fois n'est pas coutume — et j'ai entendu pendant près d'une demi-heure toute une série d'histoires sur la grève.

Vous comptiez, n'est-ce pas, hier lundi sur le reflux du mouvement gréviste ?

M. le ministre de l'intérieur. Et je vous apporterai tout à l'heure des preuves de sa réalité.

M. Léon Mauvais. Or, vous n'avez pas eu de reflux, vous avez eu un flux nouveau de grèves générales dans huit, sinon neuf départements.

Vous annonciez hier l'expulsion des mineurs du Pas-de-Calais par votre police. Vous ne nous en avez pas parlé depuis. Mais nous savons qu'à onze heures du matin, sauf au puits d'Ostricourt, à Oigny, où on se battait encore au moment où on nous téléphonait, à onze heures du matin, tous les puits qui avaient été occupés effectivement par la police pendant la nuit avaient été repris par les mineurs qui avaient chassé la police.

Grève générale chez Peugeot, dont on disait, il y a quelques jours, comme pour beaucoup d'autres usines, qu'il y avait eu...

Au centre. Renault !

M. Léon Mauvais. On en parlera, si vous voulez. Cela vous gêne !

M. le président. Je vous rappelle, monsieur Mauvais, que vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Je vous demande donc de bien vouloir conclure le plus rapidement possible.

M. Léon Mauvais. Grève générale chez Peugeot, une de ces entreprises dont on avait pu dire, il y a quelques jours, qu'elle avait repoussé la grève à une écrasante majorité.

M. Reverbori. 75 p. 100 !

M. Léon Mauvais. Grève décidée par le textile de Lille.

Grève décidée dans les services publics parisiens.

Grève au gaz et à l'électricité.

Arrêt du métro. Et j'en passe.

M. Laffargue. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Léon Mauvais. Volontiers !

M. Laffargue. Vous prétendez d'une part que la grève est un immense désespoir de la classe ouvrière et, d'autre part, vous semblez, en ce moment, annoncer des communiqués de victoire. Nous avons cessé d'être sensibles à ce genre de communiqué. En vérité, monsieur Mauvais, ni d'un côté de cette Assemblée ni de l'autre, personne n'ignore la difficile condition de la classe ouvrière ; personne ici ne la nie et personne ne pense que lorsque la grève est installée et que la misère pénètre plus avant dans les foyers, ce soit là un fait réjouissant. Nous, la misère ne nous intéresse pas, nous ne l'exploitons jamais. C'est peut-être, monsieur Mauvais, l'abîme qui nous sépare.

Je me rappelle un jour tout récent, lors de la conférence du Palais-Royal, où la C.G.T. à direction communiste allait dire aux ouvriers de ce pays : la production a suffisamment augmenté, on peut vous accorder 25 p. 100 d'augmentation de salaires sans que les prix augmentent. Nous avions déjà dit alors à la classe ouvrière : prenez-y garde, vous allez prendre la route de la débâcle et de la décadence. Cette route est là, devant nous. Si, dans ces malheurs, nous voulons prendre notre part de responsabilité dans la fatalité, nous avons le devoir quelquefois de vous retourner la vôtre, monsieur Mauvais.

M. Léon Mauvais. Vous avez indiqué que vous n'attachiez pas grande importance à ces communiqués. Je me permets de vous faire observer que vous et vos amis avez applaudi chaleureusement aux communiqués défaitistes qui ont été apportés ici par M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Qu'appellez-vous communiqués défaitistes ?

M. Laffargue. Nous applaudissons au travail qui renaît, à la vie qui reprend, à l'argent qui entre au foyer, au bonheur.

M. le président. Je suis obligé de rappeler au Conseil de la République que nous en sommes aux explications de vote qui devraient durer cinq minutes. Je prie, par conséquent, l'orateur de bien vouloir conclure.

M. Léon Mauvais. Je disais donc, monsieur Laffargue, que puisque M. le ministre de l'intérieur avait parlé de la guerre des nerfs, nous voulions lui montrer, une fois de plus, que nous avions, nous aussi, que la classe ouvrière avait, elle aussi, les nerfs solides, malgré que pendant plusieurs jours on ait utilisé tous les moyens pour essayer de la décourager. La classe ouvrière vient de donner sa réponse hier, lundi.

Vous parlez toujours de grèves lancées sans raison. Quel est celui d'entre vous qui peut penser, qui peut raisonnablement dire que l'on pourrait lancer comme cela des millions d'hommes et de femmes dans

la lutte, s'il n'y avait pas ces revendications ouvrières qui en constituent justement la base fondamentale ?

M. Voyant. Et que vous exploitez !

M. Léon Mauvais. Vous savez bien, vous ne savez que trop que la classe ouvrière a pris conscience de sa force...

M. Voyant. Elle a pris aussi conscience de l'exploitation que vous en faites.

M. Léon Mauvais. ...et qu'elle veut en finir...

M. Jules Boyer. Avec vous !

M. Léon Mauvais. ...avec un pouvoir d'achat diminué de 50 p. 100, comme vous l'avez constaté au congrès de Lyon, mais comme vous l'avez oublié depuis. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ces travailleurs veulent une autre répartition du revenu national, car ils sont tout de même bien obligés de constater que, pendant qu'on leur conteste une légitime augmentation de salaires, les bénéfices des sociétés capitalistes ont doublé, parfois même triplé par rapport à 1946.

A droite. Cinq minutes !

M. le président. Le délai de cinq minutes a été dépassé. Il est vrai que l'orateur a été interrompu plusieurs fois.

M. Léon Mauvais. J'ai l'intention d'être bref.

M. Vanrullen. Vous aviez beaucoup de sollicitude pour les fonctionnaires et agents du Conseil de la République la nuit précédente, mais vous n'hésitez pas à prolonger la séance.

M. Léon Mauvais. Nous avons demandé le renvoi de la séance à plusieurs reprises, vous ne l'avez pas voulu. Mais puisqu'aussi bien vous avez voulu tenir cette séance jusqu'au vote final, alors permettez-nous de nous expliquer.

M. le président. Maintenant, monsieur Mauvais, vous avez cinq minutes. Je prie vos collègues de ne pas interrompre.

M. Léon Mauvais. La classe ouvrière tient bon et tient magnifiquement.

Elle comprend qu'elle ne doit pas seulement lutter pour la défense de ses salaires, mais qu'elle doit lutter pour ses libertés ouvrières, pour ses libertés syndicales, pour le droit de grève, pour le droit au travail, car sans doute, demain, quand les Américains auront pénétré en France, il y aura des millions de chômeurs dans notre pays. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

On verra l'application des accords de Genève et leurs conséquences sur le travail en France.

Mais je veux dire d'un mot que la classe ouvrière est justement en train de comprendre encore mieux le sens de votre démocratie, dont nous avons vu les manifestations dans cette Assemblée. Quand un règlement ne vous convient plus, vous le modifiez, quitte à y revenir — cela est possible — dans quelque temps. Votre démocratie dans le pays présente le même caractère : elle est à sens unique.

On a vu d'abord évincer les communistes du Gouvernement. On a vu, ensuite, lois et coalitions immorales. (Interruptions au centre.)

Si vous continuez à interrompre, je m'arrêterai.

M. Van Rullen. Arrêtez-vous !

A l'extrême gauche. Cela vous gêne !

M. Van Rullen. Non, cela nous lasse.

Mme Suzanne Girault. On les entretient d'une question qu'ils ne comprennent même pas ! (Exclamations sur divers bancs.)

Vous ne connaissez pas la classe ouvrière.

M. Voyant. Demandez à M. Lemoine s'il l'a connaît !

M. le président. Je prie nos collègues de ne pas interrompre l'orateur.

M. Léon Mauvais. Je disais que lois et coalitions immorales ont été utilisées pour évincer les communistes des municipalités ; et maintenant, on s'attaque aux libertés syndicales, politiques et de presse.

On s'attaque aux libertés démocratiques. Oh ! j'entends bien que dans *Le Populaire* de dimanche dernier, M. Verdier a rédigé un article dans lequel il faisait quelques réserves.

Je m'excuse, mais je n'ai pu retrouver encore l'édition régionale, parce qu'il y a deux articles. Nous aurons l'occasion d'y revenir, n'est-ce pas ? Prenons le dernier, le plus courant, celui de la région parisienne.

Dans celui-là, on parle de deux réserves. Mais, une fois de plus, on voit, ici, la différence entre les paroles et les actes.

On condamne cette loi, on formule des réserves ensuite.

En définitive, on l'a votée à l'Assemblée nationale, et, très certainement, le groupe socialiste l'adoptera au Conseil de la République.

Il est trop facile, comme l'a fait M. Verdier, de s'élever contre cette loi en disant qu'elle met ou peut mettre en péril la République pour finalement la voter.

On a le droit de dire que ce n'est plus seulement de l'hypocrisie ; dans la période actuelle, c'est un crime envers la classe ouvrière, envers le peuple de France. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Comme en d'autres circonstances et pour d'autres problèmes, on voit l'Amérique intervenir encore sous une forme déterminée dans le conflit actuel.

Une voix au centre. Et la Russie !

M. Léon Mauvais. Vous ne le savez, sans doute pas encore, mais, pour l'apprendre bientôt, qu'il y a des offres qui nous sont faites, tendant à substituer des troupes américaines aux troupes françaises qui occupent actuellement notre zone en Allemagne.

Nous ne savons pas le sort que l'on réservera à ces tentatives et à ces offres, mais nous croyons pouvoir dire déjà quel est le sens de cette aide un peu particulière des Etats-Unis en la circonstance.

Qui ne voit : 1° que les Américains voudraient libérer ces troupes françaises et permettre au Gouvernement français de les jeter contre nos grévistes ? ; 2° de prendre en main la zone française pour refaire avec les deux autres zones d'Allemagne, l'Allemagne capitaliste de l'Ouest.

La classe ouvrière doit donc être très vigilante car elle n'a pas seulement à lutter pour ses revendications et ses libertés, mais aussi la démonstration en est faite — pour l'indépendance nationale.

Vos efforts, monsieur le ministre, ont été vains et le demeureront. Je serai même tenté de vous dire que vous avez, bien malgré vous, contribué par vos maladresses personnelles et collectives à rassembler des forces plus vives en faveur de la grève.

Je veux prendre comme seul exemple les ordres du jour votés seulement par la fédération de l'enseignement mais par celle du livre. Je pourrais même évoquer que s'il y a des divergences, dans le bureau

confédéral, il y a, en tout cas, et je m'en félicite un vote commun des majoritaires et des minoritaires contre les lois scélérates. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur Mauvais, je suis obligé de vous demander si vous en avez encore pour longtemps.

Vos collègues ont désiré vous entendre mais le règlement doit être appliqué.

M. Mauvais. J'en ai pour trois minutes monsieur le président.

La classe ouvrière prend toujours plus conscience de sa force. Laissez-moi vous dire que les lois scélérates que vous nous proposez dans les conditions que nous connaissons sont une fois de plus la démonstration de votre faiblesse.

Je veux vous rappeler que le fascisme, en apparence, renforçait le régime, mais il était cependant l'expression la plus claire de sa faiblesse.

Car, quand un régime comme le régime capitaliste ne peut plus gérer, gouverner par les moyens ordinaires et qu'il est obligé d'employer ceux que vous nous demandez, il se discrédite davantage encore aux yeux de la classe ouvrière, aux yeux de tout un peuple.

Mais, nous ne sommes plus en 1939. Il y a certaines choses qui ont pu se produire à l'époque.

Une voix au centre. Et en 1941 ?

M. Léon Mauvais. Oui ! il y a même en 1940 ; et je vous prie dans ce domaine de ne pas m'attaquer, car je suis un de ceux qui furent arrêtés en octobre 1940 ; et j'ai pu échapper à la mort à Châteaubriant parce que j'ai pu m'en évader. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais la question n'est pas là ! Pour moi, ce n'est qu'un détail que je voulais rappeler.

Nous ne sommes plus en 1939. Je viens d'évoquer la Résistance. Elle était dans mon esprit.

La classe ouvrière française a pris conscience de sa force dans sa lutte pour la libération ; et de nombreux membres de votre majorité ont été obligés de reconnaître, après la libération, que, pendant plus de trois années, la classe ouvrière a fait des efforts gigantesques pour le redressement de la France ; et maintenant, par votre politique, vous lui avez coupé bras et jambes.

Voilà les résultats de votre politique. Mais, si la classe ouvrière en est là, elle sait néanmoins qu'elle peut compter sur elle-même. Elle sait et saura toujours plus qu'elle peut compter sur le seul parti qui l'a défendue, qui la défend encore dans ses grèves, le parti communiste français. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Hocquard.

M. Gabriel Hocquard. Mesdames, messieurs, je n'utiliserai pas les cinq minutes qui pourraient m'être accordées pour une explication de vote.

Je voudrais dire tout de même que, tout à l'heure, malgré le calme avec lequel j'ai pu entendre de longs discours, et à la suite de l'intervention de mon collègue et compatriote le docteur Westphal, j'ai été touché d'une façon extrêmement douloureuse et aiguë par des applaudissements qui venaient de ce côté de l'hémicycle. (L'orateur désigne l'extrême gauche.) Mon collègue a cité des paroles qui, je crois, n'ont pas dû être comprises de votre côté, sinon vous ne les eussiez pas

applaudies. Elles sont extraites du *Journal officiel* et mon collègue en a donné la référence exacte.

M. Maurice Thorez y disait qu'il soutiendrait les efforts du peuple alsacien-lorrain « que nous n'avons jamais reconnu comme une entité, car c'est une formation hispano-marckienne »; et il ajoutait qu'il le soutiendrait jusques et y compris la séparation d'avec la France.

M. Léon Mauvais. Libre!

M. Gabriel Hocquard. Ce n'est pas dans le texte. Je n'interprète pas, je cite exactement.

M. Léon Mauvais. Le droit de libre disposition a toujours été reconnu.

Au centre. Pas en Russie!

M. Léon Mauvais. Il y a le droit au divorce et cela ne veut pas dire qu'on soit obligé de divorcer.

M. Gabriel Hocquard. C'est pourquoi je crois qu'il y a dans ces paroles de M. Maurice Thorez une déviation du sens national extrêmement regrettable, et que je qualifierai ici d'impie. La France est pour nous, une et indivisible.

C'est pourquoi — et je suis ici, pour une explication de vote — nous pensons que quelquefois les problèmes sont présentés sur le plan et sur la base de théories générales sans tenir suffisamment compte des faits concrets.

C'est dans ce sens qu'il faut faire un effort en faveur de la classe ouvrière. J'ai confiance pour cela en mon ami M. Robert Schuman que je connais dès avant 1914 et au cours de ces deux guerres. Je n'ai pas à le défendre, car il n'a pas besoin d'être défendu, mais il m'a fait part de ses plus intimes pensées dès qu'il est rentré en zone Sud après son incarcération et sa résidence forcée en Palatinat.

Sur aucune des travées de cet hémicycle, il n'est personne qui ne désire que toutes les classes doivent être harmonieusement unies. La classe ouvrière a une telle importance et par sa masse et par sa valeur que tous ensemble, ici, nous désirons que, appliquée par un Gouvernement présidé par un homme à qui sa haute et scrupuleuse moralité lui vaut toute notre confiance, la loi que nous allons voter ne puisse qu'être bienfaisante pour l'ensemble du pays et de la classe ouvrière. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le général Delmas.

M. le général Delmas. Mon explication de vote sera brève. Le groupe du Mouvement républicain populaire votera le projet de loi que nous venons de discuter, parce que nous soutenons à fond la politique du Gouvernement et qu'en particulier nous lui faisons une confiance absolue en ce qui concerne l'esprit et l'application des mesures qu'il nous soumet pour la défense de la République et de la légalité républicaine.

Nous sommes respectueux des prérogatives syndicales et professionnelles et nous espérons que le Gouvernement n'aura pas à se servir des moyens mis à sa disposition.

Nous sommes persuadés que la seule annonce de ces mesures, qui doivent servir à protéger la liberté du travail contre le sabotage, suffira, avec le relèvement annoncé, la stabilisation des prix escomptée, à fortifier la confiance des travailleurs et à les associer plus étroitement encore à l'effort de production qui peut

seul relever l'économie nationale et assurer une vie digne à toutes les masses ouvrières françaises. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, au moment où s'achève un débat qui fut long et parfois passionné, je voudrais remercier le Conseil de la République de l'effort qu'il a fourni en mentionnant spécialement celui des deux présidents de séance, sans oublier non plus le personnel.

La loi que vous allez voter — car j'ai la naïveté de penser que le scrutin ne fait pas de doute — donnera au Gouvernement le moyen non pas de lutter contre la classe ouvrière ou contre le droit de grève, mais d'empêcher le renouvellement des incidents douloureux dont j'ai fourni déjà une liste trop longue.

Je voudrais également indiquer au Conseil, puisque j'ai profité de ma présence en son sein pour le tenir au courant, que l'ensemble des opérations décidées pour cette nuit en vue de ne pas priver Paris d'électricité, demain et les jours suivants, et qui comportait l'expulsion des piquets de grève dans les six grandes centrales électriques de la région parisienne, s'est déroulé pendant la séance du Conseil, de dix heures à deux heures du matin. Les six centrales ont été évacuées par les grévistes et occupées par les forces de police.

Mme Yvonne Dumont. A coups de matraque!

M. le ministre de l'intérieur. Elles fonctionneront demain (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*), de sorte que la population...

A l'extrême gauche. Matraqueurs! matraqueurs!

M. le ministre de l'intérieur. Je m'étonne, en vérité, de ces cris!

Les opérations...

Plusieurs conseillers à l'extrême gauche. Répressives!

M. Buffet. Grâce à M. le ministre, nous verrons clair demain.

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, je m'étonne vraiment de tant de passion.

Que les ouvriers électriciens aient le droit de se mettre en grève, nul ne le conteste. Mais que le Gouvernement ait le devoir de faire tout ce qui dépend de lui pour qu'une agglomération de 5 millions d'hommes ne soit pas privée d'électricité et de force motrice, cela me paraît absolument évident. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Un conseiller à l'extrême gauche. Le problème n'a pas qu'une solution!

M. le ministre de l'intérieur. Quant à moi, je considère que j'ai strictement fait mon devoir en organisant cet ensemble de mesures. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Roudel. Est-ce un cours de marxisme que vous venez de faire?

M. le ministre de l'intérieur. J'ajoute que, contrairement à ce qui a pu être dit, la situation s'améliore dans nombre d'industries.

En ce qui concerne les chemins de fer, sur le réseau du Nord, le trafic des grandes lignes atteint, aujourd'hui, 75 p. 100 de la normale et sur les lignes de banlieue 60 p. 100; sur le réseau de l'Est, le trafic atteint 100 p. 100 de la normale,

80 p. 100 sur les lignes de banlieue. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Sur le réseau du Sud-Ouest, le trafic grandes lignes et banlieue atteint 100 pour 100. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La gare de Lyon, rouverte aujourd'hui depuis que nous avons dégagé le dépôt du Charolais, a recommencé à fonctionner. A la gare Montparnasse, on constate la reprise du travail.

M. Soldani. Voilà comment les cheminots répondent!

M. Buffet. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. le ministre de l'intérieur. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Buffet, avec la permission de l'orateur.

M. Buffet. Je tiens de M. le secrétaire d'Etat au ravitaillement que, grâce au rétablissement de la circulation sur certaines lignes du Sud-Ouest, il y eut ce matin à Paris 22.000 litres de lait de plus à distribuer aux femmes, aux vieillards et aux enfants. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'intérieur. C'est exact.

M. Voyant. Le peuple ne sera pas affamé.

M. Buffet. Je remercie mes camarades cheminots.

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, il est en effet très encourageant qu'au moment où, pour les fins que vous savez, l'ordre de grève générale a été lancé par les dirigeants d'une fédération, le travail est repris sur l'ensemble des réseaux français.

M. Lazare. Parlez-nous de Sète!

M. le ministre de l'intérieur. Vous savez bien, monsieur Lazare, qu'il y a eu surtout du bruit dans notre région. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Il n'est pas moins encourageant de constater que les votes qui se sont produits aujourd'hui dans un certain nombre d'usines importantes sont symptomatiques.

L'un de vous, messieurs, m'a parlé hier de l'usine des compteurs de Montrouge, elle était occupée. Le vote a été organisé à scrutin secret; voici ses résultats:

Nombre de votants: 2.344; contre la grève, 2.042; pour la grève: 267. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Eh bien! Excusez-moi, mesdames, messieurs, mais je ne reconnais pas aux 267 partisans de la grève le droit d'imposer leur volonté aux 2.042 ouvriers qui veulent travailler. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. Affameurs!

M. le ministre de l'intérieur. Il me semble inutile de donner d'autres chiffres. J'en ai pas mal ici, et dans le même sens. Je voulais simplement souligner, cette nuit; ce qu'a d'encourageant l'ensemble des nouvelles reçues, dire ma joie aussi que ces évacuations de centrales se soient faites sans incident et affirmer mon espoir que, contre les « gréviculteurs » professionnels (*Sourires*), la classe ouvrière triomphera. (*A l'exception des communistes, les conseillers se lèvent et applaudissent.*)

M. Roudel. La classe ouvrière jugera votre discours et celui de M. Mauvais!

M. Marranc. Vous êtes applaudi par les réactionnaires!

M. Voyant. La voilà la réaction!

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Je suis informé qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à trois heures vingt minutes, est reprise à trois heures cinquante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin après pointage:

Nombre de votants	293
Majorité absolue	147
Pour l'adoption	209
Contre	84

Le Conseil de la République a adopté.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Le Conseil avait précédemment fixé à quinze heures la séance de cet après-midi.

M. Paul Simon. Nous demandons que la séance soit reportée à seize heures, étant donné l'heure tardive à laquelle nous finissons celle-ci. (Assentiment.)

M. le président. J'entends proposer seize heures pour l'heure de la prochaine séance.

Il n'y a pas d'opposition?...

M. Marrane. Jeudi!

M. le président. M. Marrane demande le renvoi de la séance à jeudi. C'est la date la plus éloignée.

Je mets aux voix cette proposition.

(La proposition n'est pas adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix la proposition de M. Simon tendant à fixer la prochaine séance à aujourd'hui, seize heures.

(La proposition est adoptée.)

M. le président. Voici quel serait l'ordre du jour de la séance de cet après-midi, mardi 2 décembre:

A seize heures, séance publique:

Nomination de membres de commissions générales;

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, constatant la nullité des actes dits « loi du 27 mars 1941 » et « loi du 23 septembre 1942 » portant modification à la loi du 4 mars 1929 sur l'organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte (nos 686 et 807, année 1947, M. Emile Poirault, rapporteur);

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification aux règles d'avancement fixées par la

loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation des ses réserves (nos 689 et 806, année 1947, M. Emile Poirault, rapporteur);

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la rectification administrative de certains actes de l'état civil pris en dépôt par le ministère des affaires étrangères (nos 691 et 811, année 1947, M. Carcassonne, rapporteur);

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à la nationalité de la femme mariée, conclue le 9 janvier 1917 entre la France et la Belgique (nos 687 et 812, année 1947, M. Carles, rapporteur);

Discussion de la proposition de résolution de Mme Vialie et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir dans les territoires d'outre-mer où il n'est pas encore en vigueur l'article 340 du code civil (nos 414 et 539, année 1947, M. Maïga, rapporteur; et n° 813, année 1947; avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, M. Carles, rapporteur);

Discussion de la proposition de résolution de MM. Okala, N'Joya et plusieurs de leurs collègues tendant à inviter le Gouvernement à proroger, pour ce qui concerne les habitants des territoires de la France d'outre-mer jusqu'au 31 janvier 1948, contrairement aux dispositions des décrets nos 47-684 et 47-685, le bénéfice de l'attribution des décorations pour faits de guerre ou résistance prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1944 (nos 542 et 723, année 1947, M. Cozzano, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à trois heures cinquante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 1^{er} DECEMBRE 1947

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso;

dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

348. — M. Emile Fournier signale à M. le ministre des finances que l'administration de l'enregistrement se basant sur l'article 32 de la loi du 28 octobre 1946 avait exigé depuis le 1^{er} janvier 1947 la perception du droit de vente sur les cessions d'indemnités de dommages de guerre à caractère immobilier ou immobilier, prétention réformée par circulaire du 31 mars 1947; que de nombreux receveurs qui avaient cependant estimé devoir continuer à percevoir le droit de cession de créance à 1 p. 100 conformément aux règles du droit commun, réclament maintenant le paiement du droit de vente sur les actes passés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 1947; qu'il apparaît que cette prétention n'est pas fondée en raison de l'absence de disposition fiscale dans la loi du 28 octobre 1946 et qu'elle est de plus injuste car la plus grande partie des actes visés ont été l'aboutissement de convention établies antérieurement au 31 décembre 1946; et demande si la loi susvisée du 28 octobre 1946 modifie le droit commun fiscal pour la période courue du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 1947, et si les receveurs d'enregistrement peuvent exiger le recouvrement du droit de vente sur les actes passés durant cette période de trois mois. (Question du 19 juin 1947.)

Réponse. — Le bénéfice de la décision du 31 mars 1947 visée dans la question a été étendu aux actes de cession de droits à indemnités pour dommages de guerre enregistrés au cours du premier trimestre de l'année 1947.

497. — M. Philippe Gerber demande à M. le ministre des finances si les offices publics d'habitation à bon marché, qui sont soumis à une réglementation spéciale pour la fixation des loyers des maisons qu'ils possèdent doivent acquitter la taxe pour l'amélioration de l'habitat urbain et rural instituée par les ordonnances des 28 juin 1945 nos 45-1426, articles 11 et 42, et 26 octobre 1945, nos 45-2532, articles 10 et 11. (Question du 28 octobre 1947.)

Réponse. — Réponse négative.

INDUSTRIE ET COMMERCE

499. — M. Gustave Atric demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce quelles sont les rémunérations accordées aux administrateurs du Gaz de France et quel en est le montant. (Question du 28 octobre 1947.)

Réponse. — Les administrateurs de Gaz de France ne reçoivent, pour l'instant, aucune rémunération. Seuls, les administrateurs résidant en province se voient rembourser leurs frais de déplacement pour assister aux séances du conseil.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du Lundi 1^{er} Décembre 1947.

SCRUTIN (N° 104)

Sur la question préalable opposée par M. Mar-
rane au projet de loi, adopté par l'Assem-
blée nationale après déclaration d'urgence,
tendant à la défense de la République.
(Résultat du pointage.)

Nombre des votants..... 297
Majorité absolue 149
Pour l'adoption 81
Contre 216

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Anghiley. Baret (Adrien), la Réu- nion. Baron. Bellon. Benoit (Alcide). Berlioz. Bouloux. Mme Brion. Mme Brisset. Buard. Cardonne (Gaston). Pyrénées-Orientales. Cherrier (René). Colardeau. Coste (Charles). David (Léon). Décaux (Jules). DeFrance. Djamah (Ali). Djaument. Dubois (Célestin). Mlle Dubois (Juliette). Duhourquet. Dujardin. Mlle Dumont (Mireille). Mme Dumont (Yvon- ne). Dupic. Eiffier. Fouillé. Fraissex. Franceschi. Mme Girault. Grangeon. Guyot (Marcel). Jaouen (Albert), Finistère. Jauneau. Knecht. Lacaze (Georges). Landaboure.	Larribère. Laurenti. Lazare. Le Coent. Le Contel (Corentin). Le Druz. Lefranc. Lemoine. Lero. Mammonat. Marrane. Martel (Henri). Mauvais. Mercier (François). Merle (Faustin), A. N. Merle (Toussaint), Var Mermel-Guyennet. Molinié. Muller. Naime. Nicod. Mme Pacaut. Paquirissampoulké. Mme Pican. Poincelot. Poirot (René). Prévost. Primet. Mme Roche (Marie). Rosset. Roudel (Baptiste). Rouel. Sablé. Sauer. Sauvertin. Tubert (général). Vergnole. Victoor. Mme Vigier. Vilhet. Vittori. Willard (Marcel). Zyromski, Lot-et-Ga- ronne.
--	---

Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Aguesse. Alic. Amiot (Edouard). André (Max).	Armengaud. Ascencio (Jean). Aussel. Avinin. Baratgin. Bardon-Damarzid.
--	---

Barré (Henri), Seine. Bechir Sow. Bendjelloul (Mohamed- Salah). Bène (Jean). Berthelot (Jean-Marie). Bocher. Boisrond. Boivin-Champeaux. Bonnefous (Raymond). Bordeneuve Borgeaud. Bossanne (André), Drôme. Bossou (Charles), Haute-Savoie. Boudet. Boyer (Jules), Loire. Boyer (Max), Sarthe. Bretes. Brier. Brizard. Mme Brossolette (Gil- berte Pierre-). Brune (Charles); Eure- et-Loir. Brunet (Louis). Brunhes (Julien), Seine. Brunot. Buiffet (Henri). Calonne (Nestor). Carcassonne. Cardin (René), Eure. Mme Cardot (Marie- Hélène). Carles. Caspary. Cayrou (Frédéric). Chambriard. Champeix. Charles-Cros. Charlet. Chatagnier. Chaumel. Chauvin. Chochoy. Claireaux. Clairefond. Coudé du Foresto. Courrière. Cozzano. Dadu. Dassaud. Debray. Delforrie. Delmas (général). Denvers. Depreux (René). Mme Devaud. Diop. Dorey. Doucouré (Amadou). Doumenc. Duchet. Duclercq (Paul). Dulin. Dumas (François). Durand-Reville. Mme Eboué. Ehm. Féllice (de).	Ferracci. Fournier. Gadon. Gargominy. Gasser. Gatuing. Gautier (Julien). Gérard. Gerber (Marc), Seine. Gerber (Philippe), Pas- de-Calais. Glaucque. Gilson. Grassard. Gravier (Robert). Meurthe-et-Moselle. Grenier (Jean-Marie), Vosges. Grimal. Grimaldi. Salomon Grumbach. Guénin. Guirric. Gustave. Amédée Guy. Hamon (Léo). Hauriou. Heffe. Henry. Hecquard. Hyrrard. Jacques-Destrée. Janton. Jaouen (Yves), Finis- tère. Jarré. Jayr. Jouve (Paul). Jullien. Lafay (Bernard). Laffargue. Laffeur (Henri). Lagarrosse. La Gravière. Landry. Mme Lefaucheux. Le Goff. Léonetti. Le Sassiier-Boisauné. Le Terrier. Leuret. Liénard. Longchambon. Maire (Georges). Marintabouret. Masson (Ippolyte). M'Bodje (Mamadou). Menditte (de). Menu. Meyer. Minvielle. Molle (Marcel). Moanet. Montalembert (de). Montgascon (de). Mentier (Guy). Morel (Charles), Lozère. Mouret (Marius). N'Joya (Arouna). Novat. Okala (Charles).
--	--

Olt. Ou Rabah (Abdelmad- jid). Mine Oyon. Paget (Alfred). Fairault. Pajot (Hubert). Mme Patenôtre (Jac- queline André-Tho- me). Paul-Boncour. Pouly. Panneille. Georges Pernot. Peschand. Ernest Pezet. Pfleger. Pialoux. Pinton. Plait. Poher (Alain). Poirault (Emile). Poisson. Ponille (Germain). Pujol. Quesnot (Joseph). Quessot (Eugène). Racault. Rausch (André). Rehault. Renaison. Reverbori. Richard. Rochereau. Rochette. Rogier. Mme Rollin. Romain. Rotinat.	Roubert (Alex). Rucart (Marc). Safah. Saint-Cyr. Salvago. Sarrien. Satonnet. Mine Saunier. Sempé. Sérot (Robert). Serrure. Siabas. Siab. Sid Cara. Simard (René). Simon (Paul). Socé (Ousmane). Soldani. Southon. Streiff. Teyssandier. Thomas (Jean-Marie) Tognard. Touré (Fodé Mamadou) Trémintin. Mlle Trinquier. Vanrullen. Verdeille. Mme Vialle. Vieljeux. Vignard (Valentin). Pierre). Viple. Vourch. Voyan. Walker (Maurice). Wehrung. Westphal.
--	---

N'ont pas pris part au vote :

Mme Claeys. MM. Guissou. Ignacio-Pinto (Louis).	Legéay. Mahadad. Mostefaï (El-Hadi).
--	--

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Bézara.	Raherivelo. Ranaivo.
----------------	-------------------------

Excusés ou absents par congé :

MM. Bollaert (Emile). Colonna.	Giacconi. Maïga (Mohamadou) Djibrilla).
--------------------------------------	---

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élec-
tion est soumise à l'enquête.

M. Subbiah (Callacha).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil
de la République, qui présidait la séance.

SCRUTIN (N° 105)

Sur le contre-projet de M. René Poirot et des membres du groupe communiste et apparentés, au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République. (Scrutin public à la tribune.) (Résultat du pointage.)

Nombre des votants..... 185
Majorité absolue 93
Pour l'adoption 35
Contre 150

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Baret (Adrien), la Réunion. Baron. Berlioz. Mme Brisset. Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales. Mme Claeys. Coste (Charles). David (Léon). Mme Dumont (Yvonne). Mme Girault. Guyot (Marcel). Jauneau. Larribère. Laurenti. Lazare. Le Coent.	Le Druz. Lefranc. Legeay. Lemoine. Lero. Marrane. Mauvais. Mermet-Guyennet. Moinié. Nicod. Poirot (René). Prévost. Mme Roche (Marie). Rosset. Roudel (Baptiste). Tubert (Général). Mme Vigier. Viftori. Willard (Marcel).
---	---

Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Aguesse. André (Max). Armengaud. Ascencio (Jean). Avinin. Baratgin. Bardon-Damarzid. Barré (Henri), Seine. Bechir Sow. Bendjeloul (Mohamed-Salah). Berthelot (Jean-Marie). Bocher. Boisrond. Boivin-Champeaux. Bonnefous (Raymond). Bordeneuve. Bossanne (André), Drôme. Bossou (Charles), Haute-Savoie. Boudet. Boyer (Jules), Loire. Brettes. Brizard. Mme Brossolette (Gilberte Pierre-). Brune (Charles), Eure-et-Loir. Brunet (Louis). Brunhes (Julien), Seine. Brunot. Buffet (Henri). Cardin (René), Eure. Charles. Caspary. Champeix. Charles-Cros. Charlet. Chatagner. Chaumel. Chochoy. Claireaux. Clairefond. Courrière. Cozzano. Dadu. Dassaud. Debray. Delmas (Général).	Denvers. Depreux (René). Mme Devaud. Diop. Dorey. Duchef. Dulin. Dumas (François). Durand-Reville. Ehm. Félice (de). Ferracci. Fournier. Gargominy. Gasser. Gatuings. Gautier (Julien). Gerber (Marc), Seine. Gerber (Philippe), Pas-de-Calais. Giauque. Grassard. Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle. Grimal. Guirriec. Guissou. Gustave. Hamon (Léo). Hauriou. Helleu. Henry. Hocquard. Hyvrad. Ignacio-Pinto (Louis). Jacques-Destrée. Janion. Jaouen (Yves), Finistère. Jarrié. Jayr. Lafay (Bernard). Laffargue. Laffeur (Henri). Lagarrosse. La Gravière. Landry. Le Goff. Le Sassièr-Boisauné. Le Terrier. Leuret. Lienard. Marinabounef. Menditte (de).
--	---

Menu.
Meyer.
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Montier (Guy).
Moutet (Marius).
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ott.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Paireault.
Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé).
Georges Pernot.
Ernest Pezet.
Pialoux.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Pujol.
Racault.
Rausch (André).
Renaison.
Reverbéri.
Richard.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Alric. Amiot (Edouard). Anghiley. Aussel. Bellon. Bène (Jean). Benoit (Alcide). Borgeaud. Bouloux. Boyer (Max), Sarthe. Brier. Mme Brion. Buard. Calonne (Nestor). Carcassonne. Mme Cardot (Marie-Hélène). Cayrou (Frédéric). Chambriard. Chauvin. Cherrier (René). Colardeau. Coudé du Foresto. Décaux (Jules). Defrance. Delfortrie. Djamah (Ali). Djament. Doucouré (Amadou). Doumenc. Dubois (Célestin). Mlle Dubois (Juliette). Duchercq (Paul). Duhourquet. Dujardin. Mlle Dumont (Mireille). Dupic. Mme Eboué. Etiéfer. Fouéré. Fraisseix. Franceschi. Gadoin. Gérard. Gillon. Grangeon. Grenier (Jean-Marie), Vosges. Grimaldi. Salomon Grumbach. Guénin. Amédée Guy. Jaouen (Albert), Finistère. Jouve (Paul). Julien. Knecht. Lacaze (Georges). Landabourc. Le Contel (Corentin). Mme Lefaucheur. Léonetti.	Longchambon. Mahdad. Maire (Georges). Momonnat. Martel (Henri). Masson (Hippolyte). M'Bojje (Mamadou). Mercier (François). Merle (Faustin), A. N. Merle (Toussaint), Var. Minvielle. Molle (Marcel). Morel (Charles), Lozère. Mostefal (El-Hadi). Muller. Naime. Ou Rabah (Abdelmadjid). Mme Pacaut. Pajot (Hubert). Paquirissampoullé. Paul-Bancour. Pauly. Paumelle. Peschaud. Pfeiger. Mme Pican. Pinton. Plait. Poincelot. Poisson. Pontille (Germain). Princt. Quessnot (Joseph). Quessot (Eugène). Rehault. Rogier. Rouel. Rucart (Marc). Sablé. Salah. Sarrien. Sauer. Sauverlin. Siabas. Sid Cara. Socé (Ousmane). Southon. Streiff. Teyssandier. Thomas (Jean-Marie). Touré (Fodé Mamadou). Vergnole. Mme Vialle. Victoor. Vieljeux. Vilhet. Viple. Wehrung. Zyromski, Lot-et-Garonne.
--	---

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Bézars.	Raherivelo. Ranaivo.
----------------	-------------------------

Excusés ou absents par congé :

MM. Bollaert (Emile), Colonna.	Giacomoni, Maïga (Mohamadou Djibrilla).
--------------------------------------	---

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête.

M. Subbiah (Callacha).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnéville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

SCRUTIN (N° 106)

Sur la motion préjudicielle de MM. Charles Bosson, Alex Roubert, Charles Brune, Duchet et Georges Pernot, relative à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants 285
Majorité absolue 143

Pour l'adoption 213
Contre 72

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM. Abel-Durand. Aguesse. Alric. Amiot (Edouard). André (Max). Armengaud. Ascencio (Jean). Aussel. Avinin. Baratgin. Bardon-Damarzid. Barré (Henri), Seine. Bechir Sow. Bène (Jean). Berthelot (Jean-Marie). Bocher. Boisrond. Boivin-Champeaux. Bonnefous (Raymond). Bordeneuve. Borgeaud. Bossanne (André), Drôme. Bossou (Charles), Haute-Savoie. Boudet. Boyer (Jules), Loire. Boyer (Max), Sarthe. Brettes. Brier. Brizard. Mme Brossolette (Gilberte Pierre-). Brune (Charles), Eure-et-Loir. Brunet (Louis). Brunhes (Julien), Seine. Brunot. Buffet (Henri). Carcassonne. Cardin (René), Eure. Mme Cardot (Marie-Hélène). Charles. Caspary. Cayrou (Frédéric). Chambriard. Champeix. Charles-Cros. Charlet. Chatagner.	Chaumel. Chauvin. Chochoy. Claireaux. Clairefond. Coudé du Foresto. Courrière. Cozzano. Dadu. Dassaud. Debray. Delfortrie. Delmas (Général). Denvers. Depreux (René). Mme Devaud. Diop. Dorey. Doucouré (Amadou). Doumenc. Duchet. Duchercq (Paul). Dulin. Dumas (François). Durand-Reville. Mme Eboué. Ehm. Félice (de). Ferracci. Fournier. Gadoin. Gargominy. Gasser. Gatuings. Gautier (Julien). Gérard. Gerber (Marc), Seine. Gerber (Philippe), Pas-de-Calais. Giauque. Gillon. Grassard. Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle. Grenier (Jean-Marie), Vosges. Grimal. Grimaldi. Salomon Grumbach. Guénin. Guirriec. Guissou. Gustave.
--	--

Amédée Guy.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Hellen.
Henry.
Hocquard.
Hyvrard.
Jacques-Destrée.
Janton.
Jaouen (Yves), Finis-tère.
Jarrié.
Jayr.
Jouve (Paul).
Jullien.
Lafay (Bernard).
Laffargue.
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gravière.
Landry.
Mme Lefauchaux.
Le Goff.
Léonetti.
Le Sassièr-Boisauné.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Marinlabouret.
Masson (Hippolyte).
M'Bodie (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meyer.
Minvielle.
Moïle (Marcel).
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Montier (Guy).
Morel (Charles), Lozère.
Moutet (Marius).
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ott.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Pailrault.
Pajot (Hubert).
Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé).
Paul-Boncour.
Pauly.
Paumelle.
Georges Pernot.
Peschaud.
Ernest Pezet.

Pfeffer.
Pialoux.
Pinton.
Plait.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Primet.
Pujol.
Quesnot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rehaut.
Renaison.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarricn.
Satonnet.
Mme Saunier.
Sempé.
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Simard (René).
Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mamadou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-Pierre).
Viple.
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Zyromski, Lot-et-Garonne.

Mme Roche (Marie).
Rosset.
Roudel (Baptiste).
Sablé.
Sauer.
Sauvertin.

Tubert (Général).
Vergnole.
Victoor.
Mme Vigier.
Vilhet.
Vittori.

Chauvin.
Chochoy.
Claireaux.
Clairefond.
Coudé du Foresto.
Courrière.
Cozzano.
Du du.
Dassaud.
Debray.
Delfortrie.
Delmas (Général).
Denvers.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diop.
Dorey.
Doucouré (Amadou).
Doumenc.
Duchet.
Duclercq (Paul).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Ehm.
Félice (de).
Ferracci.
Fournier.
Fraissex.
Gadoin.
Gargominy.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Gérard.
Gerber (Marc), Seine.
Gertter (Philippe), Pas-de-Calais.
Giauque.
Gilson.
Grassard.
Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle.
Grenier (Jean-Marie), Vosges.
Grimal.
Grimaldi.
Salomon Grumbach.
Guémin.
Guirric.
Gustave.
Amédée Guy.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Hellen.
Henry.
Hocquard.
Hyvrard.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Janton.
Jaouen (Yves), Finis-tère.
Jarrié.
Jayr.
Jouve (Paul).
Jullien.
Lafay (Bernard).
Laffargue.
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gravière.
Landry.
Mme Lefauchaux.
Le Goff.
Léonetti.
Le Sassièr-Boisauné.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Marinlabouret.
Masson (Hippolyte).
M'Bodie (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meyer.

Minvielle.
Moïle (Marcel).
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Montier (Guy).
Morel (Charles), Lozère.
Moutet (Marius).
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ott.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Pailrault.
Pajot (Hubert).
Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé).
Paul-Boncour.
Pauly.
Paumelle.
Georges Pernot.
Peschaud.
Ernest Pezet.
Pfeffer.
Pialoux.
Pinton.
Plait.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Pujol.
Quesnot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rehaut.
Renaison.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rosset.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarricn.
Satonnet.
Mme Saunier.
Sempé.
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Simard (René).
Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mamadou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-Pierre).
Viple.
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.

Ont voté contre :

MM.
Anghley.
Barot (Adrien), la Réunion.
Baron.
Bellon.
Benoit (Alcide).
Berlioz.
Bouloux.
Mme Brion.
Mme Brisset.
Buard.
Calonne (Nestor).
Mme Claeys.
Colardeau.
Coste (Charles).
David (Léon).
Décaux (Jules).
Defrance.
Djamah (Ali).
Djaument.
Dubois (Célestin).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont (Mireille).
Mme Dumont (Yvonne).
Dupic.
Jullier.
Fourné.
Franceschi.

Mme Girault.
Grangeon.
Guyot (Marcel).
Jaouen (Albert), Finistère.
Jauneau.
Knecht.
Lacaze (Georges).
Landabouret.
Larrivière.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.
Le Druz.
Lefranc.
Legeay.
Lemoine.
Lero.
Mammonat.
Marrane.
Martel (Henri).
Mauvais.
Mercier (François).
Merle (Faustin), A. N.
Mormet-Guyennet.
Moliné.
Muller.
Naime.
Nicod.
Paquirissamypoulé.
Mme Pican.
Poiret (René).
Prévost.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bendjelloul (Mohamed-Salah).
Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).
Mlle Dubois (Juliette).
Richard.
Fraissex.
Ignacio-Pinto (Louis).
Le Contel (Corentin).
Mahdad.

Merle (Toussaint), (Var).
Mostefai (El-Hadi).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Mme Pacaut.
Poincelot.
Rouel.
Safah.
Sid Cara.
Willard (Marcel).

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Bébara.

[Raherivo.
Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bollaert (Emile).
Colonna.

Giacomoni.
Malga (Mohamadou-Djibrilla).

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Cafliacha).

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Robert Séro, qui présidait la séance.

SCRUTIN (N° 107)

Sur l'article 1^{er} du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants..... 277
Majorité absolue..... 139

Pour l'adoption..... 214
Contre 63

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Agusse.
Alic.
Amiot (Edouard).
André (Max).
Armengaud.
Ascencio (Jean).
Aussel.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barré (Henri), Seine.
Bechir Sow.
Bène (Jean).
Berthelot (Jean-Marie).
Rocher.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordenouve.
Borgeaud.
Bossanne (André).
Drôme.
Besson (Charles), Haute-Savoie.
Boudel.

Boyer (Jules), Loire.
Boyer (Max), Sarthe.
Brettes.
Brier.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre).
Brune (Charles), Eure-et-Loir.
Brunet (Louis).
Brunhes (Julien), Seine.
Brunot.
Buffet (Henri).
Carpassonne.
Cardin (René), Eure.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Carles.
Caspary.
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet.
Chatagner.
Chaumel.

Ont voté contre :

MM.
Anghley.
Baron.
Bellon.
Benoit (Alcide).
Berlioz.
Bouloux.

Mme Brion.
Mme Brisset.
Buard.
Calonne (Nestor).
Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).

Colardeau.
Coste (Charles).
Décaux (Jules).
Defrance.
Djamah (Ali).
Djaument.
Dubois (Célestin).
Mlle Dubois (Juliette).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont (Mireille).
Mme Dumont (Yvonne).
Etifier.
Fourré.
Franceschi.
Mme Girault.
Grangeon.
Jaouen (Albert), Finistère.
Knecht.
Lacaze (Georges).
Landaboure.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.

Le Diuz.
Lefranc.
Legeay.
Lemoine.
Lero.
Marrane.
Mauvais.
Mermet-Guyennet.
Molinié.
Muller.
Saimé.
Nicod.
Paquirissamypoullé.
Mme Pican.
Poirot (René).
Prévost.
Mme Roche (Marie).
Roudel (Baptiste).
Sablé.
Sauer.
Sauverlin.
Tubert (Général).
Vergnole.
Vielcor.
Mme Vigier.
Vilhet.
Willard (Marcel).

Armengaud.
Ascencio (Jean).
Aussel.
Avinin.
Baratgin.
Bardou-Damarzid.
Barré (Henri), Seine.
Bechir Sow.
Bène (Jean).
Berthelot (Jean-Marie).
Bocher.
Boisrand.
Boivin-Champeaux.
Bonnelous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bossane (André), Drôme.
Bossion (Charles), Haute-Savoie.
Boudet.
Boyer (Jules), Loire.
Boyer (Max), Sarthe.
Brettes.
Brier.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles), Eure-et-Loir.
Brunet (Louis).
Brumbes (Julien), Seine.
Brunot.
Buffet (Henri).
Carcassonne.
Cardin (René), Eure.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Carles.
Caspary.
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet.
Chalagner.
Chaumel.
Chauvin.
Chocboey.
Claireaux.
Clairefond.
Coudé du Foresto.
Courrière.
Cozzano.
Dadu.
Dassaud.
Debray.
Delforrie.
Delmas (Général).
Denvers.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diop.
Dorey.
Doucouré (Amadou).
Doumenc.
Duchet.
Duclercq (Paul).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Ehm.
Félice (de).
Ferracci.
Fournier.
Gadoin.
Gargominy.
Gasser.
Gatuang.
Gautier (Julien).
Gérard.
Gerber (Marc), Seine.
Gerber (Philippe), Pas-de-Calais.
Glaucque.
Gilson.
Grassard.
Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle.
Grenier (Jean-Marie) Vosges.
Grimal.
Grimaldi.
Salomon Grumbach.
Guénin.
Guirriec.

Gustave.
Anedée Guy.
Hamon (Léo).
Harou.
Helleu.
Henry.
Hocquard.
Hyvrad.
Jacques-Destrée.
Janton.
Jaouen (Yves), Finistère.
Jarrié.
Jayr.
Jouve (Paul).
Julien.
Lafay (Bernard).
Lafargue.
Ladueur (Henri).
Lagarrosse.
La Gravière.
Landry.
Mme Lefaucheux.
Le Goff.
Léonetti.
Le Sasseur-Boisauné.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Marintabouret.
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Meyer.
Minvielle.
Moile (Marcel).
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Montier (Guy).
Morel (Charles) Lozère.
Moutet (Marius).
N'joja (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ott.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Paireault.
Pajot (Hubert).
Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé).
Paul-Boncour.
Pauly.
Pauvrière.
Georges Pernot.
Peschaud.
Ernest Pezet.
Pfeffer.
Pialoux.
Pintou.
Plait.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Pujol.
Quesnot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rehault.
Renaison.
Reverberi.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarricn.
Satonnét.
Mme Saunier.
Sempé.
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Simard (René).

Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mamadou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.

Vanrullen.
Verdelle.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-Pierre).
Viple.
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Baret (Adrien), La Réunion.
Bendjelloul (Mohamed-Salah).
Mme Claeys.
David (Léon).
Ducic.
Guissou.
Guyot (Marcel).
Jauneau.
Larribère.
Le Conlet (Corentin).
Mahdad.
Mammonat.
Martel (Henri).

Mercier (François).
Merle (Fauslin), A.N.
Merle (Toussaint), Var.
Mostefai (El-Hadi).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Mme Pacaut.
Poincelot.
Primet.
Rouel.
Safah.
Sid Cara.
Zyromski, Lot-et-Garonne.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Bézara.

Raherivelo.
Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bollaert (Emile).
Colonna.

Giacomoni.
Maïga (Mohamadou Djibrilla).

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Cafacha).

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monmerville, président du Conseil de la République, et M. Robert Sérot, qui présidait la séance.

SCRUTIN (N° 108)

Sur l'article 2 du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République.

Nombre des votants..... 294
Majorité absolue 147
Pour l'adoption 210
Contre 84

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Aguesse.

Alic.
Amiot (Edouard).
André (Max).

Ont voté contre :

MM.
Anghiley.
Baret (Adrien), la Réunion.
Baron.
Bellon.
Benoît (Alcide).
Berlioz.
Bouloux.
Mme Brion.
Mme Brisset.
Baard.
Calonne (Nestor).
Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).
Mme Claeys.
Colardeau.
Coste (Charles).
David (Léon).
Décaux (Jules).
Defrance.
Djamah (Ali).
Djaument.
Dubois (Célestin).
Mlle Dubois (Juliette).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont (Mireille).
Mme Dumont (Yvonne).
Dupic.
Etifier.
Fourré.
Fraisieux.
Franceschi.
Mme Girault.
Grangeon.
Guyot (Marcel).
Jaouen (Albert), Finistère.
Jauneau.
Knecht.
Lacaze (Georges).
Landaboure.

Larribère.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.
Le Conlet (Corentin).
Le Diuz.
Lefranc.
Legeay.
Lemoine.
Lero.
Mammonat.
Marrane.
Martel (Henri).
Mauvais.
Mercier (François).
Merle (Fauslin), A.N.
Merle (Toussaint), Var.
Mermet-Guyennet.
Molinié.
Muller.
Naimé.
Nicod.
Mme Pacaut.
Paquirissamypoullé.
Mme Pican.
Poincelot.
Poirot (René).
Prévost.
Primet.
Mme Roche (Marie).
Rosset.
Roudel (Baptiste).
Rouel.
Sablé.
Sauer.
Sauverlin.
Tubert (Général).
Vergnole.
Vielcor.
Mme Vigier.
Vilhet.
Vittori.
Willard (Marcel).
Zyromski, Lot-et-Garonne.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bendjelloul (Mohamed-Salah).
Guissou.
Ignacio-Pinto (Louis).
Mahdad.

Mostefai (El-Hadi).
Ou Rabah (Abdelmadjid), Safah.
Sid Cara.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Bézara.

Raherivelo.
Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bollaert (Emile).
Colonna.

Giacomoni.
Maïga (Mohamadou Djibrilla).

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Cafacha).

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Robert Sérot, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	296
Majorité absolue.....	149
Pour l'adoption.....	212
Contre	84

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 109)

Sur l'article 3 du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République.

Nombre des votants.....	294
Majorité absolue	148
Pour l'adoption	210
Contre	84

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

- | | |
|---|---|
| MM.
Abel-Durand.
Aguesse.
Alic.
Amiot (Edouard).
André (Max).
Armengaud.
Ascencio (Jean).
Aussel.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barré (Henri), Seine.
Bechir Sow.
Bène (Jean).
Berthelot (Jean-Marie).
Bocher.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bossanne (André), Drôme.
Bossou (Charles), Haute-Savoie.
Boudet.
Boyer (Jules), Loire.
Boyer (Max), Sarthe.
Bréttes.
Brier.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).
Brune (Charles), Eure-et-Loir.
Brunet (Louis).
Brunhes (Julien), Seine.
Brunot.
Buffet (Henri).
Carcassonne.
Cardin (René), Eure.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Carles.
Caspary.
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet. | Chatagner.
Chaumel.
Chauvin.
Chochoy.
Claireaux.
Clairfond.
Coudé du Foresto.
Courrière.
Cozzano.
Padu.
Bassaud.
Debray.
Delforrie.
Delmas (Général).
Denvers.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diop.
Dorey.
Ducouré (Amadou).
Doumenc.
Duchet.
Duclercq (Paul).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Reville.
Mme Eboud.
Ihm.
Félice (de).
Ferracci.
Fournier.
Gadoin.
Gargominy.
Gasser.
Gatuig.
Gautier (Julien).
Gerard.
Gerber (Marc), Seine.
Gerber (Philippe), Pas-de-Calais.
Giauque.
Gilson.
Grassard.
Gravier (Robert).
Meurthe-et-Moselle.
Grenier (Jean-Marie), Vosges.
Grimal.
Grimaldi.
Salomon Grumbach.
Guénin.
Guirriec.
Gustave.
Amédée Guy. |
|---|---|

- | | |
|---|--|
| Hamon (Léo).
Hauriou.
Helieu.
Henry.
Hocquard.
Hyvrard.
Jacques-Destrée.
Janton.
Jaouen (Yves), Finistère.
Jarié.
Jay.
Jouve (Paul).
Jullien.
Lafay (Bernard).
Laffargue.
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gravière.
Landry.
Mme Lefaucheur.
Le Goff.
Léonetti.
Le Sassi-Boisauné.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Marintabouret.
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meyer.
Minvielle.
Molte (Marcel).
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Moutier (Guy).
Morel (Charles), Lozère.
Moutet (Marius).
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Oit.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Piraault.
Pajot (Hubert).
Mme Patenôtre.
Jacqueline André-Thomé).
Paul-Boncour.
Pauly.
Paumelle.
Georges Pernot.
Reschard. | Ernest Pczet.
Pfeffer.
Pialoux.
Pintou.
Plait.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Pujol.
Quesnot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rechault.
Renaison.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarrien.
Satonnet.
Mme Saunier.
Sempé.
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Simard (René).
Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Souffron.
Streiff.
Teysandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mamadou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-Pierre).
Viple.
Voureh.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal. |
|---|--|

Ont voté contre :

- | | |
|---|---|
| MM.
Anghilley.
Baret (Adrien), la Réunion.
Baron.
Bellon.
Benoit (Alcide).
Berthoz.
Bouloux.
Mme Brion.
Mme Brisset.
Buard.
Calonne (Nestor).
Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).
Mme Clays.
Colardeau.
Coste (Charles).
David (Léon).
Dcaux (Jules).
Defrance.
Djama (Ali).
Djaument.
Dubois (Célestin).
Mlle Dubois (Juliette).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont (Mireille).
Mme Dumont (Yvonne).
Dupic.
Etifier.
Fourré.
Fraisseix. | Franceschi.
Mme Girault.
Grangeon.
Guyot (Marcel).
Jaouen (Albert), Finistère.
Jauneau.
Knecht.
Lacaze (Georges).
Landaboure.
Larribère.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.
Le Contel (Corentin).
Le Druz.
Lefranc.
Legeay.
Lemoine.
Lero.
Mammonat.
Marranc.
Martel (Henri).
Mauvais.
Mercier (François).
Merle (Faustin), A.N.
Merle (Toussaint), Var.
Mermet-Guyennet.
Muller.
Nahne.
Nicod.
Mme Pacaut.
Paquirissamypoué.
Mme Pican.
Poincelot.
Pohrot (René). |
|---|---|

- | |
|--|
| Prévost.
Prinet.
Mme Roche (Marie).
Rosset.
Roudel (Baptiste).
Ronel.
Sablé.
Sauer.
Sauvertin. |
|--|

- | |
|--|
| Tubert (Général).
Vergnole.
Viclor.
Mme Vigier.
Vilhet.
Vittori.
Willard (Marcel).
Zyromsky (Lot-et-Garonne). |
|--|

N'ont pas pris part au vote :

- | |
|---|
| MM.
Bendjeloul (Mohamed-Salah).
Guissou.
Ignacio-Pinto (Louis).
Mahdad. |
|---|

- | |
|--|
| Mostefat (El-Hadi).
Oir Rabah (Abdelmadjid).
Saïah.
Sid Cara. |
|--|

Ne peuvent prendre part au vote :

- | |
|----------------|
| MM.
Bézara. |
|----------------|

- | |
|-------------------------|
| Raheriveho.
Ranaivo. |
|-------------------------|

Excusés ou absents par congé :

- | |
|--------------------------------------|
| MM.
Bollaert (Emile).
Colonna. |
|--------------------------------------|

- | |
|---|
| Giaccomoni.
Maïga (Mohamadou Djibrilla). |
|---|

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Cafkacha).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Robert Sérot, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	290
Majorité absolue	150
Pour l'adoption	212
Contre	87

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 110)

Sur l'article 4 du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République.

Nombre des votants.....	294
Majorité absolue.....	148
Pour l'adoption.....	210
Contre	84

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

- | | |
|---|---|
| MM.
Abel-Durand.
Aguesse.
Alic.
Amiot (Edouard).
André (Max).
Armengaud.
Ascencio (Jean).
Aussel.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barré (Henri), Seine.
Bechir Sow.
Bène (Jean). | Berthelot (Jean-Marie).
Bocher.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bossanne (André), Drôme.
Bossou (Charles), Haute-Savoie.
Boudet.
Boyer (Jules), Loire.
Boyer (Max), Sarthe. |
|---|---|

Brettes.
Brier.
Brizard.
Mme Brossolette
(Gilberte Pierre).
Brune (Charles),
Eure-et-Loir.
Brunet (Louis).
Brunhes (Julien),
Seine.
Brunot.
Buffet (Henri).
Carcassonne.
Cardin (René), Eure.
Mme Cardot (Marie-
Hélène).
Carles.
Caspary.
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet.
Chatagner.
Chaumel.
Chauvin.
Chochoy.
Claireaux.
Clairefond.
Coudé du Foresto.
Courrière.
Cozzano.
Dadu.
Dassaud.
Debray.
Deffortrie.
Delmas (Général).
Denvers.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diop.
Dorey.
Doucouré (Amadou).
Doumenc.
Duchet.
Duclercq (Paul).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Ehm.
Félice (de).
Ferracci.
Fournier.
Gadoin.
Gargominy.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Gérard.
Gerber (Marc), Seine.
Gerber (Philippe),
Pas-de-Calais.
Glaucque.
Gilson.
Grassard.
Gravier (Robert),
Meurthe-et-Moselle.
Grenier (Jean-Marie),
Vosges.
Grimal.
Grimaldi.
Salomon Grumbach.
Guénin.
Guirrie.
Gustave.
Amédée Guy.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Helleu.
Henry.
Hocquard.
Hyvrard.
Jacques-Destrée.
Janton.
Jaouen (Yves),
Finistère.
Jarry.
Jayr.
Jouve (Paul).
Julien.
Lafay (Bernard).
Laffargue.
Laffeur (Henri).
Lagarrosse.
La Gravière.
Landry.
Mme Lefauchaux.
Le Goff.

Léonetti.
Le Sassièr-Boisauné.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Marintabouret.
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meyer.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Montier (Guy).
Morel (Charles).
Lozère.
Moutet (Marius).
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ott.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Parrault.
Pajot (Hubert).
Mme Patenôtre
(Jacqueline André-
Thomé).
Paul-Boncourt.
Pauly.
Paumelle.
Georges Pernot.
Peschaud.
Ernest Pezet.
Pfleger.
Pialoux.
Pinton.
Plait.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Pujol.
Quesnot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racauff.
Rausch (André).
Rehaut.
Renaison.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarrin.
Satonnet.
Mme Saunier.
Sempé.
Serrure.
Siabas.
Siaud.
Simard (René).
Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Sokani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé
Mamadou).
Trémintin.
Mlle Tringuler.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-
Pierre).
Viple.
Voure'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.

Ont voté contre :

MM.
Anghiley.
Baret (Adrien), la Réu-
nion.
Baron.
Bellon.
Benoit (Alcide).
Berlioz.
Bouloux.
Mme Brion.
Mme Brisset.
Buard.
Calonne (Nestor).
Cardonne (Gaston).
Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).
Mme Claeys.
Colardeau.
Coste (Charles).
David (Léon).
Deaux (Jules).
Defrance.
Djamaah (Ali).
Djument.
Dubois (Célestin).
Mlle Dubois (Juliette).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont (Mi-
reille).
Mme Dumont
(Yvonne).
Dupic.
Elifler.
Fourré.
Fraissex.
Franceschi.
Mme Girault.
Grangeon.
Guyot (Marcel).
Jaouen (Albert), Fihis-
tère.
Jauneau.
Knecht.
Lacaze (Georges).
Landaboure.

MM.
Larribère.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.
Le Contel (Corentin).
Le Druz.
Lefranc.
Logeay.
Lemoine.
Lero.
Mammonat.
Marrane.
Martel (Henri).
Mauvais.
Mercier (François).
Merle (Faustin), A. N.
Merle (Toussaint),
Var.
Mermet-Guyennet.
Mollinié.
Müller.
Naime.
Nicod.
Mme Pacaut.
Paquirissamypoullé.
Mme Pican.
Poincelot.
Poitot (René).
Prévost.
Primet.
Mme Roche (Marie).
Rosset.
Roudel (Baptiste).
Rouel.
Sablé.
Sauer.
Sauvertin.
Tubert (Général).
Vergnole.
Victoor.
Mme Vigier.
Vilbet.
Vittori.
Willard (Marcel).
Zyromski, Lot-et-Ga-
ronne.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bendjeloul (Moham-
med Salah).
Guissou.
Ignacio-Pinto (Louis).
Mahdad.

Mostefaï (El Hadi).
Ou Rabah (Abdelmad-
jid).
Saiah.
Sid Cara.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Bézara.

Raherivelo.
Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bollaert (Emile).
Colonna.

Giacomoni.
Maïga (Mohamadou
Djibrillé).

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élec-
tion est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Callaça).

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil
de la République, et M. Robert Sérot, qui pré-
sidaient la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient
été de :

Nombre des votants..... 310
Majorité absolue..... 156
Pour l'adoption..... 213
Contre 97

Mais, après vérification, ces nombres ont été
rectifiés conformément à la liste de scrutin
ci-dessus.

SCRUTIN (N° 111)

Sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale après dé-
claration d'urgence, tendant à la défense de
la République. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants..... 293
Majorité absolue 147
Pour l'adoption 209
Contre 84

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Aguesso.
Airc.
Amiot (Edouard).
André (Max).
Armengaud.
Ascencio (Jean).
Aussel.
Avinin.
Baraïgin.
Bardon-Damarzid.
Barré (Henri), Seine.
Bechir Sow.
Bène (Jean).
Berthelot (Jean-Marie).
Bocher.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bonnelous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bossanne (André),
Drôme.
Bossou (Charles),
Haute-Savoie.
Roudet.
Royer (Jules), Loire.
Boyer (Max), Sarthe.
Brettes.
Brier.
Brizard.
Mme Brossolette (Gil-
berte Pierre).
Brune (Charles), Eure-
et-Loir.
Brunet (Louis).
Brunhes (Julien),
Seine.
Brunot.
Buffet (Henri).
Carcassonne.
Cardin (René), Eure.
Mme Cardot (Marie-
Hélène).
Carles.
Caspary.
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet.
Chatagner.
Chaumel.
Chauvin.
Chochoy.
Claireaux.
Clairefond.
Coudé du Foresto.
Courrière.
Cozzano.
Dadu.
Dassaud.
Debray.
Deffortrie.
Delmas (Général).
Denvers.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diop.
Dorey.
Doucouré (Amadou).
Doumenc.
Duchet.
Duclercq (Paul).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Ehm.
Félice (de).
Ferracci.
Fournier.
Gadoin.
Gargominy.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Gérard.
Gerber (Marc), Seine.
Gerber (Philippe),
Pas-de-Calais.
Glaucque.
Gilson.
Grassard.
Gravier (Robert),
Meurthe-et-Moselle.
Grenier (Jean-Marie),
Vosges.
Grimal.
Grimaldi.
Salomon Grumbach.
Guénin.
Guirrie.
Gustave.
Amédée Guy.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Helleu.
Henry.
Hocquard.
Hyvrard.
Jacques-Destrée.
Janton.
Jaouen (Yves),
Finistère.
Jarry.
Jayr.
Jouve (Paul).
Lafay (Bernard).
Laffargue.
Laffeur (Henri).
Lagarrosse.
La Gravière.
Landry.
Mme Lefauchaux.
Le Goff.
Léonetti.
Le Sassièr-Boisauné.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Marintabouret.
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meyer.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Montier (Guy).
Morel (Charles),
Lozère.
Moutet (Marius).
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ott.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Parrault.
Pajot (Hubert).
Mme Patenôtre (Jac-
queline André-
Thomé).
Paul-Boncour.
Pauly.

Paumelle.
Georges Pernot.
Peschaud.
Ernest Pezet.
Pfeffer.
Pialoux.
Pinton.
Pilat.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Pujon.
Quésnot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rehault.
Renaison.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Roger.
Mme Rolin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarrien.

Ont voté contre :

MM.
Anghile.
Baret (Adrien), La
Réunion,
Baron.
Bellon.
Benoit (Alcide).
Berlioz.

Satonnet.
Mme Saunier.
Scmpé.
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Simard (René).
Simon (Paul).
Soré (Ousmane).
Soldani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé-Mama-
dou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-
Pierre).
Viple.
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.

Bouloux.
Mme Brion.
Mme Brisset.
Buard.
Caillon (Nestor).
Cardonne (Gaston).
Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).
Mme Claeys.
Colarjean.
Coëte (Charles).
David (Léon).
Décaux (Jules).
DeFrance.
Djamah (Ali).
Djaument.
Dubois (Célestin).
Mlle Dubois (Ju-
liette).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont (Mi-
reille).
Mme Dumont
(Yvonne).
Dupic.
Etifier.
Fourré.
Fraissex.
Franceschi.
Mme Girault.
Grangeon.
Guyot (Marcel).
Jaouen (Albert), Fi-
nistère.
Jauncau.
Knecht.
Lacaze (Georges).
Landaboure.

Larribère.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.
Le Contel (Corentin).
Le Druz.
Lefranc.
Legeay.
Lemoine.
Lero.
Mammonat.
Marrane.
Martel (Henri).
Mauvais.
Mercier (François).
Merle (Faustin),
A. N.
Merle (Toussaint),
Var.
Mermet-Guyennet.
Molinié.
Muker.
Naime.
Nicod.
Mme Pacaut.
Paquirissampoulé.
Mme Pican.
Poincelot.
Poirot (René).
Prévost.
Primet.
Mme Roche (Marie).
Rossel.
Roudel (Baptiste).
Rouel.
Sabé.
Sauer.
Sauvartin.
Tubert (général).

Vergnole.
Victoor.
Mme Vigier.
Vilhet.

Vittori.
Willard (Marcel).
Zyromski, Lot-et-Ga-
ronne.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bendjelloul (M o h a -
med-Salah).
Guissou.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jullien.
Mahdad.
Mostefai (El-Hadj).
Ou Rabah (Abdel-
madjid).
Safah.
Sid Cara.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Bézara.
Raherivo.
Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bollaert (Emile).
Colonna.
Giacomoni.
Malga (Mohamadou
Djibrilla).

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Cailacha).

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Robert Sérol, qui présidait la séance.